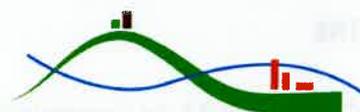




*Liberté
Égalité
Fraternité*



Communauté de communes de la
Plaine de l'Ain

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire de la Plaine de l'Ain

Novembre 2021

ENTRE

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain

Représenté par Monsieur Jean-Louis Guyader, Président, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération en date du 25/11/2021,

Ci-après désigné par la CCPA,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Madame Catherine Sarlandie de la Robertie, Préfète,

Ci-après désigné par « l'État » ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Plaine de l'Ain autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Article 2 – Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Plaine de l'Ain et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Présentation du territoire signataire

Le CRTE est élaboré à l'échelle de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), établissement public de coopération intercommunale. Il est composé de 53 communes et 78 500 habitants.

Communauté de communes de la Plaine de l'Ain



Présentation des dispositifs présents

Des contrats et programmes sont déjà en cours sur le territoire de la Plaine de l'Ain.

Il s'agit de :

- Le programme Action Cœur de ville (2020-2024) engagé sur la commune d'Ambérieu en Bugey
- Le programme Petites Villes de demain (2021-2026) engagé sur la commune de Lagnieu et la commune de Meximieux
- Le programme Territoires d'industrie « AIN TERRITOIRE D'INDUSTRIE : OYONNAX – BUGEY SUD – PLAINE DE L'AIN- PAYS BELLEGARDIEN - PAYS DE GEX » dont fait partie la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- Le contrat de ville et de cohésion urbaine (2014-2022) visant le quartier prioritaire des Courbes de l'Albarine à Ambérieu en Bugey,
- Le programme de renouvellement urbain (2020-2024) engagé sur la commune d'Ambérieu en Bugey
- Programmes ANCT : Maisons France Services avec deux sites : France services Albarine à Saint Rambert en Bugey et France services Agora à Ambérieu en Bugey

Les signataires conviennent de la nécessité de renforcer les capacités d'ingénierie internes du territoire et les assistances à maîtrise d'ouvrage dont les collectivités auront besoin pour mettre en œuvre leur projet de territoire et construire puis animer le CRTE. Les besoins prioritaires identifiés portent sur les thèmes suivants :

En cours :

- Etudes de programmation du Quartier des savoirs et des entreprises, avec le soutien de la Caisse des dépôts
- Programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique) – ADEME : ce programme est financé par des certificats d'économie d'énergie (CEE), il met à disposition et finance des outils d'aide à la décision pour aider les collectivités à développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics. Une candidature collective départementale SIEA/ALEC 01/EPCI est en cours. Une douzaine de communes du territoire de la Plaine de l'Ain sont intéressées
- La mobilité durable

Le territoire est engagé dans plusieurs démarches accompagnées par l'ADEME, le Ministère de la transition écologique, PEND'AURA+

- ✓ Lauréat « France Mobilités – TENMOD » - 2018-2021 : Expérimentation, animation
- ✓ Membre de « PenD-Aura+ », lauréat de l'appel à programme CEE – 2019-2021 : Expérimentation des lignes de covoiturage
- ✓ Obtention de Lauréat « Vélo & Territoires » : Nouveau schéma cyclable, l'expérimentation vélos en libre-service et l'animation vélo

A venir :

- La gestion des déchets et l'économie circulaire – Programme de l'ADEME
- Afin d'anticiper la généralisation du tri à la source des biodéchets et de proposer un plan d'actions locales et innovantes, la CCPA souhaite se positionner sur les AAP et dispositifs de l'ADEME.
- CEREMA : Ingénierie et accompagnement technique dans les domaines de l'environnement, mobilités et aménagement
 - CTEAC : Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle

Présentation du dispositif Contrat d'Objectifs Territorial (COT) de l'ADEME

Afin de contribuer à la mise en œuvre de ambitions en matière de transition écologique (yc. du PCAET) , l'Agence de la transition écologique (Ademe) propose un Contrat d'Objectif Territorial (COT). Il s'agit d'un contrat d'objectifs et d'actions de 4 ans, basé sur les deux anciens programmes Cit'ergie et Économie Circulaire aujourd'hui réunis sous le programme Territoire Engagé Transition Ecologique.

Divisé en deux phases distinctes, le COT est destiné aux Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI), quel que soit leur stade d'avancement, qui possèdent les compétences pour mener au mieux la transition écologique (autour des politiques climat air énergie et économie circulaire).

La première phase non renouvelable de 18 mois maximum permet à la collectivité :

- D'organiser ou d'améliorer une gouvernance interne et externe, ainsi que d'identifier un référent et animateur de la démarche ;
- De recruter les effectifs complémentaires nécessaires ;
- De faire l'état des lieux de la performance de sa politique Énergie climat et Économie circulaire (à travers les audits Territoire Engagé Transition Ecologique) ;
- De compléter ses diagnostics territoriaux ;
- De bâtir un premier plan d'action opérationnel dans le cadre de ses politiques structurantes

La seconde phase, de 3 ans renouvelable, permettra de mettre en œuvre le programme d'actions et de le compléter de manière itérative pour progresser dans la politique de transition écologique. Les audits finaux mesureront cette progression et permettront le versement proportionnel de la part variable selon les objectifs de progression précisés en fin de phase 1. À ce titre, la CCPA s'engagerait sur des objectifs principalement basés sur une progression du score relatif au référentiel Territoire en Transition Ecologique par rapport à l'audit réalisé en phase première.

En retour, l'Ademe accorde un financement de 350 000 € sur quatre ans (aide forfaitaire de 75 000 € en phase 1, et aide additionnelle variable de 275 000 € en phase 2), qui permettrait principalement de financer les moyens pour coordonner et appuyer l'action sur ces thématiques.

Article 3 – Ambition du territoire

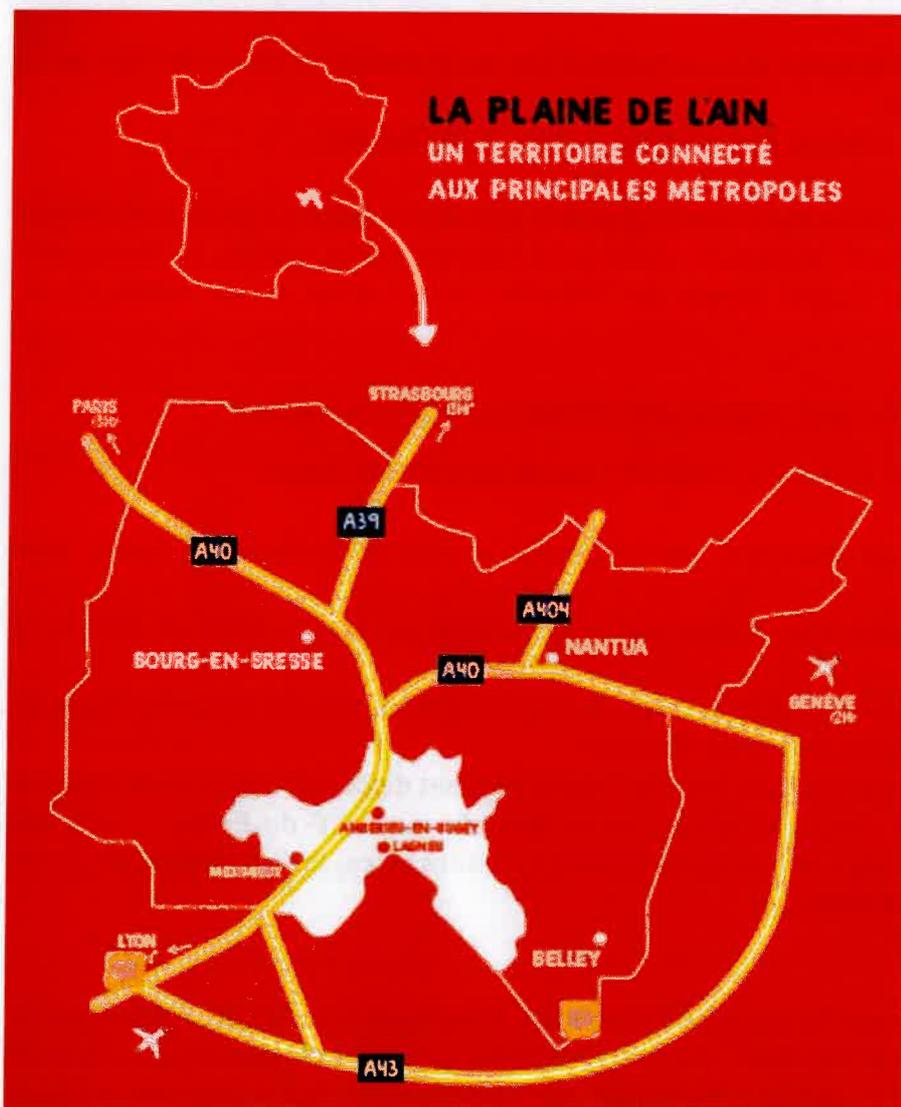
SYNTHESE DU DIAGNOSTIC DE LA PLAINE DE L'AIN

Pour aller plus loin, se reporter au diagnostic de territoire dans le contrat d'initialisation signé le 26/07/2021

Le CRTE est élaboré à l'échelle de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA), EPCI à fiscalité propre, situé au cœur du département de l'Ain, en Région Auvergne Rhône-Alpes.

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain couvre un vaste territoire de 53 communes comptant 78 500 habitants sur 712 km², dans un contexte rural et périurbain et d'entités naturelles variées : la Plaine de l'Ain, la Dombes et le Bugey.

A l'est de la Métropole lyonnaise, la Plaine de l'Ain bénéficie d'une attractivité économique et résidentielle qui se manifeste par l'arrivée d'une population active dans un territoire où la création d'emplois et d'entreprises est dynamique.



UNE SITUATION GEOGRAPHIQUE PRIVILEGIEE ET CONTRASTEE

Le territoire de la CC de la Plaine de l'Ain se situe au sud du Département de l'Ain, enserré entre les montagnes du Sud-Bugey à l'est, la Dombes à l'ouest, et le fleuve Rhône sur son pourtour sud. La rivière d'Ain incise le territoire du nord au sud, et représente un trait d'union majeur avec le nord du département, en marquant fortement le paysage.

Le cœur de la CC de la Plaine de l'Ain bénéficie d'une position privilégiée, à 40 min de Lyon, à 30 min de l'aéroport Lyon/Saint-Exupéry, à 30 min de Bourg en Bresse et à 1h15 de Genève. Le territoire se trouve au point de croisement d'axes de circulation majeurs (Lyon / Genève, Lyon / Bourg en Bresse, Chambéry / Bourg en Bresse), et bénéficie ainsi d'une très bonne connexion à l'extérieur, au travers d'une grande densité d'infrastructures de communication : autoroutes, axes ferroviaires.

L'est du territoire connaît toutefois une situation différente, de par sa topographie. En effet, les contreforts du massif jurassien du Bugey s'élèvent à l'est de la Plaine de l'Ain et du Haut-Rhône, et englobent de nombreuses communes de montagne. Petites communes parfois isolées, ruralité ancrée, difficultés d'accès, problématiques d'accès à l'emploi et aux services, autant de spécificités qui contrastent avec les communes plus à l'ouest.

La CC de la Plaine de l'Ain est riche d'une grande diversité sur la question des milieux et des paysages :

- Un paysage qualifié de karstique, en milieu de moyenne montagne, sur le massif jurassien du Bugey,
- Incision hydrographique majeure avec la rivière d'Ain, qui a modelé la Plaine de l'Ain, entre Dombes, Rhône et Bugey
- Forte présence de l'eau : Rhône, Ain, Albarine, étangs de la Dombes...

Ce profil paysager polymorphe est un atout non négligeable pour le territoire sur le plan touristique et pour son image. Doté d'espaces préservés, d'éléments naturels remarquables, de marqueurs paysagers forts (montagnes du Bugey, gorges de l'Albarine, rivière d'Ain et son embouchure, plateaux karstiques...).

ORGANISATION DU TERRITOIRE, ARMATURE URBAINE, COHESION SOCIALE

Le territoire de la Plaine de l'Ain se situe au cœur des grands axes de circulation.

Le réseau routier

La CC de la Plaine de l'Ain est desservie par un réseau routier et autoroutier dense, avec notamment :

- L'autoroute A40, qui relie Mâcon à Chamonix, en transitant par Bourg en Bresse, Nantua et Genève.
- L'autoroute A42, qui relie Lyon à Pont d'Ain, et permet notamment de rejoindre Bourg en Bresse, le nord de la France et l'est de l'Europe,

Le trafic routier local est important compte-tenu de l'accroissement de population et de la desserte des zones d'activités, du Parc industriel (PIPA), de la Centrale nucléaire du Bugey..., avec des difficultés de circulation sur certains axes et des pressions localisées (accès PIPA, Loyettes RD 20, RD 1084, traversée des ponts sur le Rhône ...).

Le réseau ferroviaire

La gare d'Ambérieu en Bugey est un carrefour ferroviaire historique. Elle est au croisement de plusieurs lignes majeures, pour le fret mais aussi le transport de voyageurs et accueille plus de 4000 voyageurs/jour. La gare TER est utilisée notamment par les navetteurs qui rejoignent la région lyonnaise par la ligne Ambérieu / Lyon. A 25 mn de la gare Lyon Part-Dieu, la gare d'Ambérieu en Bugey bénéficie d'une desserte importante et fréquente et constitue un pôle d'échanges attractif,

porte d'entrée du territoire. Elle a bénéficié récemment d'un programme de mise en accessibilité de ses quais et fait l'objet d'un futur aménagement en Pôle d'Echanges Multimodal. Un projet économique avec le projet de Quartier des Affaires et des Savoirs (QDAS) est actuellement en cours d'élaboration.

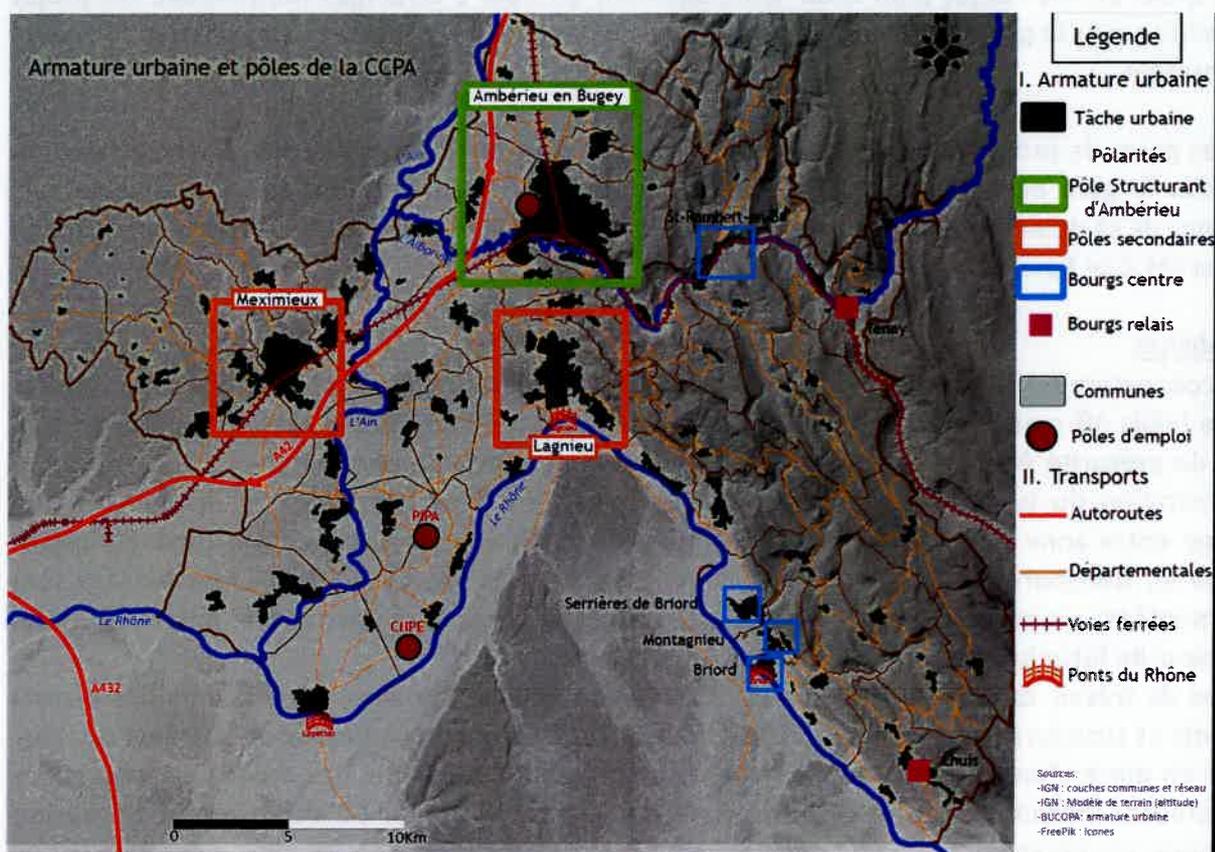
D'autres gares de proximité maillent le territoire pour permettre l'accès au réseau ferroviaire, en particulier la gare de Meximieux-Pérouges qui connaît une fréquentation croissante grâce à la fréquence de sa desserte et la gare de Tenay/Hauteville dont le maintien de la desserte est un enjeu pour l'accès à ce bassin du territoire.

Les mobilités

Si les accès externes sont avantageux pour la Plaine de l'Ain, les mobilités internes sont caractérisées par une faible offre en transport collectif. L'usage de la voiture individuelle est majoritaire, avec un risque de précarité énergétique pour une partie des habitants. Ce phénomène est accentué par l'augmentation du nombre d'actifs ne travaillant pas dans leur commune de résidence et un décalage entre zone d'habitat et pôle d'emplois. Le territoire est vaste ce qui rend difficile le maillage en transports en commun. Sous l'impulsion de la CCPA, des initiatives innovantes sont expérimentées, en particulier un service de covoiturage organisé « Covoit'ici », potentiellement précurseur de futur ligne interurbaine fixe.

Les axes de travail, dans le cadre de la LOM et de son application, sont tournés vers des projets innovants et structurants : l'amélioration de la desserte vers le parc industriel de la Plaine de l'Ain, la mise en place d'un transport à la demande, le soutien à l'utilisation des modes alternatifs aux déplacements individuels motorisés, un projet de schéma directeur de déploiement de bornes électriques, un nouveau schéma de développement des pistes cyclables. De plus, une étude est en cours afin d'étudier l'opportunité d'un nouveau diffuseur sur l'A42. Il permettrait une desserte plus fine du territoire, de soulager les diffuseurs existants et de mieux desservir les grands sites économiques (PIPA, CNPE du Bugey) et site touristique et culturel (projet Maison du Petit Prince).

Armature urbaine



Le territoire est constitué du pôle structurant d'Ambérieu en Bugey, comprenant en continuité urbaine les communes d'Ambronay, Château Gaillard, Saint Denis en Bugey, Ambutrix, Bettant, Douvres. Ce pôle est identifié par le SCOT BUCOPA comme un pôle régional.

La ville d'Ambérieu en Bugey compte 14 204 habitants et constitue un pôle de services, d'emplois et d'habitat. Au centre, la commune de Lagnieu, avec 7175 habitants et au sud-est, Meximieux, avec ses 7848 habitants, sont des pôles secondaires actifs et attractifs.

A Ambérieu en Bugey, le quartier des Courbes de l'Albarine est dans sa première génération de politique de la ville et de renouvellement urbain et le centre bénéficie du dispositif cœur de ville. Lagnieu et Meximieux sont lauréates du dispositif Petites villes de demain, avec une animation partagée.

La croissance démographique se concentre davantage sur la partie centrale de la Plaine de l'Ain, avec des évolutions de +30% de la population de certaines communes ces 10 dernières années (Villieu-Loyes-Mollon, Loyettes, Château-Gaillard, Bourg Saint Christophe, Saint Vulbas), tandis que les communes des secteurs à l'est du territoire restent plus stables.

Cette croissance démographique se traduit par le développement de l'habitat individuel et une consommation foncière, dans un phénomène de périurbanisation avec le desserrement urbain de la région lyonnaise.

A l'est, les problématiques sont totalement différentes pour la Vallée de l'Albarine. Celle-ci connaît en effet des problèmes d'attractivité résidentielle, liés au vieillissement de l'habitat, à la fois, disproportionné par rapport aux besoins, énergivores et ne correspondant plus aux attentes de la population. Des opérations de renouvellement urbain et de réhabilitation ont déjà été menées et vont se poursuivre sur les communes de Tenay et Saint Rambert en Bugey.

Le secteur de Rhône Chartreuse de Portes connaît un développement constant au cours des dernières années, soutenu notamment par un solde migratoire positif, avec une augmentation de population ces 10 dernières années de 10% par exemple pour les communes de Lhuis, Bénonces et Serrières de Briord.

Cohésion sociale

Le différentiel d'évolution démographique et économique entre les différents secteurs de la CC de la Plaine de l'Ain conduit à un déséquilibre sur la répartition des services sur le territoire. Certains secteurs ruraux connaissent ainsi un déficit de services et un éloignement certain des polarités majeures qui concentrent la plupart des services structurants. Les secteurs de montagne, les communes les plus rurales sont ainsi les plus touchées. Cependant, de par leur croissance, Ambérieu en Bugey se renforce comme pôle de services mais également Lagnieu et Meximieux où le commerce et services sont dynamiques.

Sur le territoire, il existe deux Maison France Services à Saint Rambert en Bugey et à Ambérieu en Bugey. Labellisées en 2020, elles permettent d'accueillir et de renseigner le public dans l'accès à leurs droits, l'accès au numérique pour leurs démarches en lignes. Un troisième site est à l'étude. Au niveau des services de proximité pour les seniors, l'accent a été mis sur l'accompagnement, l'information et la coordination avec le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) et le soutien à la création d'un accueil de jour itinérant à destination des personnes souffrant de la maladie Alzheimer et apparentés.

Du fait de sa croissance démographique constante, les équipements du territoire doivent faire face à des besoins en termes de nouvelles capacités d'accueil et de besoins des familles en particulier dans les domaines scolaires, périscolaires, de cantines scolaire, d'accueil de la petite enfance, de la jeunesse mais également au niveau des équipements culturels et sportifs. Ces investissements concernent les communes mais également le Département avec la création récente d'un nouveau collège à Briord et la Région avec la rénovation du Lycée de la Plaine de l'Ain et le projet de création d'un Lycée à Meximieux.

HABITAT, RENOVATION ENERGETIQUE, PCAET

La dynamique démographique a conduit à l'augmentation de 30% de la population en 15 ans.

Sous l'effet de l'augmentation du nombre de ménages, de la diminution de leur taille et de la diversité des besoins des habitants, la CCPA et les acteurs de l'habitat conduisent une politique globale avec des outils spécifiques et complémentaires : Plan Local de l'Habitat, OPAH, soutien à la programmation des bailleurs, aide à la démolition, plan d'actions spécifiques pour le Quartier Politique de la Ville/ANRU d'Ambérieu en Bugey et opérations de renouvellement urbain pour les communes de Tenay et Saint Rambert en Bugey, plate-forme de rénovation énergétique...

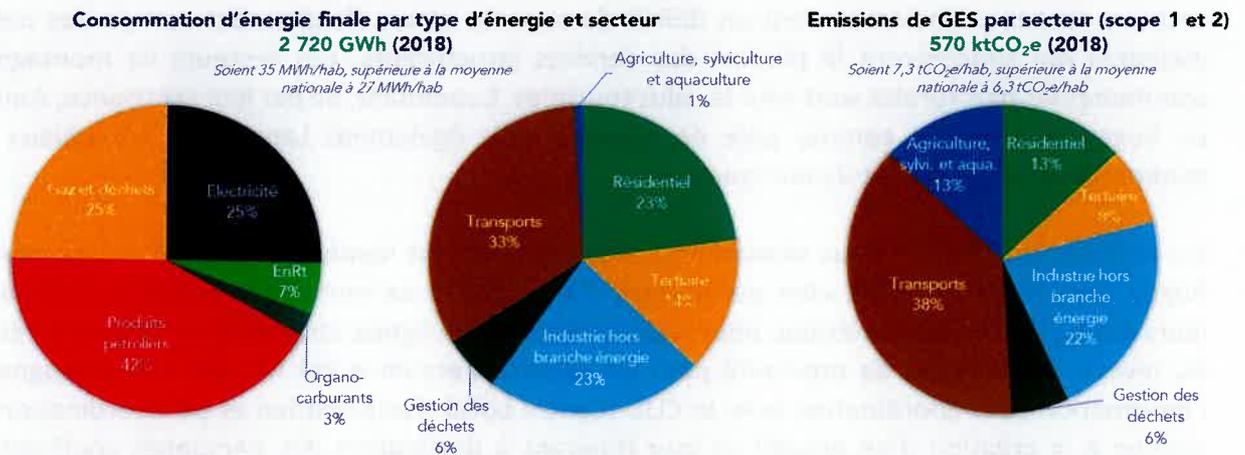
Compte tenu de l'ancienneté du parc bâti et de la prédominance de l'habitat individuel, le bâti résidentiel et tertiaire représente 35% des consommations d'énergie du territoire. On estime que 20% de la population est en situation de précarité énergétique.

Des premiers objectifs de réduction des consommations énergétiques des bâtiments ont été fixés dans le cadre du PCAET, avec une baisse de 30% en 10 ans. La rénovation énergétique du parc privé et public est un axe de travail important du PCAET.

Des projets de production de nouvelles énergies renouvelables sont envisagées avec priorité au solaire (toitures résidentielles mais aussi industrielles et création de centrales au sol) et le développement d'autres potentiels tels le biogaz ou la récupération de chaleur fatale de sites industriels (projet Plainénergie).

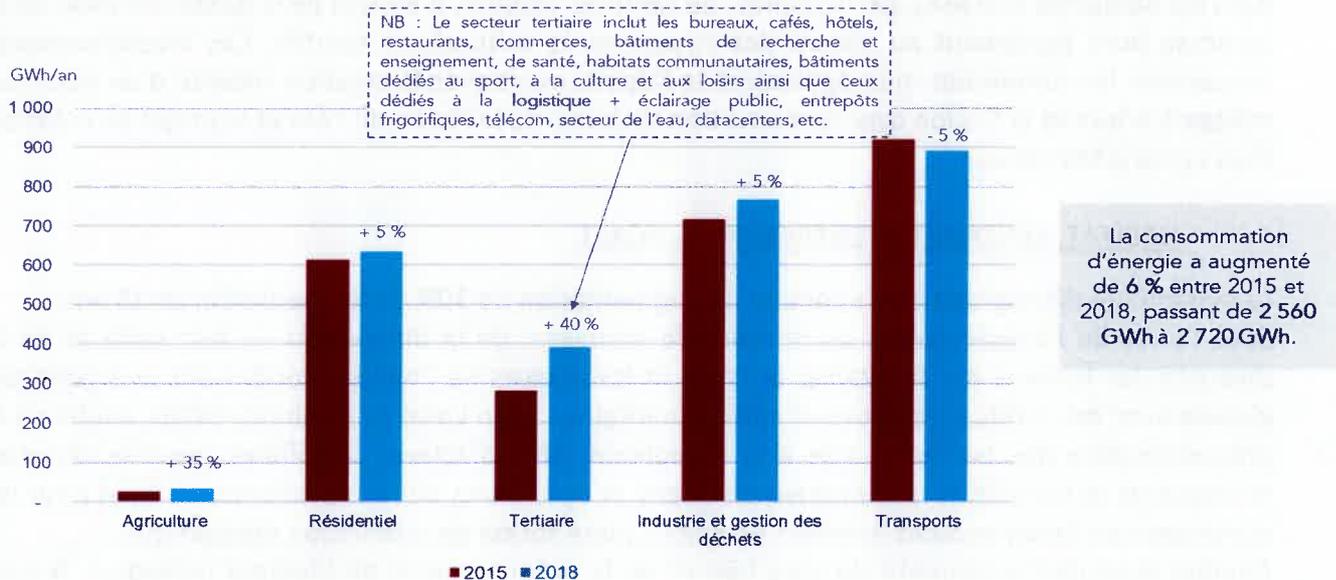
Le diagnostic effectué lors de la réalisation du PCAET arrêté le 26 septembre 2019 se basait sur des données datant de 2015. Récemment, le diagnostic a été actualisé avec les données 2018 disponible sur le site de l'ORCAE. Les enseignements de cette actualisation sont les suivants.

Les secteurs des transports et de l'industrie représentent plus de 55% des consommations et des émissions GES. Les bâtiments des secteurs résidentiels et tertiaires représentent plus du tiers de la consommation énergétique et un quart des émissions GES.

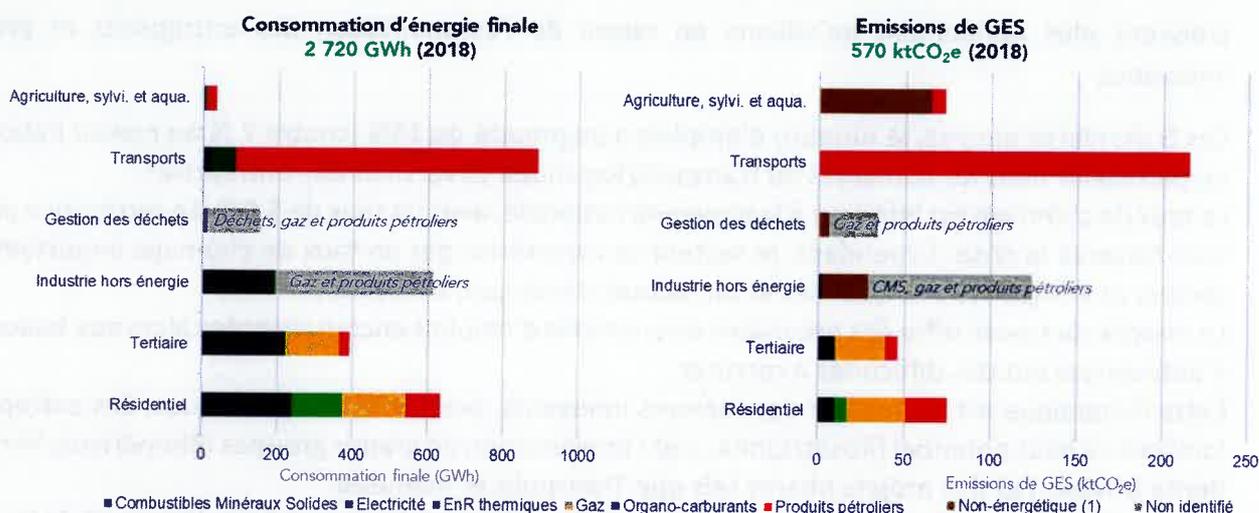


Note : 77 250 habitants sur la Plaine de l'Ain en 2018
Sources : ORCAE, Avril 2021, Profil climat air énergie de la CC de la Plaine de l'Ain ; Rapport d'activité CCPA 2018

Les consommations locales sont en hausse, en particulier dans le tertiaire, sauf dans le secteur des transports



Source : ORCAE, 2021, Profil CC Plaine de l'Ain



Note : (1) Les émissions non énergétiques présentes dans les secteurs de l'agriculture, de la gestion des déchets et de l'industrie comprennent les émissions liées à l'utilisation de produits chimiques (par exemple : engrais, pesticides, peintures, solvants, etc.) ainsi qu'aux émissions résultant des procédés mis en œuvre dans ces secteurs.

Source : ORCAE, Avril 2021, Profil CC de la Plaine de l'Ain

Les secteurs des transports et du bâtiments sont les secteurs prioritaires de transition. L'agriculture doit par ailleurs améliorer ses émissions GES.

Le PCAET a également identifié les enjeux de pollution de l'air et de vulnérabilité au changement climatique du territoire. Son évolution implique une adaptation du modèle de développement à la sobriété énergétique et la préservation des ressources, en particulier de l'eau.

La transition écologique peut également s'appuyer sur une optimisation de la gestion des déchets et le développement de l'économie circulaire. Depuis 2013, afin d'inciter à réduire la quantité de déchets ménagers résiduels, la TIEOM a été mis en place. L'amplification du tri se poursuit avec l'extension des consignes de tri et d'autres changements sont à anticiper (gestion des biodéchets) et gisements à étudier (valorisation des déchets en économie circulaire).

Pour aller plus loin, se reporter au PCAET approuvé le 22/10/2021.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le territoire de la Plaine de l'Ain bénéficie d'une forte dynamique économique eu égard à sa situation géographique privilégiée. On compte 22 456 emplois salariés privés et 5508 établissements. La CCPA accueille au sein de ses zones d'activités économiques de nombreux « grands comptes » mais bénéficie également d'un tissu dense de TPE/PME. Des filières spécifiques sont présentes sur le territoire (textile technique et fonctionnel, chimie et environnement, nucléaire, mécanique...).

Le secteur industriel constitue une activité structurante de l'économie du territoire. L'emploi est fortement polarisé sur le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain (PIPA) et la centrale nucléaire du Bugey, qui représentent à eux seuls plus de 6000 emplois essentiellement dans l'industrie (1/3 des emplois) et la logistique.

La ville d'Ambérieu-en-Bugey, 3ème ville du département, reste cependant la commune qui compte le plus d'emplois, participant aux fonctions urbaines du territoire et à son rayonnement. Le niveau de qualification de la population active locale correspond majoritairement à des fonctions d'exécution. Cependant, les professions intermédiaires, cadres et professions intellectuelles

croissent plus rapidement qu'ailleurs en raison de l'augmentation des entreprises et projets innovants.

Ces 5 dernières années, le nombre d'emplois a augmenté de 13% (contre 7 % au niveau national), en particulier dans les domaines du transport/logistique et services aux entreprises.

Le taux de chômage est inférieur à la moyenne nationale, avec un taux de 5,8 %. Le territoire a plutôt bien traversé la crise. Cependant, le secteur se caractérise par un taux de chômage important des seniors et des jeunes peu qualifiés et un recours développé à l'interim.

Le marché du travail offre des prévisions de créations d'emplois encourageantes alors que beaucoup d'entreprises ont des difficultés à recruter.

Cette dynamique est portée par des secteurs innovants, des ETI/PME dynamiques, des entreprises familiales à haut potentiel (Roset/Cinna...) et l'implantation de grands groupes (Biomérieux, Verallia, Vente privée...) et des projets phares tels que Transpolis et Acmutep.

Transpolis est une « ville-laboratoire » à taille réelle, unique en Europe, à l'emplacement de l'ancien camp militaire des Fromentaux situé sur les Communes de Leyment, de Chazey-sur-Ain et de Saint-Maurice-de-Rémens. Le site a lancé ses premiers essais avec des navettes autonomes en septembre 2019. Cet outillage, réalisé en partenariat avec l'Université Gustave Eiffel, reconstitue « une ville du futur » pour tester toutes les nouvelles solutions de transports urbains. Il propose également des pistes d'essais pour des véhicules de toutes natures afin d'améliorer leur comportement routier.

En face de Transpolis sur le reste du Camp des Fromentaux, le site « ACMUTEP » est un projet complémentaire : un campus d'entreprises dédié notamment aux mutations de l'espace public (ACMUTEP) et à la mobilité. Il s'agit en particulier d'accompagner Transpolis par une offre d'accueil des entreprises liées à son activité et plus généralement aux problématiques de la ville et de la mobilité. Ce projet est porté par la SEM Plaine de l'Ain Développement. La création d'une piste d'essai expérimentale, unique en Europe, et la construction d'un 1er bâtiment d'accueil sont en cours d'élaboration.

La formation constitue un potentiel de développement important avec plusieurs porteurs de projets qui manifestent leur intérêt pour s'implanter et développer l'offre de formation.

Des partenariats se développent avec l'animation autour du Grand carénage du CNPE du Bugey, des actions de promotion des métiers, des actions spécifiques auprès des jeunes... Le territoire accueille des établissements importants avec le Lycée de la Plaine de l'Ain, le Lycée professionnel Bérard d'Ambérieu en Bugey qui renforce son offre de formation, le Lycée agricole de Saint Sorlin et son centre formation Saint So dans les services à la population et les soins, le CECOF à Ambérieu en Bugey et le service militaire volontaire (SMV) sur la base aérienne d'Ambérieu en Bugey.

Cette dernière accueillera prochainement le campus aéronautique, projet porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

En quartier gare, le projet de réhabilitation d'une friche de transport/logistique en Quartier des Affaires et des Savoirs (QDAS) offre un site prometteur dans l'accueil des services aux entreprises (innovation, espace coworking...), la formation, une offre en immobilier d'entreprises...

Dans la Plaine de l'Ain, l'offre foncière et immobilière pour l'accueil des entreprises se raréfient et les enjeux de développement durable et de gestion économe du foncier s'intensifient. Des premières réflexions sur l'écologie industrielle et territoriale (EIT) ont démarré afin d'aménager et de requalifier des zones d'activité économique durable (circularité et mutualisation des ressources).

AGRICULTURE/ALIMENTATION, TOURISME/PATRIMOINE

La diversité naturelle du territoire permet une agriculture diversifiée avec la plaine céréalière qui prédomine et également l'élevage en zone de moyenne montagne et la pisciculture sur le secteur Dombes....

Avec l'extension du territoire en 2017 sur la zone montagne du Bugey, de nouvelles filières agricoles prennent davantage de place : filière laitière, bovine, ovine, viticole ...

Des facteurs de vulnérabilité existent comme la déprise agricole sur certains secteurs, la sécheresse, la ressource en eau et l'augmentation des prix des matières premières qui impactent l'équilibre économique des exploitations. On note aussi un dynamisme des circuits courts avec le développement d'AMAP ou l'ouverture du point de vente agricole «le bocal» à Lagnieu/St Sorlin en Bugey.

Le sujet des circuits courts et de l'alimentation locale sont des sujets émergents avec un projet d'élaboration d'un projet d'alimentation locale (PAT).

Le territoire bénéficie d'un potentiel touristique, culturel et patrimonial grâce à des lieux singuliers et des événements de renommée : Cité médiévale de Pérouges, labellisé « plus beau village de France), qui accueille plus de 350 000 visiteurs/an, le Château des Allymes, dernièrement restauré, l'Abbaye d'Ambronay : site patrimonial et d'accueil du Centre Culturel de Rencontres (CCR) d'Ambronay, le Festival d'Ambronay, le Festival de Pérouges, des villages remarquables (Saint Sorlin en Bugey, Vaux en Bugey...).

L'environnement naturel offre des lieux de découverte uniques avec plusieurs Espaces Naturels Sensibles (ENS), les rivières de l'Ain et de l'Albarine, le Rhône, les étangs du Bugey, les cascades et les secteurs de moyenne montagne du Bugey... Le développement d'offre de qualité autour de ces sites se construit progressivement avec le projet Verticales (cascade de la Charabotte), l'aménagement de secteur du Rhône (Point vert...).

La ViaRhona, itinéraire vélo européen, traverse le territoire et le connecte au réseau cycliste. Une nouvelle boucle locale de 9 km viendra compléter prochainement l'itinéraire.

Le projet de création de la Maison du Petit Prince à Saint Maurice de Rémens, maison d'enfance de Saint Exupéry, annonce un projet phare unique de découverte de la vie et de l'œuvre de l'auteur mondialement connu.

Sous l'égide de l'Office du tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain, la mise en tourisme du territoire et les partenariats avec les territoires voisins et la Métropole se développent.

Article 4 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire.

- **Orientation 1 : Organiser l'aménagement et accompagner les mutations de la Plaine de l'Ain**
- **Orientation 2 : Créer les conditions favorables à l'accueil et l'ancrage de la population**
- **Orientation 3 : Conforter les filières et ressources économiques de la Plaine de l'Ain**
- **Orientation 4 : Accélérer la transition écologique**
- **Orientation 5 : Coopération territoriale**

Les orientations stratégiques sont déclinées en fiche-projet ou fiche-action, elles comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Il est précisé la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 – Le Plan d'actions

Le plan d'actions est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

ORIENTATION 1 : Organiser l'aménagement et accompagner les mutations de la Plaine de l'Ain

Objectif 1.1 : Organiser et maîtriser la croissance de l'habitat dans un espace de développement durable

Fiches-actions et fiches projets

Objectif 1.2 : Développer une offre de logements diversifiée et accessible qui réponde à l'évolution des besoins

Fiches-actions et fiches projets

Objectif 1.3 : Assurer la modernisation du parc de logements existant (social et privé) et répondre aux besoins des publics spécifiques

Fiches-actions et fiches projets

Objectif 1.4 : Améliorer la desserte, les mobilités et les échanges intermodaux au sein de la Plaine de l'Ain

Fiches-actions et fiches projets

ORIENTATION 2 : Créer les conditions favorables à l'accueil et l'ancrage de la population

Objectif 2.1 : Développer l'offre de services et d'équipements à la population (scolaire, petite enfance, jeunesse, sport, culture, santé, numérique...)

Fiches-actions et fiches projets

Objectif 2.2 : Aménager et revitaliser les communes, soutenir le commerce de proximité dans les espaces ruraux

Fiches-actions et fiches projets

Objectif 2.3 : Renforcer la culture, le numérique et le patrimoine comme facteur de cohésion sociale

Fiches-actions et fiches projets

ORIENTATION 3 : Conforter les filières et ressources économiques de la Plaine de l'Ain

Objectif 3.1 : Structurer l'accueil des entreprises dans une démarche de développement durable

Fiches-actions et fiches projets

Objectif 3.2 : Consolider l'écosystème industriel et les entreprises à haut potentiel : services aux entreprises, emploi, formation, innovation, numérique

Fiches-actions et fiches projets

Objectif 3.3 : Favoriser l'implantation de pôles de formation et positionner la Plaine de l'Ain pôle ressource territorial

Fiches-actions et fiches projets

Objectif 3.4 : Accompagner le développement touristique et les potentiels de développement (circuit court, alimentation locale...) comme ressources économiques locales

Fiches-actions et fiches projets

ORIENTATION 4 : Accélérer la transition écologique

Objectif 4.1 : Amplifier la rénovation énergétique, la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie

Fiches-actions et fiches projets

Objectif 4.2 : Optimiser la gestion des déchets et développer l'économie circulaire

Fiches-actions et fiches projets

Objectif 4.3 : Agir pour la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles

Fiches-actions et fiches projets

ORIENTATION 5 : COOPERATION TERRITORIALE

Voir article 5.4 de la présente convention.

5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

Les signataires conviennent de poursuivre et d'accentuer, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre des contrats et des programmes en cours. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et

d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

- Le programme Action Cœur de ville (2020-2024) engagé sur la commune d'Ambérieu en Bugey
- Le programme Petites Villes de demain (2021-2026) engagé sur la commune de Lagnieu et la commune de Meximieux
- Le programme Territoires d'industrie « AIN TERRITOIRE D'INDUSTRIE : OYONNAX – BUGEY SUD – PLAINE DE L'AIN- PAYS BELLEGARDIEN - PAYS DE GEX » dont fait partie la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
- Le contrat de ville et de cohésion urbaine (2014-2022) visant le quartier prioritaire des Courbes de l'Albarine à Ambérieu en Bugey,
- Le programme de renouvellement urbain (2020-2024) engagé sur la commune d'Ambérieu en Bugey
- Programmes ANCT : Maisons France Services avec deux sites : France services Albarine à Saint Rambert en Bugey et France services Agora à Ambérieu en Bugey

5.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action et des fiches projet en annexe 1.

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l'évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L'animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;

- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L'ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L'échéancier (planning d'action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l'environnement ou pour les populations en conformité avec la réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

5.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

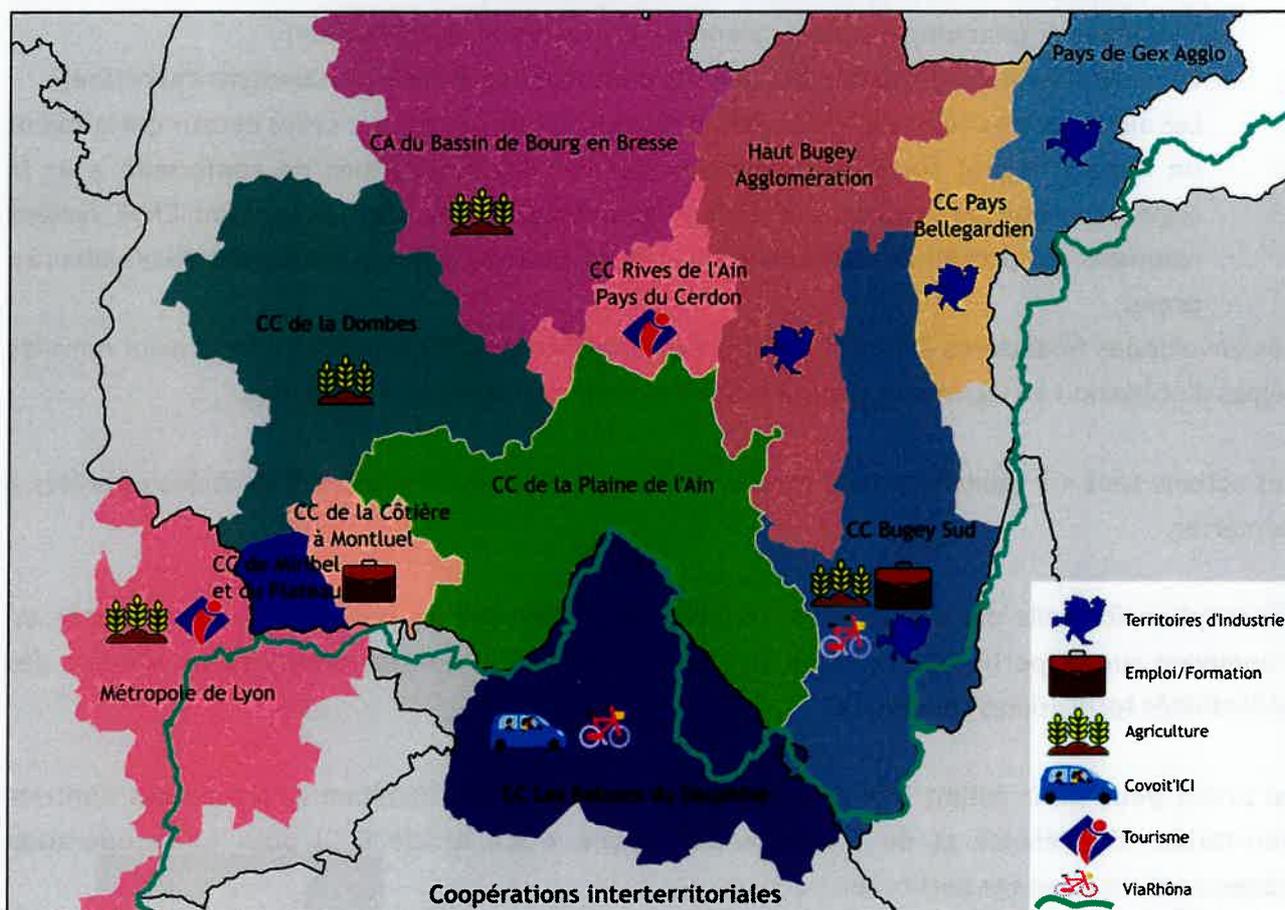
Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

5.4. Les actions de coopération interterritoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations

peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les différents territoires.

Cartographie des principales coopérations interterritoriales



Les principales coopérations interterritoriales sont les suivantes :

- Coopération le long de l'itinéraire de la ViaRhôna : selon un axe Haut Rhône, avec l'ensemble des EPCI et leurs office du tourisme entre le Léman et Lyon
- Métropole de Lyon et Only Lyon tourisme : partenariat afin de valoriser l'offre de découverte du territoire en particulier de la Cité de Pérouges
- Tourisme et patrimoine : avec la Communauté de communes des Rives de l'Ain/Pays de Cerdon
- Mobilités : création des lignes de covoiturage organisée « covoit'ici » avec et depuis le territoire de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné
- Coopération également avec la CC des Balcons du Dauphiné dans le cadre du Grand carénage
- Coopération sur les sujets liés à l'agriculture/développement rural, et l'alimentation : la CCPA démarre une réflexion sur l'opportunité d'un PAT (programme alimentaire territorial). Elle est partenaire de plusieurs démarches de stratégie alimentaire en cours : Bourg Agglomération (volet logistique), PATLY Métropole de Lyon, PAT de la Dombes. La CCPA est également engagée dans les programmes LEADER de la Dombes et du Bugey.
- Au niveau des sujets Emploi/formation et de l'innovation, des coopérations se sont nouées avec les CC de Miribel et du Plateau, CC de la Côteière à Montluel et de la CC Bugey Sud.

- A une échelle plus large via le dispositif Territoire d'industrie, la CCPA est engagée avec la CC Bugey Sud, Haut Bugey Agglomération, la CC du Pays bellegardien et la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex.

Article 6 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances

décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Plaine de l'Ain assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire désigne au sein de ses services la DGAS, responsable du pilotage du CRTE (élaboration, mise en œuvre du contrat et évaluation), assisté de l'équipe des chargés de mission, techniciens et animateurs des pôles aménagement et développement.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

7.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

7.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire. Des représentants de la société civile participent au comité de pilotage du CRTE avec la CCI, la Chambre des Métiers, la Chambre d'agriculture et l'Office du tourisme. Le conseil de développement regroupe des citoyennes et citoyens appelés à donner leur avis et émettre des propositions sur les actions et politiques de la communauté de communes.

7.8. Maquette financière

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;

- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence. La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

Article 8 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la Plaine de l'Ain, des services de l'Etat, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et du territoire. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;

- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 10 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Les ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des

objectifs de la SNBC.

Les indicateurs d'évaluation sont précisés dans les fiches du programme d'actions. Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée

Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 12 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 13 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Lyon.

Signé à Chazey sur Ain, le 07/12/2021

La Préfète de l'Ain



Le Président de la Communauté

de communes de la Plaine de l'Ain



Annexe 1 – Synthèse du programme d'actions du CRTE

CRTE de la Plaine de l'Ain: programme d'actions

N°	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet/action	Commentaire	Fiche action (projet en cours ou prêt à démarrer)	Fiche action avec opération inscrite dans la maquette financière (DETR, DSIL) 2021	Fiche projet (à venir ou descriptif général)
Orientation 1: Organiser l'aménagement et accompagner les mutations de la Plaine de l'Ain						
Objectif 1-1:		Organiser et maîtriser la croissance de l'habitat dans un espace de développement durable				
1	CCPA, acteurs habitat	Plan d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) et OPAH		X		
Objectif 1-2:		Développer une offre de logements diversifiée et accessible qui réponde à l'évolution des besoins;				
2	Commune	Quartier politique de la ville "les Courbes de l'Albarine" à Ambérieu en Bugey - Opération de rénovation urbaine ANRU		X		
Objectif 1-3:		Assurer la modernisation du parc de logements existant (social et privé) et répondre aux besoins des publics spécifiques				
3	Communes	OPAH et Opérations de Renouvellement Urbain (RU)		X		
4	Tenay	Opération de Rénovation urbaine phase 1 (acquisition bâtiments et démolition)		X	X	
5	CCPA	Plateforme de Rénovation énergétique Plainedelain Renov+		X		
6	CCPA	Mise en Place d'un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) à l'échelle de la CCPA	Action du PCAET éco d'énergie...	X		
Objectif 1-4:		Améliorer la desserte, les mobilités et les échanges intermodaux au sein de la Plaine de l'Ain				
7	CCPA	Aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal à Ambérieu en Bugey (travaux parvis, gare routière, avenue Sarrail en partie) - PHASE 1		X		
8	CCPA	Aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal à Ambérieu en Bugey (parking longue durée, parking modulaire Cordier, avenue sarrail en partie) - PHASE 2		X		
9	CCPA/communes	Mise en œuvre du schéma cyclable du territoire de la Plaine de l'Ain	Création de pistes cyclables en agglomération et interconnexion des pistes (projets communaux et intercommunaux)	X		
10	Commune d'Ambérieu en Bugey	Création d'une voie verte rue Alexandre Bérard		X	X	
11	Communes	Plan d'actions politique vélos (aménagement, consignes, abris...)		X		
12	CCPA	Déploiement d'Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE)		X		
13	CCPA	Création de parking de covoiturage		X		

N°	Maitre d'ouvrage	Intitulé du projet/action	Commentaire	Fiche action (projet en cours ou prêt à démarrer)	Fiche action avec opération inscrite dans la maquette financière (DETR, DSIL) 2021	Fiche projet (à venir ou descriptif général)
14	APRR	Projet d'échangeur sur A42				X
Orientation 2 : Créer les conditions favorables à l'accueil et l'ancrage de la population						
Objectif 2-1: Développer l'offre de services et d'équipements à la population (scolaire, petite enfance, jeunesse, sport, culture, santé, ...)						
15	Communes	Création/rénovation d'équipements scolaire, périscolaire, petite enfance, jeunesse, sport, culture, santé				X
16	Commune de Blyes	Création d'un skate-park		X	X	
17	Commune de Blyes	Extension et rénovation de la Mairie		X	X	
18	Commune de Douvres	Extension de la cantine scolaire et création d'un cheminement sécurisé entre l'école et la cantine-garderie. Création d'un préau dans l'enceinte de la cantine-garderie		X	X	
19	Commune de Faramans	Extension et réfection de l'école communale avec création d'une garderie		X	X	
20	Commune de Lompnas	Construction d'une école et d'un moyen de chauffage commun à l'école, bâtiment Mairie/logement et la salle des fêtes		X	X	
21	Commune de Meximieux	Extension du centre de loisirs		X	X	
22	Commune de Sainte Julie	Construction d'un bâtiment scolaire et périscolaire		X	X	
23	Commune	Création d'une piste d'athlétisme	vers une fiche action en 2022	X		
24	CCPA	Création d'un 3 ^e site France services		X		
Objectif 2-2: Aménager et revitaliser les villes et centres-bourg, soutenir le commerce de centre-ville et de proximité dans les espaces ruraux						
25	Communes	Opération cœur de ville Ambérieu en Bugey		X		
26	Communes	Opération Petites villes de demain Lagnieu et Meximieux		X		

N°	Maitre d'ouvrage	Intitulé du projet/action	Commentaire	Fiche action (projet en cours ou prêt à démarrer)	Fiche action avec opération inscrite dans la maquette financière (DETR, DSIL) 2021	Fiche projet (à venir ou descriptif général)
27	Communes	Revitalisation des communes: aménagement des centres-bourg et villages, opération de déconstruction/requalification de secteur urbain, aménagements de locaux communaux à usage commercial				X
	Objectif 2-3:	Renforcer la culture, le numérique et le patrimoine comme facteur de cohésion sociale				
28	CCPA	Restauration du Château de Chazey (phase 3)				X
29	CCPA	Mise en lumière du Château de Chazey		X	X	
30	CCPA	Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle (CTEAC)	projet avec la DRAC - convention de 3 ans	X		
31	Commune de Chazey sur Ain	Création d'une Microfolle		X		
32	Communes, EP, associations	Mise en valeur des sites patrimoniaux du territoire de la Plaine de l'Ain	Pérouges; Allymes; Ambronay, St So (démarche petite cité de caractère...)			X
33	Commune d'Ambronay	Amélioration de l'accueil du public: réfection complète des toilettes publiques		X	X	
34	Centre Culturel de Rencontre d'Ambronay	Valorisation du site d'Ambronay	Site patrimonial; Festival; Programmation annuelle	X		
35	Région	Maison du Petit Prince		X		
Orientation 3: Conforter les filières et ressources économiques de la Plaine de l'Ain						
	Objectif 3-1:	Structurer l'accueil des entreprises dans une démarche de développement durable				
36	CCPA	Politique d'accueil foncière et immobilière	cTerritoire d'industrie & Etude écologie industrielle et territoriale (EIT)	X		
37	SEM	Développer l'écosystème Transpolis Acmutep	présentation des sites, écosystème: Phase 1 ACMUTEP/pôle d'accueil, accueil Université Gustave Eiffel)	X		
38	CCPA	Création d'une piste d'essai expérimentale		X		
39	CCPA	Aménagement du Quartier des Affaires et des Savoirs (QDAS): phase requalification friche industrielle	AAP Friches	X		

CRTE de la Plaine de l'Ain: programme d'actions

N°	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet/action	Commentaire	Fiche action (projet en cours ou prêt à démarrer)	Fiche action avec opération inscrite dans la maquette financière (DETR, DSII) 2021	Fiche projet (à venir ou descriptif général)
	Objectif 3-2:	Consolider l'écosystème industriel et les entreprises à haut potentiel : services aux entreprises, emploi, formation, innovation, numérique				
40	CCPA	Aménagement du Quartier des Affaires et des Savoires (QDAS): phase travaux de construction/aménagement				X
41	CCPA	Programme d'actions dédiées à l'innovation	Lab 01, fabrique numérique des territoires	X		
42	Partenaires publics et privés	Grand carénage du CNPE du Bugey	rappel des actions en cours	X		
43	Privé	Requalification d'une friche industrielle à Briord - entreprise ROSET SA	AAP Friches	X		
44	Collectivités territoriales	Déploiement de l'action un jeune/un emploi		X		
45	Mission Locale Jeunes	Action ciblée pour les décrocheurs scolaires: "rebondir"		X		
46	Collectivités territoriales	Soutien au développement et au recours aux clauses sociales dans les marchés publics		X		
47	Partenaires publics et privés	Action ciblée d'immersion et de découverte des métiers recruteurs du territoire	"Boussole"; AAP PIC	X		
48	CCPA	Animation territorialisée emploi/formation	forum locaux pour l'emploi; partenariats locaux	X		
49	CCPA	Observatoire des impacts territoriaux de la crise				X
	Objectif 3-3:	Favoriser l'implantation de pôles de formation et positionner la Plaine de l'Ain pôle ressource territorial				
50	CCPA	Soutien et accompagnement à la création de pôles de formation		X		
51	CCPA	Développement d'un pôle de formation sanitaire et social dans la Plaine de l'Ain		X		
52	Partenaires publics	Soutien et accompagnement à la création du Campus aéronautique - Création de logements pour les apprenants		X		
53	Partenaires publics	Soutien et accompagnement du Service Militaire Volontaire d'Ambérieu-en-Bugey		X		
	Objectif 3-4:	Accompagner le développement touristique et les potentiels de développement (circuit court, alimentation locale...) comme ressources économiques locales				
54	CCPA	Extension/modernisation de l'office de tourisme à Pérouges				X

CRTE de la Plaine de l'Ain: programme d'actions

N°	Maitre d'ouvrage	Intitulé du projet/action	Commentaire	Fiche action (projet en cours ou prêt à démarrer)	Fiche action avec opération inscrite dans la maquette financière (DETR, DSIL) 2021	Fiche projet (à venir ou descriptif général)
55	CCPA	Création d'une liaison pédestre entre la gare TER de Meximieux Pérouges et la Cité de Pérouges		X	X	
56	CCPA	Aménagement du projet Verticales (activités pleine nature) à Torcieu: phase 1		X		
57	CCPA	Aménagement du projet Verticales (activités pleine nature) à Chaley: phase 2		X		
58	CCPA	Création de la Maison du projet/bureau des guides; projet "Verticales"		X		
59	CCPA	Accueil et aménagement des activités de pleine nature	dans la cadre du PDES/vélo, trail, escalade	X		
60	Collectivités territoriales	Aménagement global de la base de loisirs le Point Vert				X
61	Public, privé	Développer l'hébergement accueil vélo	Accueil Vélo et services "bien être"	X		
62	Commune de Chaley	Rénovation de chalets dans le camping municipal		X	X	
63	CCPA	Animer une démarche de stratégie alimentaire territoriale	AAP PAT; circuit court/pdts locaux; maraichage	X		
Orientation 4: Accélérer la transition écologique						
Objectif 4-1: Amplifier la rénovation énergétique, la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie						
64	Communes	Soutien aux communes pour leur projet de transition énergétique	Aide/ingénierie technique au montage de projet avec l'ALEC/CCPA	X		
65	CCPA	Rénovation du gymnase de la Plaine de l'Ain à Amberieu en Bugey		X	X	
66	Commune d'Ambroinay	Travaux d'amélioration énergétique (salle polyvalente, école maternelle, Mairie)		X	X	
67	Commune d'Ambutrix	Travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de l'école		X	X	
68	Commune de Lagnieu	rénovation énergétique espace d'accueil du gymnase		X	X	
69	Commune de Lagnieu	rénovation pour l'amélioration énergétique de l'école des Tournelles		X	X	
70	Commune de Lagnieu	installation de panneaux photovoltaïque à l'école des Charmettes		X	X	

N°	Maitre d'ouvrage	Intitulé du projet/action	Commentaire	Fiche action (projet en cours ou prêt à démarrer)	Fiche action avec opération inscrite dans la maquette financière (DETR, DSIL) 2021	Fiche projet (à venir ou descriptif général)
71	Commune de Meximieux	amélioration de la performance énergétique de l'Espace Vaugelas		X	X	
72	Commune de Charnoz sur Ain	Mise en place panneaux photovoltaïques - Modernisation des velux à l'école communale de Charnoz sur Ain		X	X	
73	Commune de Conand	Rénovation et réhabilitation de la Mairie avec création d'espaces de travail, salle de travail et bureaux à vocation administrative avec amélioration de la performance énergétique (changement des portes et des fenêtres), rénovation et isolation de la		X	X	
74	Commune de Saint Jean de Niois	Remplacement d'une chaudière à l'école		X	X	
75	Commune de Villieu Loyes Mollon	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire		X	X	
Objectif 4-2: Optimiser la gestion des déchets et développer l'économie circulaire						
76	CCPA	Plan d'actions de modernisation (collecte, biodéchets, compostage collectif, expérimentations)	AAP ADEME: biodéchets; Mise en place bacs jaunes	X		
77	CCPA	Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire	AAP ADEME	X		
Objectif 4-3: Agir pour la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles						
78	CCPA	Marathon de la biodiversité	Programme/Agence de l'Eau	X		
79	Collectivités territoriales, Etat	Protection des berges de l'Ain	Actions/rivière Ain	X		
80	Collectivités territoriales	Valorisation des sites Espaces Naturels Sensibles (ENS)	présentation des sites	X		
81	Communes	Interconnexion en Eau Potable des communes nord-ouest		X		

Annexe 2 – Fiches-projet et fiches-action

Orientation stratégique n° 1-1	Organiser et maîtriser la croissance de l'habitat dans un espace de développement durable
Action n°1	Plan d'actions du Programme Local de l'Habitat (PLH) et OPAH
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain EPCI
Description de l'action	Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH). Depuis 2012, la Communauté de Communes est dotée d'un PLH. Ce 1er s'est déroulé sur la période 2012-2018 et nous sommes actuellement au cœur du deuxième programme qui se déroule sur la période 2019-2025. Son objectif est de mettre en place les différentes actions nécessaires pour appliquer la politique liée à l'habitat de la CCPA. Les enjeux se situent autant sur la programmation de nouveaux logements avec des objectifs quantitatifs et qualitatifs par sous-secteurs et à l'échelle des communes que sur la rénovation du parc de logement existant et l'adaptation de ces derniers ainsi que la lutte contre la vacance et l'insalubrité. Pour la période 2022-2025, la poursuite des actions prévues dans le PLH prévoit la réhabilitation à minima de 70 logements/ an, la construction de 575 logements neufs/an dont 180 logements sociaux avec une limite de construction en extension correspondant à 13,3 ha / an.
Partenaires	Le Département à travers sa délégation des aides à la pierre, l'Etat avec la DDT, l'ADIL de l'Ain, Action logement, les bailleurs sociaux
Coût prévisionnel	Une enveloppe budgétaire d'environ 1 000 000 €/an. La répartition se fait à 70 % en investissement et 30% en fonctionnement (notamment pour la gestion et le suivi de l'OPAH et de la plateforme de rénovation énergétique)
Plan de financement	Fonctionnement : l'ingénierie de l'OPAH (200 000 € / an) est financée à 50% par l'Anah; l'animation de la plateforme est d'environ 100 000 € / an investissement : 500 000 € pour les bailleurs sociaux, 200 000 € dans le cadre de l'OPAH (avec des cofinancement de l'ANAH, du CD01 et d'Action Logement) et 100 000 € dans le cadre de la plateforme (avec des cofinancements de la RégionAURA).
Calendrier	2019-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Objectifs annuels : réhabilitation de 70 logements, construction de 575 logements neufs/an dont 180 logements sociaux

Orientation stratégique n° 1-2	Développer une offre de logements diversifiée et accessible qui réponde à l'évolution des besoins
Action n°2	Quartier politique de la ville «les Courbes de l'Albarine" à Ambérieu en Bugey - Opération de rénovation urbaine ANRU
Maître d'ouvrage	Bailleurs, commune
Description de l'action	<p>La CCPA porte depuis 2016 un protocole ANRU sur le quartier d'Ambérieu dénommée les Courbes de l'Albarine concrétisée depuis juin 2020 par une convention régionale à hauteur de 3,1 millions d'euros. Cette convention vise à réhabiliter le quartier gare d'Ambérieu suivant 3 actions portées par la commune et les bailleurs publics.</p> <p>Ce programme ANRU vient en synergie avec les projets de requalification de la gare d'Ambérieu en pôle d'Echanges Multimodal (PEM) et la réhabilitation de la friche Cordier en Quartier des Affaires et des savoirs.</p> <p>Au-delà de l'ANRU, la politique de la ville soutient également de nombreux projets associatifs au niveau de la cohésion sociale, l'accès aux droits et l'insertion professionnelle.</p>
Partenaires	<p>SEMCODA :</p> <p>Démolition de 16 logements et de 10 garages – Mi 2022</p> <p>Résidentialisation de la résidence Albarine de 109 logements – Début 2021</p> <p>DYNACITE :</p> <p>Résidentialisation de le résidence Noblemaire de 132 logements – Mi 2022</p> <p>Commune de Ambérieu :</p> <p>Requalification de la place Sémard en lien avec le projet Noblemaire – Mi 2025</p>
Coût prévisionnel	Selon convention ANRU
Plan de financement	Selon convention ANRU
Calendrier	2020-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Aménagement réalisé ; démolition des bâtiments

Orientation stratégique n° 1-3	Assurer la modernisation du parc de logements existant (social et privé) et répondre aux besoins des publics spécifiques
Action n°3	OPAH et Opérations de Renouvellement Urbain (RU)
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>Une des actions phare de notre PLH, la réhabilitation et la modernisation du parc de logement, est un élément majeur de la politique Habitat de la CCPA. Cette Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat avec un volet Renouvellement Urbain (OPAH RU) est la deuxième OPAH de notre territoire et sa gestion a été confiée à Urbanis. Son objectif est la lutte contre l'habitat indigne, la modernisation du parc de logement existant, l'adaptation des logements, la lutte contre l'habitat indigne et enfin la remise sur le marché locatif de logements grâce aux investisseurs privés. Le volet renouvellement urbain concerne 3 communes et a pour objectif, sur un secteur donné, de définir une stratégie urbanistique pour supprimer des immeubles dégradés et vétustes et redynamiser le secteur. Suite au diagnostic effectué, seule Tenay poursuit pour le moment l'étude de faisabilité. Le rendu et le dépôt du dossier d'éligibilité à l'ANAH centrale doit se faire début 2022. Concernant la partie classique de l'OPAH, l'objectif annuel est de réhabiliter 130 logements / an pour les propriétaires occupants et 36 logements / an pour les propriétaires bailleurs.</p>
Partenaires	Le Département à travers sa délégation des aides à la Pierre, l'Etat avec la DDT, l'ADIL de l'Ain, Action logement, l'ALEC 01, la DDETS, la CAF, URBANIS
Coût prévisionnel	Une enveloppe budgétaire d'environ 300 000 €/an. La répartition se fait à 70 % en investissement et 30% en fonctionnement
Plan de financement	fonctionnement : L'ingénierie de l'OPAH (200 000 € / an) est financé à 50% par l'Anah
	investissement : 200 000 € dans le cadre de l'OPAH (avec des cofinancements de l'ANAH, du CD01 et d'Action Logement)
Calendrier	2019-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Objectifs annuels : rénovation de 130 logements / an pour les propriétaires occupants et 36 logements / an pour les propriétaires bailleurs.

Orientation stratégique n° 1-3	Assurer la modernisation du parc de logements existant (social et privé) et répondre aux besoins des publics spécifiques
Action n°4	Opération de Rénovation urbaine phase 1 (acquisition batiments et démolition)
Maître d'ouvrage	Jusqu'au dossier d'éligibilité maitrise d'ouvrage : CCPA
	Pour la phase travaux maitrise d'ouvrage : commune
Description de l'action	Située en fond de la Vallée de l'Albarine, la commune de Tenay souffre d'un environnement naturel contraint avec des falaises surplombant le centre-bourg. Les constructions sont à flanc de falaises et subissent des dégradations accentuées par le manque d'entretien et d'investissements des propriétaires dans un contexte d'une population fragilisée socialement. L'opération s'inscrit dans le cadre de l'OPAH renouvellement urbain de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Dans le prolongement d'un 1er aménagement de place, il s'agit de dédensifier une partie de la rue de la gare. Le projet a fait l'objet d'étude technique et urbanistique en amont et validé par l'ANAH centrale. Le projet consiste en: acquisition, démolition des batiments le long du linéaire de la rue de la gare (dont 3 batiments faisant l'objet d'un arrêté de péril, et 4 autres en très mauvais état), reconstruction/valorisation de nouveaux logements intégrés au site, aménagements des abords/espaces publics.
Partenaires	Le Département à travers sa délégation des aides à la pierre, l'Etat, l'ADIL de l'Ain, Action logement, l'ALEC 01, la DDETS, la CAF, URBANIS,
Coût prévisionnel	1 094 400€ HT
Plan de financement	Suite à l'étude de faisabilité et au dépôt du dossier d'éligibilité, la phase travaux peut être pris en charge à hauteur de 30 à 70 % par l'ANAH centrale
	DETR : 50%
Calendrier	Dépôt du dossier d'éligibilité début 2022 pour une phase travaux qui doit démarrer en 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Projet global de requalification de l'îlot

Orientation stratégique n° 1-3	Assurer la modernisation du parc de logements existant (social et privé) et répondre aux besoins des publics spécifiques
Action n°5	Plateforme de Rénovation énergétique Plainedelain Renov+
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	Porte d'entrée des dispositifs liés à l'amélioration de l'habitat et aux économies d'énergie, notre plateforme Plaine de l'Ain Renov+, dont l'animation a été confié à l'ALEC01, a pour vocation d'être l'interlocuteur de premier niveau pour les habitants du territoire pour toutes ces questions. Suite à ce premier contact, les personnes restent avec la plateforme pour l'accompagnement de leur projet ou alors sont dirigées vers Urbanis à qui nous avons confié la gestion et l'accompagnement de notre OPAH RU. Ce dispositif entre dans le programme SARE (Service d'accompagnement à la Rénovation Énergétique). Ce dispositif de financement CEE (Certificats d'économies d'énergie) de 200 M€ permet, en s'appuyant notamment sur les Espaces conseils FAIRE, de développer sur tout le territoire le conseil et l'accompagnement des particuliers et du petit tertiaire privé ainsi que les actions de mobilisation de tous les acteurs professionnels et institutionnels de la rénovation énergétique.
Partenaires	ALEC 01, la région Auvergne-Rhône-Alpes, les autres EPCI, le CD01, l'ADEME
Coût prévisionnel	Animation du dispositif: 100 000 € /an. Auquel s'ajoute environ 100 000 € pour les subventions versées dans le cadre de ce dispositif.
Plan de financement	Fonctionnement: 300 000 € co-financé à 50% dans le cadre du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), département et région (25%) de l'animation
	Investissement: 100 000 euros à la charge de la CCPA
Calendrier	Plateforme mise en place en 2019. Pas de fin prévue
Indicateurs d'évaluation proposés	Objectifs annuels: 150 logements rénovés

Orientation stratégique n° 1-3	Assurer la modernisation du parc de logements existant (social et privé) et répondre aux besoins des publics spécifiques
Action n°6	Mise en Place d'un Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) à l'échelle de la CCPA
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	Le Service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) vise à organiser les actions de lutte contre la précarité énergétique et à massifier le repérage des ménages pour leur apporter des solutions adaptées. Jusqu'à fin 2021 un slime départemental intervenait sur notre territoire en complément du travail réaliser par l'association La Corde Alliée qui réalisait chaque année pour une soixantaine de ménage le travail demandé dans le cadre d'un SLIME mais avec un financement 100% CCPA. Il est donc nécessaire que la Communauté de Communes entre dans ce dispositif. Pour cela, nous sommes actuellement dans l'attente de l'appel à projet 2022 afin de connaître les modalités d'intervention et de soutien du dispositif.
Partenaires	Le CLER (réseau pour la transition énergétique), La Corde Alliée, l'Alec 01, Urbanis
Coût prévisionnel	Une enveloppe budgétaire d'environ 25 000 € pour financer l'animation de ce SLIME
Plan de financement	Fonctionnement: 25 000 € co-Financé par le CLERC dans le cadre du SLIME
Calendrier	Mise en Place du SLIME pour 4 ans (2022 à 2025)
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir dans la cadre du dossier de candidature de l'appel à projet 2002

Orientation stratégique n°1-4	Améliorer la desserte, les mobilités et les échanges intermodaux au sein de la Plaine de l'Ain
Action n°7	Aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal à Ambérieu en Bugey (travaux parvis, gare routière, avenue Sarrail en partie) - PHASE 1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>En vue de renforcer et d'accompagner l'attractivité de la gare d'Ambérieu, la CCPA en partenariat avec la région porte le projet de transformer la gare en pôle d'échanges multimodal (PEM).</p> <p>Le projet est phasé en 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : réaménagement du parvis, de la gare routière et d'une partie de l'Avenue Sarrail pour accueillir les modes doux - Phase 2 : requalification du parking longue durée de la gare, d'une parking P+R au niveau de l'ilot Cordier sous forme de parking modulaire et du prolongement de l'avenue Sarrail.
Partenaires	Région AURA : CAG pour la phase études + CAMV pour la phase travaux
	CD 01 : participation pour l'avenue sarrail au regard de son caractère départemental
	Commune d'Ambérieu : parvis
	SNCF Gare et Co : Foncier SNCF
	STEASA : Eaux / assainissement sur Sarrail (à l'étude)
Coût prévisionnel	<p>Marchés d'études : 215 737.45 € (ESQ / AVP / PRO)</p> <p>Missions complémentaires études : 46 218 euros</p> <ul style="list-style-type: none"> - détection réseaux : 20 980 euros - Amiante chaussée : 2 528 euros - Géo technique : 22 710 euros <p>Estimatif AVP Phase 1 = Chiffrage estimatif 2.41M€ HT / 2.89M€ TTC</p>

Plan de financement	Etudes ESQ - AVP - PRO : 40% région 40% CCPA 10% Commune Ambérieu 10% CD 01 Missions complémentaires études : 100 % CCPA Travaux : A définir, demande DSIL
Calendrier	Les études sont séquencées comme suit : - ESQ en 2018 - ESQ + AVP + PRO : 2020 / 2021 Les Travaux Phase 1 de avril 2022 à Avril 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Aménagement réalisé; nombre de place de parking; services mobilité créés

Orientation stratégique n°1-4	Améliorer la desserte, les mobilités et les échanges intermodaux au sein de la Plaine de l'Ain
Action n°8	Aménagement d'un Pôle d'Echanges Multimodal à Ambérieu en Bugey (parking longue durée, parking modulaire Cordier, avenue sarrail en partie) - PHASE 2
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>En vue de renforcer et d'accompagner l'attractivité de la gare d'Ambérieu, la CCPA en partenariat avec la région porte le projet de transformer la gare en pôle d'échanges multimodal (PEM).</p> <p>Le projet est phasé en 2 temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Phase 1 : réaménagement du parvis, de la gare routière et d'une partie de l'Avenue Sarrail pour accueillir les modes doux - Phase 2 : requalification du parking longue durée de la gare, d'une parking P+R au niveau de l'ilot Cordier sous forme de parking modulaire et du prolongement de l'avenue Sarrail.
Partenaires	Région AURA : CAG pour la phase études + CAMV pour la phase travaux
	CD 01 : participation pour l'avenue sarrail au regard de son caractère départemental
	Commune d'Ambérieu : Parvis
	SNCF Gare et Co : Foncier SNCF
	STEASA : Eaux / assainissement sur Sarrail (à voir)
Coût prévisionnel	<p>A définir :</p> <p>Cout réaménagement Parking longue durée gare :</p> <p>Cout réaménagement Avenue Sarrail :</p> <p>Cout aménagement Parking Cordier :</p> <p>Cout aménagement Parking Modulaire :</p>
Plan de financement	Travaux : A définir, demande DSIL
Calendrier	<p>Parking Longue durée SNCF : été 2022</p> <p>Avenue Sarrail :</p> <p>Parking Cordier : 2023</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Aménagement réalisé; nombre de place de parking; services mobilité créés

Orientation stratégique n° 1-4	Améliorer la desserte, les mobilités et les échanges intermodaux au sein de la Plaine de l'Ain
Action n°9	Mise en œuvre du schéma cyclable du territoire de la Plaine de l'Ain
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>Fin 2021, la CCPA va valider son schéma cyclable intercommunal qui définit un maillage cible du territoire pour les déplacements à vélos et des priorités de réalisation. Il s'agit ensuite de mener la réalisation de ces aménagements pour améliorer la cyclabilité du territoire et augmenter la part modale du vélo.</p> <p>L'intérêt est à la fois écologique mais également économique pour les usagers. Il y a là un enjeu d'accessibilité à l'emploi également en permettant des connexions entre les pôles d'emploi et les pôles d'habitation distant de moins de 15 min en vélo. Les aménagements cyclables contribuent également à l'attractivité du territoire pour les nouveaux arrivants en provenance de la Métropole de Lyon qui sont en moyenne moins motorisés ainsi que pour les pratiques touristiques et de loisirs.</p> <p>Sur la base du schéma cyclable, il s'agira de conduire les études détaillées de chaque liaison intercommunale, avec l'appui d'un MOE et d'un AMO foncier afin d'acquiescer le foncier nécessaire, puis de conduire les travaux.</p> <p>Les communes portent quant à elles la réalisation des portions communales des pistes identifiées au schéma.</p> <p>Les liaisons prioritaires doivent permettre de relier les principaux pôles d'habitat et les pôles d'emploi : Ambérieu en Bugey - Lagnieu - Parc Industriel de la Plaine de l'Ain ; Meximieux - Charnoz sur ain - Blyes - Parc Industriel de la Plaine de l'Ain ; Ambérieu en Bugey - Bettant - Torcieu</p>
Partenaires	Communes pour la réalisation des portions communales du schéma cyclable - avec l'appui de la CCPA via un mécanisme de fonds de concours - planification en cours
	Département de l'Ain - appui financier pour les investissements via le plan vélo - dossier de demande spécifique à chaque nouvel aménagement
	Région AURA - appui financier dans le cadre de la convention de coopération entre les deux EPCI portant sur la mobilité

Coût prévisionnel	<p>Estimation : 1,5 M€ HT en travaux par an pour la réalisation de piste cyclables sous MOA CCPA / Investissement - 6,1M€ entre 2022 et 2026</p> <p>Estimation : 150 k€ HT en études et AMO par an pour la réalisation de piste cyclables sous MOA CCPA / Investissement</p> <p>Estimation : 300 k€ HT en fonds de concours par an, subventions données par la CCPA aux communes pour la réalisation de pistes cyclables sous MOA communes / Fonctionnement</p>
Plan de financement	Etat DSIL; Région AURA; CD 01 (plan vélo); CCPA; Communes
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables créés par an sous MOA CCPA ; Nombre de kilomètres d'aménagements cyclables créés par an sous MOA des communes

Orientation stratégique n°1-4	Améliorer la desserte, les mobilités et les échanges intermodaux au sein de la Plaine de l'Ain
Action n°10	Création d'une voie verte rue Alexandre Bérard
Maître d'ouvrage	Commune d'Ambérieu en Bugey
Description de l'action	Le projet a pour but d'aménager une voie verte rue Alexandre Bérard à Ambérieu en Bugey afin d'assurer la continuité entre les pistes existantes, la piste communale de la rue Martin Luther King et les pistes intercommunales venant de Château Gaillard et de Douvres et Ambronay. Située sur un axe avec un important trafic et à proximité immédiate du Lycée professionnel Alexandre Bérard, le tronçon réalisé permettra d'achever la voie verte sur la rue Alexandre Bérard.
Partenaires	
Coût prévisionnel	118 396€ HT
Plan de financement	Fonds de concours CCPA: 57 854€
	DETR: 35 518€
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	km réalisé, fréquentation de la piste

Orientation stratégique n° 1-4	Améliorer la desserte, les mobilités et les échanges intermodaux au sein de la Plaine de l'Ain
Action n°11	Plan d'actions politique vélos (aménagement, consignes, abris...)
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain EPCI
Description de l'action	Dans la continuité du déploiement du schéma cyclable de la CCPA, le déploiement de mobilier pour le stationnement des vélos est une brique essentielle à une cyclabilité accrue du territoire. En effet il s'agit d'offrir un parcours fluide de bout en bout aux usagers. L'enjeu à déployer une stratégie à l'échelle intercommunale est la lisibilité et la cohérence des aménagements. Ainsi la CCPA propose un groupement de commande avec ses communes membres pour la fourniture et la pose de différent type de mobilier : arceaux, abris, consignes collectives et individuelles ainsi que des stations de gonflage et réparation.
Partenaires	Les communes s'engagent à déployer du stationnement selon leur connaissances des lieux clés via le marché à bon de commande mis au point
Coût prévisionnel	Estimation : 200 k€ la première année pour les besoins de la CCPA puis 50k€ par an pour le développement de nouveaux points de stationnement - en investissement pour la CCPA Estimation pour les communes à définir à ce stade
Plan de financement	Certains aménagements peuvent faire l'objet de financement comme le programme CEE Alvéole s'il est reconduit A définir
Calendrier	Signature de la convention de groupement de commande et lancement du marché sur le T1 2022 Notification du marché à bon de commande au T2 2022 Pose des premiers mobiliers au T3 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de place de stationnement créées par la CCPA ; Nombre de places de stationnement créées par les communes

Orientation stratégique n° 1-4	Améliorer la desserte, les mobilités et les échanges intermodaux au sein de la Plaine de l'Ain
Action n°12	Déploiement d'Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE)
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>Début 2022 la CCPA délibèrera un schéma directeur de déploiement d'IRVE sur le territoire.</p> <p>Il définira l'ambition de la collectivité en matière de soutien aux véhicules électriques par la mise en place de bornes de recharge. Ce document a également vocation de conseil aux communes pour le déploiement de bornes qui ne relèveraient pas de la compétence communautaire.</p> <p>L'installation de bornes sera donc mise en œuvre selon les modalités du schéma tout au long du mandat.</p>
Partenaires	Communes
Coût prévisionnel	Estimation : 200 k€ HT par an pour le déploiement de nouvelles bornes / répartition communes/CCPA à définir / en investissement
Plan de financement	Mobilisation des CEE dans le cadre du programme ADVENIR
	Etat (DETR, DSIL)
Calendrier	<p>Validation du schéma directeur au T4 2021</p> <p>Installation des premières bornes au T4 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'IRVE installées

Orientation stratégique n° 1-4	Améliorer la desserte, les mobilités et les échanges intermodaux au sein de la Plaine de l'Ain
Action n°13	Création de parking de covoiturage
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain EPCI
Description de l'action	<p>Aménagement de nouveau parking de covoiturage.</p> <p>L'objectif est de faire le lien avec les besoins de déplacements, les principaux flux et opportunités pour accompagner l'usage du covoiturage et ainsi augmenter le taux d'occupation des véhicules en circulation. Un croisement sera fait avec les lignes de covoiturage, les bornes de recharge et le stationnement vélo.</p> <p>Une étude sera réalisée en 2022 pour définir une planification des nouveaux aménagements nécessaires.</p> <p>Au niveau du quartier gare d'Ambérieu en Bugey, un projet de parking dédié au covoiturage des usagers du TER est en cours d'études - travaux prévus en 2022.</p>
Partenaires	Communes
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Mobilisation de crédit DSIL, contrat d'aménagement gare, contrat d'aménagement des mobilités vertes, FEDER en fonction des projets
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Places de parkings en covoiturage disponibles sur le territoire

Orientation stratégique n° 1-4	Améliorer la desserte, les mobilités et les échanges intermodaux au sein de la Plaine de l'Ain
Action n°14	Projet d'échangeur sur A42
Maître d'ouvrage	APRR
	Société concessionnaire d'une partie du réseau autoroutier national
Description de l'action	20 km séparent les diffuseurs 7 et 8 sur l'A42 alors que de part et d'autre ils sont plus fréquents (env.7 km). Ce diffuseur autoroutier permettrait notamment d'offrir : un autre accès au Parc Industriel; une déviation de la conurbation ambarroise; la desserte du Château du Petit Prince et un soulagement de la fréquentation du diffuseur n°7 saturé. Par ailleurs, cette nouvelle possibilité d'accès à un réseau capacitaire et sécuritaire permettrait d'économiser plusieurs milliers de tonnes de CO2 par an.
Partenaires	CCPA, CD01, Région Aura, Aprr, Syndicat Mixte du Scot BUCOPA.
	Les partenaires s'engagent à améliorer la desserte du projet et éventuellement à participer au financement du projet
Coût prévisionnel	Estimation globale 30M€
Plan de financement	Participation des collectivités Région Département et CCPA sur fonds
Calendrier	Ouverture espérée printemps 2025 sinon 2027
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du diffuseur. Nombre de km annuels économisés grâce à ce nouvel accès.

Orientation stratégique n° 2-1	Développer l'offre de services et d'équipements à la population (scolaire, petite enfance, jeunesse, sport, culture, santé...)
Action n°15	Création/rénovation d'équipements scolaire, périscolaire, petite enfance, jeunesse, sport, culture, santé
Maître d'ouvrage	Communes, syndicat intercommunal
	commune, établissement public
Description de l'action	La Plaine de l'Ain est un vaste territoire avec une croissance démographique soutenue caractérisée par l'arrivée de nouveaux arrivants et leur résidentialisation. Le profil de population est relativement jeune et les besoins en offres de services et d'équipement est important avec un effet de rattrapage dans les principales communes et bourgs-centres. Afin de répondre aux besoins et renforcer l'attractivité de la Plaine de l'Ain comme lieu de vie, les objectifs sont d'adapter les équipements dans les domaines scolaire, de la petite enfance, de la jeunesse mais également dans le domaine sportif avec le soutien à la création des équipements sportifs.
Partenaires	Communes, syndicat intercommunal
	Education nationale
	CAF
	Fédérations sportives
	Réseau associatif
Coût prévisionnel	A définir selon les différents projets

Plan de financement	Commune, Etat (DETR, DSIL), Région, CD 01
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'équipements créés, nbre de places créés (petite enfance), rénovation d'équipement

Orientation stratégique n°2-1	Développer l'offre de services et d'équipements à la population
Action n°16	Création d'un skate-park
Maître d'ouvrage	Commune de Blyes
Description de l'action	La commune de Blyes est une commune en croissance démographique avec l'arrivée de nombreuses familles dans les secteurs résidentiels dernièrement aménagés. En complément des équipements scolaires nouvellement créés, l'objectif est de créer une offre sportive à destination des jeunes de la commune. Le projet a été conçu en concertation avec les jeunes qui souhaitent pratiquer le vélo, le skateboard et la trottinette sur un site sécurisé.
Partenaires	Concertation avec les habitants 12-25 ans
Coût prévisionnel	329 192€ HT
Plan de financement	DETR : 65 102€ Région Auvergne Rhône-Alpes; CD 01
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	équipement réalisé, offre de services créés, fréquentation

Orientation stratégique n°2-1	Développer l'offre de services et d'équipements à la population
Action n°17	Extension et rénovation de la Mairie
Maître d'ouvrage	Commune de Blyes
Description de l'action	Au centre de la commune en complément du pôle d'équipements avec le nouveau groupe scolaire, le projet consiste à étendre la Mairie et ses bureaux et salles, avec sanitaires accessibles PMR afin de faciliter et moderniser l'accueil du public des habitants de Blyes.
Partenaires	
Coût prévisionnel	320 500€ HT
Plan de financement	DETR: 128 200€
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	équipement réalisé

Orientation stratégique n°2	Créer les conditions favorables à l'accueil et l'ancrage de la population
Action n°18	Extension de la cantine scolaire et création d'un cheminement sécurisé entre l'école et la cantine/garderie et création d'un préau dans l'enceinte de la cantine/garderie scolaire
Maître d'ouvrage	Commune de Douvres
Description de l'action	Dans un contexte de croissance des effectifs scolaires (population et scolarité à 3 ans), le projet consiste à agrandir le restaurant scolaire et de créer un préau afin d'accueillir les enfants scolarisés. Il est l'occasion de repenser la connexion entre l'école et la cantine avec la création d'un cheminement sécurisé.
Partenaires	
Coût prévisionnel	273 290 € HT
Plan de financement	DETR: 81 987 € Région Auvergne Rhône-Alpes-Auvergne; Fonds de concours CCPA
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	équipements réalisés; fréquentation scolaire

Orientation stratégique n°2-1	Développer l'offre de services et d'équipements à la population
Action n°19	Extension et réfection de l'école communale avec création d'une garderie
Maître d'ouvrage	Commune de Faramans
Description de l'action	Suite à l'augmentation du nombre d'élèves, l'inspection académique prévoit l'ouverture d'une classe supplémentaire sur la commune de Faramans. La capacité d'accueil actuelle étant à son maximum, il est nécessaire de construire une nouvelle classe. De ce fait, la commune envisage la réfection des deux classes existantes avec reprise des installations électriques et rafraichissement des peintures ; ainsi que l'extension de l'école communale par la création d'une troisième salle de classe d'environ 60 m ² , d'un bureau de direction, de nouveaux sanitaires et d'une salle de garderie périscolaire de 60 m ² . Profitant de cette extension, la commune crée également un bureau et des sanitaires pour le CPINI. Le chauffage actuel étant une chaudière au fioul, la commune profite de ces travaux pour investir dans un chauffage plus écologique.
Partenaires	
Coût prévisionnel	582 692 € HT
Plan de financement	DETR: 174 808 € Région Auvergne Rhône-Alpes-Auvergne; CD 01
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	équipements réalisés; fréquentation scolaire; économie d'énergie

Orientation stratégique n°2-1	Développer l'offre de services et d'équipements à la population
Action n°20	Construction d'une école et d'un moyen de chauffage commun à l'école, bâtiment Mairie/logement et la salle des fêtes
Maître d'ouvrage	Commune de Lompnas
Description de l'action	Dans un contexte de croissance des effectifs scolaires, de besoins d'adaptation pour l'accueil des écoliers (surface de la classe, accueil des enfants en maternelle, cantine...) et de maintien de la classe unique, le projet consiste en la construction d'une nouvelle école et la mutualisation d'un chauffage en granulé-bois avec le bâtiment Mairie, le logement attenant et la salle des fêtes (en remplacement de chauffage fioul et électrique).
Partenaires	
Coût prévisionnel	673 716 € HT
Plan de financement	DETR: 198 935 € Région Auvergne Rhône-Alpes-Auvergne; CD 01
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	équipements réalisés; fréquentation scolaire; économie d'énergie

Orientation stratégique n°2	Créer les conditions favorables à l'accueil et l'ancrage de la population
Action n°21	Extension du centre de loisirs
Maître d'ouvrage	Commune de Meximieux
Description de l'action	<p>Une étude de faisabilité a été réalisée en 2015 pour l'agrandissement du Centre de Loisirs de Meximieux, situé dans le quartier de la Bovagne à proximité du Groupe Scolaire de la Bovagne.</p> <p>Cette étude a été actualisée en 2018, afin de prendre en compte les nouvelles demandes d'accueil (construction de lotissements, 125 nouveaux logements sur 3 ans).</p> <p>Le Centre de loisirs, rattaché au CCAS, exploitera les nouveaux espaces et équipements pour ses activités à destination des plus jeunes. Le restaurant scolaire agrandi servira aux élèves de l'école publique voisine, et une salle indépendante est créée pour accueillir une bibliothèque à destination de l'école voisine. Une cuisine pédagogique est également créée pour les activités du Centre de loisirs.</p> <p>Le projet consiste à agrandir l'espace de restauration, à créer de nouvelles fonctionnalités dans le bâtiment, à créer des espaces de rangements, ainsi que de nouvelles pièces d'activités, et en option un garage souterrain a été chiffré.</p> <p>Enfin les équipements (chauffage, fluides, réseaux) seront adaptés à cette extension.</p>
Partenaires	L'ensemble des acteurs a été associé à la conception du projet, qui répond aux besoins exprimés, par les usagers, et par les élus.
Coût prévisionnel	1 142 720€ HT
Plan de financement	DETR: 228 544 € Fonds de concours CCPA; CD 01
Calendrier	Démarrage : 2021 ; Travaux : Année 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Capacité d'accueil Economies d'énergie, confort amélioré

Orientation stratégique n°2	Créer les conditions favorables à l'accueil et l'ancrage de la population
Action n°22	Construction d'un bâtiment scolaire et périscolaire
Maître d'ouvrage	Commune de Sainte Julie
Description de l'action	Dans un contexte de croissance des effectifs scolaires, le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment scolaire, périscolaire et d'une cantine afin de répondre aux besoins de la population.
Partenaires	
Coût prévisionnel	1 288 095€ HT
Plan de financement	DSIL: 644 047€
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	équipement et service créés; fréquentation scolaire

Orientation stratégique n° 2-1	Développer l'offre de services et d'équipements à la population (scolaire, petite enfance, jeunesse, sport, culture, santé...)
Action n°23	Création d'une piste d'athlétisme
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Vulbas
	commune
Description de l'action	Au cœur de la Plaine de l'Ain, la commune de Saint Vulbas développe des équipements sportifs dans différents domaines depuis plusieurs années : centre aquatique, escalade, boule sportive/pétanque, gymnases et accueille des compétitions de niveau régional, national et européen. Elle est co-organisatrice du Marathon de la Plaine de l'Ain qui accueille plusieurs centaines de coureurs par an. Elle souhaite étoffer son offre sportive avec la création d'une piste d'athlétisme 400m 8*8 couloirs. Homologuée au niveau national, elle permettrait d'accueillir les entraînements des clubs, les scolaires et les compétitions départementales, régionales voire nationales. Dans l'Ain, il n'existe que 3 stades possédant 8 couloirs et situés au nord du département. Le projet couvrirait la partie sud du département mais également le Nord Isère.
Partenaires	Associations sportives
	Fédération
Coût prévisionnel	Coût: 1 690 000€ HT
Plan de financement	Etat, Région AURA, CD 01
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Equipement créé, fréquentation du site, nbre de compétitions accueillies

Orientation stratégique n° 2-1	Développer l'offre de services et d'équipements à la population (scolaire, petite enfance, jeunesse, sport, culture, santé...)
Action n°24	Ouverture d'un troisième site France services
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, communes EPCI, commune
Description de l'action	Le territoire bénéficie de deux sites labellisés "France Services" à Ambérieu en Bugey et Saint Rambert en Bugey, avec une permanence à Tenay. Les agents d'accueil spécialement formés, accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives et permettent l'accès à des espaces numériques au sein d'un même guichet. Afin de compléter le maillage du territoire et d'aller au plus près des publics éloignés des services, le projet d'un 3° site est à l'étude sur le canton de Lagnieu.
Partenaires	Organismes partenaires France Services: Ministère de l'intérieur, Ministère de la Justice, les Finances publiques (DGFIP), CAF, Pôle emploi, MSA, CPAM, CARSAT, La Poste Communes, services du département, Mission locale jeunes, associations locales...
Coût prévisionnel	Aménagement du site France services et de ses permanences : à définir ; Budget de fonctionnement annuel (animation et locaux/exploitation): en moyenne 75 000€
Plan de financement	Etat, CCPA, communes
Calendrier	Objectif de labellisation en avril 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Labellisation France services, nbre de public accueilli, offre de services créée

Orientation stratégique n° 2-2	Aménager et revitaliser les villes et centres-bourgs, soutenir le commerce de centre-ville et de proximité dans les espaces ruraux
Action n°25	Dispositif cœur de ville d'Ambérieu en Bugey
Maître d'ouvrage	<p>Les maîtres d'ouvrage diffèrent selon les actions : Ville, CCPA, Banque des Territoires, Dynacité, Semcoda, SCI2C Patrimoine</p> <p>Ils sont répartis comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ville : 57% - Promoteurs / Bailleurs sociaux : 29% - CCPA : 9% - Banque des Territoires : Banque des Territoires : 5%
Description de l'action	<p>Ce dispositif vise à soutenir le développement territorial des villes moyennes (20 000 à 100 000 habitants) en répond à une triple ambition :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Revitaliser les centres-villes - Améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes - Conforter le rôle moteur de ces villes dans le développement du territoire <p>En septembre 2020 le programme a été signé par l'ensemble des partenaires ce qui a engagé la phase de déploiement actuellement en cours. La convention Cœur de Ville est rédigée selon la trame demandée par l'Etat, elle détaille les engagements des partenaires, rappelle les études préalables, définit la stratégie de redynamisation, justifie son périmètre et précise son plan d'action prévisionnel (budget et calendrier)</p> <p>Les aides du dispositif s'adressent aux villes et communautés de communes signataires, aux bailleurs sociaux et aux opérateurs privés. Peuvent être concernés par les financements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'aide à l'ingénierie et financement d'études - Les opérations d'amélioration / requalification de l'habitat et création de logements sous réserve de respecter les destinations finales imposées : logements sociaux ou accession sociale <p>Ne sont pas pris en compte les opérations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'espaces publics - Constructions à des fins privées - Réhabilitations à des fins privées <p>Le programme se décline en 5 axes principaux : Habitat, Commerce, Mobilité, Espaces publics et patrimoine, Equipement</p> <p>L'ensemble de ces axes sont repris à travers des fiches-actions (1 fiche-action = 1 projet). Selon leur degré d'avancement, elles sont classées en 2 niveaux : fiches-actions "matures" au nombre de 6 et fiches-actions "non-matures" au nombre de 14.</p>
Partenaires	<p>Plusieurs catégories de partenaires :</p> <p>1- Partenaires signataires</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animateurs : l'Etat, le département, la CCPA -> ils participent au programme en

	<p>animant ou en étant en appui. Ils peuvent désigner des référents, et porter ou subventionner des fiches-actions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Financeurs "Coeur de Ville" : Anah qui finance le poste de chargé de projet, Action Logement qui accorde des prêts et des subventions à destination des logements sociaux, et la caisse des dépôts qui finance en direct ou par subvention des études, et qui peut également accorder des prêts et des subvention à destination des logements sociaux. - Opérateurs (promoteurs et bailleurs sociaux) : requalification de logements anciens ou construction de logements sociaux <p>2 - Partenaires non signataires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La région et l'EPF en appui financier <p>Les partenaires interviennent tout au long du programme selon les études ou actions à réaliser</p>
Coût prévisionnel	Le budget estimatif consolidé du projet est évalué à 13 000 000 € (extrait de la convention).
Plan de financement	<p>Les financements varient selon les années en fonction des actions menées.</p> <p>Subventions ou prêts selon les partenaires</p>
Calendrier	Le programme Action Cœur de Ville a récemment été prolongé jusqu'en 2026, d'ici la fin du programme la phase déploiement est en cours.
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours de définition

Orientation stratégique n° 2-2	Aménager et revitaliser les villes et centres-bourgs, soutenir le commerce de centre-ville et de proximité dans les espaces ruraux
Action n°26	Opérations Petite ville de demain Lagnieu - Petite ville de demain Meximieux
Maître d'ouvrage	Les maîtres d'ouvrage différeront selon les actions
Description de l'action	<p>Le programme Petites Villes de Demain a été lancé en octobre 2020 par Jacqueline Gourault (ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les collectivités territoriales) et Joël Giraud (secrétaire d'Etat).</p> <p>Ce programme vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes (moins de 20 000 habitants) et des territoires alentours, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires et dynamiques respectueuses de l'environnement. PVDD s'appuie sur 3 piliers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un appui global en ingénierie - Des outils et expertises sectorielles - La mise en réseau grâce au « club Petites Villes de demain » <p>PVDD vise à combattre le processus de déprise et renforcer les fonctions de centralité des petites villes au service du rééquilibrage territorial et des transitions (écologique, démographique et solidaire).</p> <p>5 objectifs guident l'action de l'Etat dans le programme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partir des territoires et de leurs projets - Apporter une réponse sur mesure - Mobiliser davantage de moyens et rechercher des formes nouvelles d'intervention - Combiner une approche nationale et locale - Se donner du temps : 6 ans <p>Environ 1 600 communes sont lauréates du programme au niveau national dont 23 dans l'Ain. Lagnieu et Meximieux forment un binôme chapeauté par la CCPA.</p>

Partenaires	<p>Petites Villes de demain propose une offre de services des partenaires. L'offre de service nationale est complétée au niveau local en fonction de l'implication des partenaires locaux, en particulier conseil régional, conseil départemental, EPF, CAUE, Agence d'urbanisme...</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'Etat - L'agence Nationale de la Cohésion des Territoires - La Banque des Territoires - L'Agence Nationale de l'habitat - L'ADEME - Le Cerema - L'Office français de la biodiversité - Les Etablissement publics fonciers - Les Collectivités territoriales (Régions, Départements) - Les partenaires privés
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	<p>Crédits Etat - Banque des Territoires</p> <p>La convention de partenariat entre le Département de l'Ain et la Banque des Territoires prévoit 85 000 euros par EPCI Petites Villes de Demain sur 5 années.</p>
Calendrier	<p>AVRIL 2021 Signature de la convention d'adhésion au programme (Mr le sous-préfet de Belley, Mr le Maire de Lagnieu, Mr le Maire de Meximieux, Mr le Président de la CCPA)</p> <p>JUILLET 2021 : recrutement chef de projet</p> <p>OCTOBRE 2022 : signature de la convention ORT</p> <p>JUSQU'A 2026 : déploiement du programme</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	En cours de définition

Orientation stratégique n° 2-2	Aménager et revitaliser les villes et centres-bourgs, soutenir le commerce de centre-ville et de proximité dans les espaces ruraux
Action n°27	Revitalisation des communes : aménagement des centres-bourg et villages, opération de déconstruction/requalification de secteur urbain, aménagements de locaux communaux à usage commercial
Maître d'ouvrage	Communes commune
Description de l'action	La Plaine de l'Ain est un vaste territoire composé d'une armature urbaine structurée autour de 3 pôles principaux, de bourgs-centres, de bourgs-relais et de communes rurales. Afin d'améliorer l'accueil et de renouveler l'attractivité et les usages des différents espaces et équipements, l'objectif est de répondre aux besoins importants dans les aménagements des cœurs de villages, de sécurisation des traversées, de traitement paysagers et d'aménagement urbain, de modernisation des bâtiments communaux et d'accueil commercial.
Partenaires	CAUE, EPFL CCI
Coût prévisionnel	A définir selon les différents projets
Plan de financement	Commune, Etat (DETR, DSIL), Région, CD 01
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'opérations réalisées, qualité des projets

Orientation stratégique n°2-3	Renforcer la culture, le numérique et le patrimoine comme facteur de cohésion sociale
Action n°28	Restauration du Château de Chazey sur Ain - Phase 3
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>Le Château de Chazey, propriété de la CCPA, vient de bénéficier de travaux de restauration (travaux du clos, couvert et les intérieurs) en deux phases : la phase 1 (aile ouest, restauration des anciennes écuries), la phase 2 (corps du logis).</p> <p>Le château datant du 12ème siècle mais entièrement restauré fin du 19 ème siècle, est inscrit au titre des monuments historiques (arrêté 18/02/1987) pour ses façades et toitures et une partie des salles intérieures (9).</p> <p>La Phase 3 consistera en la réhabilitation de l'aile historique dans le but de l'ouvrir au public, incluant le parc du château, propice à la découverte du site,</p> <p>Afin de guider les réflexions, le bureau d'études MEDIEVAL est mandaté pour réaliser un projet scientifique et culturel.</p> <p>Le CRBA (Centre de Ressources de Botanique Appliquée) a réalisé un diagnostic ethnologique du parc.</p>
Partenaires	DRAC - UDAP 01
	Région
	Commune de Chazey sur Ain
	CRBA
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	
	A définir
Calendrier	Etudes : T4 2021 à T2 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	ouverture au public; projet culturel; offre et animation culturelle; nombre de visiteurs

Orientation stratégique n°2-3	Renforcer la culture, le numérique et le patrimoine comme facteur de cohésion sociale
Action n°29	Mise en lumière du Château de Chazey sur Ain
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la rénovation du château de Chazey sur Ain, la CCPA porte le projet de mise en lumière pérenne du bâtiment.</p> <p>L'intégration d'aménagement pour les festivités sera également intégré (bornes électriques)</p> <p>L'ensemble de l'aménagement se fera dans le respect du monument historique et du respect de l'environnement (puissance d'éclairage, pollution lumineuse etc...)</p>
Partenaires	DRAC - UDAP 01
	Région
	Commune de Chazey sur Ain
	CRBA
Coût prévisionnel	APD travaux, fournitures et pose de matériel : 194 130 € HT
Plan de financement	
	DSIL: 48 533€; CD 01: 29 120€ ; CCPA: 116 477€
Calendrier	Travaux : printemps 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	qualité de l'équipement

Orientation stratégique n°2-3	Renforcer la culture, le numérique et le patrimoine comme facteur de cohésion sociale
Action n°30	Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle
Maître d'ouvrage	CCPA
	EPCI
Description de l'action	Le territoire a bénéficié précédemment de deux contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) : le premier initié par la CC de la Vallée de l'Albarine qui a intégré la CCPA, le deuxième ciblant la Vallée de l'Albarine et le quartier prioritaire Politique de la Ville. Compte tenu des bilans positifs, il est envisagé un troisième CTEAC de trois ans concernant tout le territoire, intégrant les acteurs locaux de la culture et leurs projets, et participant pleinement au projet de territoire.
Partenaires	DRAC, CCR d'Ambronay, communes, sites culturels, établissements scolaires, associations locales
	Financement, suivi, contribution active et partenariale
	En préparation:
	Un(e) chargé(e) de mission à mi-temps sera recruté(e) prochainement par la CCPA ; il/elle sera chargé(e) de la conception partenariale du CTEAC
Coût prévisionnel	Budget pour trois années : salaires et charges 70 000€ - Programmations et prestations 150 000€ - Communication 30 000€
Plan de financement	Financement DRAC sollicité 150 000€ - subvention du conseil régional 15 000€ - subvention CD 01 30 000€ - autofinancement CCPA 55 000€
Calendrier	Recrutement chargé de mission : fin 2021 ; validation du CTEAC juin 2022 - premier programme à compter de septembre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de spectateurs et typologie sociale des spectateurs - Nombre de communes et de sites partenaires

Orientation stratégique n°2-3	Renforcer la culture, le numérique et le patrimoine comme facteur de cohésion sociale
Action n°31	Création d'une Micro - Folie
Maître d'ouvrage	Commune de Chazey sur Ain
	Commune
Description de l'action	<p>Le projet Micro-Folie s'articule autour d'un Musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs (grands musées nationaux tels que le Louvre, le Musée d'Orsay, ou le Château de Versailles). Une Micro-Folie propose des contenus culturels ludiques et technologiques pouvant s'installer dans tous les lieux existants (médiathèque, salle des fêtes, lieu patrimonial, hall de mairie, commerce, école, centre commercial...) et ne nécessitant aucune infrastructure particulière. Une Micro - Folie est un véritable outil d'action culturelle. La commune de Chazey sur Ain porte un projet de Micro - Folie dans sa commune, avec un accueil prévu dans une salle voisine de la Mairie de Chazey-sur-Ain. Un développement de cette action pourrait prendre corps dans le château classé de Chazey en étroite relation avec la CCPA. Il est prévu une ouverture initiale les mercredis et samedis à tous les publics de 16h à 18h. D'autres créneaux pourraient être ouverts selon les demandes scolaires et périscolaires. Soirées thématiques et conférences pourront également être assurées. L'animation initiale est prévue pour un volant de bénévoles et un service civique.</p>
Partenaires	Etat, CCPA et associations locales (centre de loisirs, club 3ème âge et atelier dessin).
	participation financière ou participation à l'animation
Coût prévisionnel	Les coûts minimaux d'une micro folie s'élève à 46K€ HT aménagement (notamment d'une rampe d'accès handicapés), le service civique et les équipements du Musée numérique.
Plan de financement	Financement possible de la DRAC et de la CCPA
	autofinancement 16K et 23K€ Etat (demande DSIL) pour réalisation de travaux d'aménagement
Calendrier	<p>Réponse AMI Microfolie : septembre 2021 Mise en accessibilité : novembre 2021 Communication Mars 2022 Ouverture : Avril 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de places proposées/ Nombre d'animateurs

Orientation stratégique n°2-3	Renforcer la culture, le numérique et le patrimoine comme facteur de cohésion sociale
Action n°32	Mise en valeur des sites patrimoniaux du territoire de la Plaine de l'Ain
Maître d'ouvrage	Communes, CCPA, associations, GIP Pérouges
Description de l'action	Le territoire de la Plaine de l'Ain comprend un patrimoine historique remarquable, qu'il soit sous forme de monuments ou au cœur des villages. Ces sites ont un fort intérêt pour le développement touristique du territoire, car ils contribuent à l'attractivité et au développement de l'offre de visite. Des sites emblématiques du territoire, comme la cité médiévale de Pérouges, l'Abbaye d'Ambronay ou le château des Allymes mais également des villages typiques comme Ambronay ou St Sorlin en Bugey qui s'engagent dans une démarche "Petite Cité de Caractère" ont des projets à mener pour améliorer les services d'accueil, développer une offre de visites, maintenir le patrimoine en état et le valoriser. Ces sites aujourd'hui affichent une fréquentation importante : 350 000 pour Pérouges, + de 10 000 pour les Allymes et un objectif de 20 000 visiteurs à Ambronay d'ici à 3 ans.
Partenaires	Communes, CCPA, GIP de Pérouges
Coût prévisionnel	dépenses éligibles : - travaux de restauration du patrimoine - travaux d'aménagement des villages et de services d'accueil (parking, toilettes, salles d'animations) - outils de médiations (visites numériques, expositions permanentes, ...)
Plan de financement	Etat - DSIL Département de l'Ain DRAC Région AURA Feder Fondation du Patrimoine
Calendrier	des études préalables aux travaux seront nécessaires.
Indicateurs d'évaluation proposés	obtention de nouveaux labels; nombre de sites aménagés; nombre de visiteurs dans les sites concernés.

Orientation stratégique n°2-3	Renforcer la culture, le numérique et le patrimoine comme facteur de cohésion sociale
Action n°33	Amélioration de l'accueil : réfection complète des toilettes publiques
Maître d'ouvrage	Commune d'Ambronay
Description de l'action	La commune d'Ambronay est un village de caractère ayant conservé un bourg historique typique. En son centre, l'Abbaye d'Ambronay et le Centre Culturel de Rencontre (CCR) drainent un public de plus en plus nombreux à l'occasion de la découverte du patrimoine ou de la fréquentation du site lors du Festival d'Ambronay. La commune s'est engagée dans la démarche de labellisation de "petite cité de caractère" permettant de reconnaître le patrimoine et la qualité du village. Afin d'améliorer l'accueil du public, la commune souhaite réhabiliter les toilettes publiques situées au cœur du village.
Partenaires	
Coût prévisionnel	45 237 € HT
Plan de financement	DETR: 13 571€
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	équipement réalisé; amélioration accueil du public

Orientation stratégique n°2-3	Renforcer la culture, le numérique et le patrimoine comme facteur de cohésion sociale
Action n°34	Valorisation du site d'Ambronay
Maître d'ouvrage	CCR d'Ambronay - Département de l'Ain - CCPA
Description de l'action	Ambronay est, avec Pérouges, un des grands sites culturels et touristiques de la Plaine de l'Ain. Le festival annuel anime le site de l'ancienne abbaye, comme une série d'autres animations, conférences, concerts, artistes en résidence. La CCPA a récemment cofinancé un Mooc sur la musique française du XVIIème siècle, réalisé avec le Louvres. Le projet d'Ambronay vise à renforcer la valorisation du patrimoine et à s'ouvrir davantage vers les publics locaux et régionaux. Cela passe par l'amélioration de la qualité de l'accueil, l'organisation d'actions et d'installations artistiques, en lien avec les autres projets culturels du territoire, dont le CTEAC.
Partenaires	CCR d'Ambronay - Département de l'Ain - Commune d'Ambronay - GIP Pérouges 2030
	DRAC; Région
	Coordination des actions - soutiens financiers
Coût prévisionnel	Programme d'actions en cours de réflexion
Plan de financement	Opération identifiée dans le cadre du CPER
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	nombre de visiteurs et typologie des visiteurs

Orientation stratégique n°2-3	Renforcer la culture, le numérique et le patrimoine comme facteur de cohésion sociale
Action n°35	Maison du Petit Prince
Maître d'ouvrage	Région Auvergne Rhône Alpes ; CCPA, commune
	Collectivité territoriale, EPCI, commune
Description de l'action	La Commune de Saint Maurice de Rémens accueille l'ancienne Maison de vacances d'Antoine de Saint Exupéry. Après plusieurs projets proposés, la Région AURA a souhaité racheter le château de Saint Maurice pour en faire un projet touristique et culturel d'envergure. La Commune, le Département et la CCPA sont associés à la mise en œuvre de ce projet. Celui-ci consiste dans la réhabilitation et la scénographie de l'ancienne maison de vacances mais aussi dans la mise en valeur du parc et la réalisation d'un centre d'interprétation.
Partenaires	Commune de Saint Maurice de Rémens, CCPA, CD01
	Les partenaires s'engagent à améliorer la desserte du projet et éventuellement à participer au financement du projet
Coût prévisionnel	Estimation globale 32M€
Plan de financement	Participation des collectivités membres mais essentiellement la Région
Calendrier	Ouverture prévue printemps 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation par rapport à l'objectif à l'ouverture puis à 3 ans

Orientation stratégique n°3-1	Structurer l'accueil des entreprises dans une démarche de développement durable
Action n°36	Politique économique d'accueil foncier et immobilier
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>La lutte contre l'artificialisation des sols et l'atteinte du « zéro artificialisation nette » (ZAN) inscrite dans la loi climat et résilience marque une nouvelle étape dans l'exigence de sobriété foncière. En 2050, l'objectif d'absence de toute artificialisation nette des sols devra être atteint.</p> <p>C'est donc aux collectivités locales qu'incombe la responsabilité de mettre en œuvre cet objectif national de sobriété foncière.</p> <p>Pour contribuer au « Zéro Artificialisation Nette », le foncier économique et commercial devra désormais intégrer les notions de maîtrise de l'étalement urbain, requalification, optimisation et qualité urbaine et d'usage.</p> <p>Des pistes d'actions sont lancées ou à l'étude au sein de la CCPA. Afin de mener à bien ces missions, il paraît nécessaire de renforcer l'équipe par une animation économique de proximité en charge du foncier économique dans l'objectif du zéro artificialisation nette.</p>
	<u>Action 1. Développer un dispositif d'observation</u>
	Chaque ouverture de terrains à l'urbanisation devra être justifiée par l'impossibilité de densifier d'autres zones déjà urbanisées ou l'impossibilité de réutiliser des friches. Ainsi, une des premières conditions à la mise en œuvre de nos objectifs de sobriété foncière sera la connaissance du "patrimoine" de ZAE et de l'immobilier économique vacant.
	Développer l'Atlas des ZAE (état parcellaire, des occupants, du taux de vacances,)
	Réaliser un inventaire des friches industrielles
	<u>Action 2. Travailler en étroite collaboration avec les communes</u>
	<p>Avec la recherche de la sobriété foncière et l'objectif de ZAN, les interactions entre les activités économiques et les documents de planification urbaine occupent une place stratégique. Celle-ci fait de la planification l'une des étapes clés dans la recherche d'une baisse de la consommation foncière par les entreprises.</p> <p>Ainsi les communes devront prendre en compte la stratégie foncière de la CCPA pour ensuite la traduire dans leur document d'urbanisme réglementaire (zonage et règlement)</p>

	Elaborer un « cahier de recommandation » à destination des communes en modification ou révision de leur document d'urbanisme
	Contribuer aux réflexions de modification et révision de PLU (contribution écrite et/ou participation aux réunions)
	Action 3. Faire évoluer les pratiques d'aménagement économique de la CCPA
	Les projets d'aménagement économique et commercial ne peuvent plus se contenter d'un respect des réglementations en matière d'urbanisme et de régulation commerciale.
	L'articulation avec les enjeux environnementaux doivent motiver des pratiques d'aménagement durable (recyclage foncier, densification, ...) mais aussi dans la gestion de la zone d'activités (mutualisation des ressources et des services). Ces pratiques d'aménagement deviennent aujourd'hui des enjeux de compétitivité économique pour les territoires concernés
	Afin de mener un travail en profondeur, il paraît nécessaire d'élaborer un schéma de développement et d'aménagement des ZAE comprenant les axes suivants:
	• 3.1. Développer des ZAE exemplaires et durables, compatibles avec les objectifs de transition énergétique
	Faire des zones d'activité industrielles des espaces qualitatifs et serviciels : Il s'agit d'inciter et soutenir l'économie circulaire (ex : valorisation des déchets), l'utilisation d'énergie renouvelables pour la consommation énergétique des entreprises implantées sur le périmètre, la construction de bâtiments éco-conçus, mais aussi de veiller à une bonne accessibilité du parc d'activités, de favoriser le bien-être des usagers de la zone en faisant évoluer l'offre de services en fonction des besoins, et de favoriser les liens entre les entreprises et les acteurs locaux...
	Donner la priorité à l'accueil d'activités productives et logistiques sur les ZAE et limiter l'implantation d'activités de service compatibles avec un environnement urbain (ex / QDAS à Ambérieu Gare sur friche industrielle)
	• 3.2. le recyclage foncier : Requalification des ZAE existantes en y optimisant l'offre de services aux entreprises implantées et à leurs salariés ; implantation des activités sur des dents creuses en zones artificialisées ; soutien à la reconversion de friches pour éviter l'étalement de nos ZAE sur les espaces naturels (ex : QDAS)
	• 3.3. la densification des ZAE : Analyse des gisements fonciers et mise en œuvre de la valorisation foncière, conduite des actions complexes de densification d'initiative publique de type remembrement) ; revoir les coefficients d'emprise au sol des bâtiments et développer des expérimentations par appel à projet auprès des porteurs de projets ;
	• 3.4. La maîtrise foncière : Etudier les outils juridiques à la disposition de la collectivité (baux à construction, clauses anti-spéculatives dans nos contrats de vente ...)

	<p>•3.5. Redéfinir les interventions financières sur les ZAE</p>
Partenaires	<p>Communes, SCOT BUCOPA</p> <p>Caisse des Dépôts: démarche EIT (écologie industrielle et écologique) en cours</p>
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	création d'outil de suivi spécifique; densification des ZAE, requalification de ZAE, de friches; performance énergétique

Orientation stratégique n° 3-1	Structurer l'accueil des entreprises dans une démarche de développement durable
Action n°37	Développer l'écosystème Transpolis et Acmutep
Maître d'ouvrage	SEM Plaine de l'Ain Développement
	Société d'économie mixte locale
Description de l'action	<p>Depuis l'été 2019, Transpolis propose à ses clients un outillage d'essais et de simulation pour le développement technologique des véhicules. A côté de Transpolis, une zone de développement a été imaginée pour travailler sur l'espace public et la mobilité en accompagnement de Transpolis.</p> <p>Après 2 ans d'activités, Transpolis connaît un développement qui offre des perspectives de réalisation d'immobilier d'accueil d'entreprises de développement technologique au sein d'un écosystème indentifiable. La création de cet immobilier d'accueil est l'occasion d'une double innovation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - maintenir le pilotage de l'urbanisation par la collectivité via une SEM qui porte le foncier et initie les projets immobiliers ; - proposer un support à l'innovation bâtementaire en constituant des références constructives
Partenaires	CCPA- SERL-VICAT-Groupe Brunet- Transpolis
	Avec la SEM, ces partenaires s'engagent à constituer un cadre de développement des innovations bâtementaires et d'accueil des entreprises
	Investisseurs, clients, apporteurs de solutions
Coût prévisionnel	Premier bâtiment estimé à 4M€ avec la constitution d'un cadre contractuel de référence (env. 35K€). Un second bâtiment pourrait rapidement voir le jour en explorant d'autres solutions constructives intéressantes (immobilier d'entreprises type atelier) pour un montant d'environ 6M€
Plan de financement	
	Financement privé dans une société dédiée avec la possibilité de mobiliser des subventions d'aide l'immobilier d'entreprises ou autres possibilités offertes par le Plan de relance.
Calendrier	Bât.1 : 2M€ en 2022 et 2M€ en 2023, date d'achèvement. Bâti.2 : 2M€ en 2023 et 4 en 2024.
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de consommation budgétaire Nombre d'entreprises à la mise en service, à 3 ans et 5 ans Nombre d'innovation mobilisées par bâtiment

Orientation stratégique n° 3-1	Structurer l'accueil des entreprises dans une démarche de développement durable
Action n°38	Création d'une piste d'essai expérimentale
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain (CCPA)
	EPCI
Description de l'action	<p>Dans le cadre de la préfiguration d'une future zone d'activités dédiée à la mobilité, la CCPA envisage la réalisation d'une future voirie de desserte qui, dans l'attente, sera louée à Transpolis en tant que piste d'essai. Cette voie, d'environ 2 km cumulés, s'inscrit dans une démarche bas carbone. La CCPA est d'ailleurs dans ce cadre lauréate de l'AMI "Accord de filière Travaux publics et matériaux pour l'économie circulaire" pour ces travaux.</p> <p>Cette nouvelle piste d'essai permettra à Transpolis d'accéder à de nouveaux clients et ainsi favoriser le développement d'un écosystème permanent dédié à la mobilité. Des perspectives d'hébergement d'entreprises à moyen terme sont envisagées.</p>
Partenaires	F RTP-INDURA-Région AURA
	Lauréat AMI Economie Circulaire
	Suivi technique et peut-être appui financier
Coût prévisionnel	Le coût des travaux et de la maîtrise d'œuvre s'élève à 1,5M€ HT.
Plan de financement	
	A ce stade, le coût de réalisation de la voirie se fait sur fonds propres/emprunt de la Communauté de communes.
Calendrier	Livraison de la piste pour janvier 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Tonnes de carbone économisés (pour la réalisation de la piste par rapport à une solution traditionnelle)

Orientation stratégique n° 3-1	Structurer l'accueil des entreprises dans une démarche de développement durable
Action n°39	Aménagement du Quartier des Affaires et des Savoirs (QDAS): phase requalification friche industrielle
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>Situé à proximité immédiate de la gare, l'îlot Bravet est un tènement industriel en friche de près de 3 ha. De par sa position géographique et sa surface, cet espace est stratégique pour le développement de la ville et de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Le potentiel de densification y est important et attractif.</p> <p>Le projet «de « Quartier des affaires et des savoirs » porté par la Communauté de Communes vise à développer d'ici 2030 un pôle d'affaire à dominante tertiaire, une offre de formation supérieure ainsi qu'une offre de services. La proximité de la gare réaménagée en pôle d'échange multimodal, est un véritable atout pour le projet.</p> <p>La programmation du QDAS s'articulerait autour de 3 pôles : Le pôle entreprise qui regrouperait une offre d'hébergement à dominante tertiaire (offre locative classique, pépinière, hôtel d'entreprise, ...) ainsi qu'un pôle ressources et des services dédié (incubateur, espace de coworking, Fablab, vitrine de savoirs faire, matériauthèque, permanence des acteurs économiques...)</p> <p>Le pôle Formation qui permettrait notamment d'accueillir des filières orientées vers le Numérique et des formations dans les domaines sanitaire, social et services à la personne (projets portés par les acteurs locaux). Une offre de logement étudiant serait associée à ce pôle dédiée à la formation et pourra bénéficier aux apprenants du campus aéronautique qui devrait voir le jour sur la base aérienne d'Ambérieu.</p> <p>Le pôle de services dédiés aux salariés et aux apprenants permettrait de développer une nouvelle offre en cœur de quartier ouverte aux habitants et usagers de la gare (offre de restauration innovante, garde d'enfants, salle de spectacle, salle de sport, lieu d'exposition, salle de séminaire, agora en plein air...)</p> <p>Afin d'accompagner la mutation de cette friche industrielle, la CCPA porte un certain nombre de diagnostics et de travaux préparatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diagnostics structurels béton / acier - diagnostic pollution - dépollution - démolition (DDT, maison GRESSIER, maison Cordier)

Partenaires	Caisse des Dépôts - Banque des territoires
	Réponse aux appels à projets: Recyclage foncier des friches - Plan de Relance et " Reconversion des friches polluées - ADEME "
Coût prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - diagnostics structurels béton / acier : 48 901 euros - diagnostic pollution : à venir - dépollution : en fonction diag pollution - travaux de démolition : chiffrage en cours
Plan de financement	A définir
Calendrier	<ul style="list-style-type: none"> - diagnostics structurels béton / acier : Juillet à oct 2021 - diagnostic pollution : T4 2021 - dépollution : S1 2022 - démolition : S2 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	requalification de friche

Orientation stratégique n°3-2	Consolider l'écosystème industriel et les entreprises à haut potentiel : services aux entreprises, emploi, formation, innovation, numérique
Action n°40	Aménagement du Quartier des Affaires et des Savoirs (QDAS): phase travaux de construction/aménagement
Maître d'ouvrage	Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain EPCI
Description de l'action	<p>Situé à proximité immédiate de la gare, l'îlot Bravet est un tènement industriel en friche de près de 3 ha. De par sa position géographique et sa surface, cet espace est stratégique pour le développement de la ville et de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain. Le potentiel de densification y est important et attractif.</p> <p>Le projet «de « Quartier des affaires et des savoirs » porté par la Communauté de Communes vise à développer d'ici 2030 un pôle d'affaire à dominante tertiaire, une offre de formation supérieure ainsi qu'une offre de services. La proximité de la gare réaménagée en pôle d'échange multimodal, est un véritable atout pour le projet.</p> <p>La programmation du QDAS s'articulerait autour de 3 pôles : Le pôle entreprise qui regrouperait une offre d'hébergement à dominante tertiaire (offre locative classique, pépinière, hôtel d'entreprise, ...) ainsi qu'un pôle ressources et des services dédié (incubateur, espace de coworking, Fablab, vitrine de savoirs faire, matériauthèque, permanence des acteurs économiques...)</p> <p>Le pôle Formation qui permettrait notamment d'accueillir des filières orientées vers le Numérique et des formations dans les domaines sanitaire, social et services à la personne (projets portés par les acteurs locaux). Une offre de logement étudiant serait associée à ce pôle dédiée à la formation et pourra bénéficier aux apprenants du campus aéronautique qui devrait voir le jour sur la base aéronautique d'Ambérieu.</p> <p>Le pôle de services dédiés aux salariés et aux apprenants permettrait de développer une nouvelle offre en cœur de quartier ouverte aux habitants et usagers de la gare (offre de restauration innovante, garde d'enfants, salle de spectacle, salle de sport, lieu d'exposition, salle de séminaire, agora en plein air...)</p>

Partenaires	Caisse des Dépôts - Banque des territoires
	Etude de programmation en cours; concertation avec les acteurs économiques en cours
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir /participation possible de la Caisse des dépôts
Calendrier	étude de programmation lancée en juin 2021 / réunion de concertation avec les partenaires économiques en juillet et septembre 2021 / finalisation vente cordier octobre 21
Indicateurs d'évaluation proposés	création de services et d'équipements; offre de formation

Orientation stratégique n°3-2	Consolider l'écosystème industriel et les entreprises à haut potentiel : services aux entreprises, emploi, formation, innovation, numérique
Action n°41	Programme d'actions dédiées à l'innovation
Maître d'ouvrage	CC Plaine de l'Ain
	Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain
Description de l'action	<p>Depuis plusieurs années la CCPA mène une action volontariste en faveur de l'innovation sur son territoire.</p> <p>Elle a ainsi été précurseur en mettant en place, dès 2009, une aide à l'innovation selon un modèle indirect et particulièrement facile à mobiliser. L'aide permet la prise en charge à 100% et jusqu'à 15 000 € de frais d'étude technique de projets d'innovation (majoritairement technologiques / de produit) par une école d'ingénieurs ou un laboratoire de recherche. L'intérêt est double :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soutenir l'émergence d'innovations sur le territoire et accompagner par ce biais la compétitivité des entreprises locales - renforcer l'attractivité du territoire et de ses entreprises pour des élèves ingénieurs, futurs actifs sur le marché du travail <p>Ce modèle a depuis été dupliqué pour tout ou partie par plusieurs EPCI voisins, sans jamais pousser aussi loin les critères d'intervention.</p>
	<p>En marge de ce dispositif, l'association le Lab01 opère depuis 2016, par DSP pour la CCPA, un "tiers-lieu pour l'innovation" composé d'un espace de coworking et d'un laboratoire de fabrication numérique (Fablab), agissant également dans une démarche expérimentale de Livinglab. Là aussi précurseur pour un territoire mi-urbain mi-rural, l'initiative a souvent été prise en exemple, dans le cas d'études régionales et nationales. Plus récemment, elle a fait l'objet d'une labellisation "Fabrique de territoire" et plus spécifiquement dans la catégorie des "fabriques numériques de territoire" ; un signe supplémentaire de reconnaissance de son impact.</p> <p>En 2021, consciente de l'évolution constant de l'écosystème de l'innovation, la CCPA a souhaité mener une évaluation visant à la modernisation de celui-ci. L'étude, toujours en cours a mis en évidence la nécessité et le potentiel pour repenser plus globalement la politique locale de soutien à l'innovation (sous ses différentes formes) avec une ambition renouvelée.</p> <p>Au coeur des travaux en cours, la notion d'écosystème, agissant de façon concertée au sein d'une chaîne de valeur territoriale de l'innovation est sur le point de prendre forme. Au sein de cette</p>

chaîne de valeur, le rôle de la CCPA sera à la fois celui d'un coordinateur (d'une politique publique globale et cohérente), d'un maître d'ouvrage (de dispositif(s) ciblé(s) et en particulier de la nouvelle mouture de son aide indirecte à l'innovation), d'un facilitateur en lien avec les initiatives privées et/ou publiques venant compléter l'offre territoriale et la chaîne de valeur (lieux dédiés à l'innovation, dispositifs de financement, événements, ...). L'hypothèses de collaborations inter-EPCI est également à l'ordre du jour de cette réflexion.

Cette réflexion s'articule enfin avec celle engagée depuis 2012 par la CCPA quant à l'aménagement au cœur de la ville d'Ambérieu en Bugey, à proximité immédiate de la gare, d'un "quartier des affaires et des savoirs". Cette réflexion entre aujourd'hui dans une nouvelle phase avec la réalisation (en cours) d'une étude de programmation urbaine et économique sur ce secteur et la volonté d'intégrer au projet les initiatives concourant à la dynamisation de l'économie locale et notamment celles en faveur de l'innovation.

In fine, l'action portée par la CCPA consiste à mettre en œuvre une politique intégrée de soutien aux innovations composée de :

- une dimension événementielle visant à renforcer l'effort de sensibilisation à l'innovation, démultiplier le potentiel de détection de projets innovants ou à potentiel d'innovation, faire émerger des réponses innovantes aux enjeux et défis économiques, sociaux et environnementaux du territoire, impliquer les porteurs de savoirs et de compétences au service des projets innovants
- une dimension d'animation de l'écosystème territorial du soutien à l'innovation, des prescripteurs aux prestataires, jusqu'à envisager un modèle de gouvernance partenariale sur ce sujet (qui pourrait en partie faire l'objet de coopérations inter-territoires)
- une dimension d'aide indirecte aux projets innovants, facilitant la prise en charge de premiers coûts d'étude par des prestataires sélectionnés, autour de besoins tels que l'approche centrée utilisateur / design (aboutissant à un cahier des charges fonctionnel), l'étude de marché, l'étude technique (aboutissant à une preuve de concept) ou encore le management de projet innovant avant un effet levier sur les autres dispositifs d'aide financière (bpifrance, Région AURA, ...)
- un soutien financier et/ou en ingénierie aux projets visant à développer une offre de services en faveur des projets innovants sur le territoire
- une dimension immobilière visant la création d'une offre dédiée à l'accueil et au regroupement de structures de soutien à l'innovation, porteuses d'une offre de services sur le territoire et constitutives d'un véritable pôle de ressources

Partenaires	<p>En 1er cercle : CC Plaine de l'Ain - MEDEF - CPME - INSA - ECAM - Lab01 - Agence AuRA Entreprises, SM PIPA (et pépinière PAMPA), IPAC</p> <p>En 2nd cercle : plusieurs EPCI voisins (CCMP, 3CM, CCBS), French POC, Transpolis, EDF 1 Rivière 1 Territoire, Autres écoles et labos...</p> <p>Aux côtés de la CCPA ces partenaires s'engagent à contribuer à la réflexion en faveur d'une politique intégrée et cohérente de soutien à l'innovation, où chacun trouvera sa place et cherchera la complémentarité de son positionnement</p> <p>A cette date les missions de refonte de la politique de soutien à l'innovation d'une part et de programmation urbaine et économique du quartier gare sont toujours en cours. Les restitutions sont prévues pour fin 2021.</p> <p>Prochaines étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2nde phase de l'étude innovation : prototypage de la politique locale et de l'offre de services partenariale autour d'une chaîne de valeur territoriale puis formalisation avant validation par les instances de la CCPA - Formalisation puis validation du plan programmatique du quartier des affaires et des savoirs <p>Maître d'ouvrage / coordinateur (CCPA), prescripteurs (MEDEF, CPME, SM PIPA, IPAC, ...), prestataires (FrenchPOC, Lab01, écoles, labos, ...), partenaires porteurs d'offres de services complémentaires (MEDEF/CPME, Transpolis, Agence AuRA Entreprises, bpifrance, ...), sponsors / mécènes (EDF 1 Rivière 1 Territoire, ...)</p>
Coût prévisionnel	<p>Coûts non identifiés à ce stade.</p> <p>A prévoir : budget d'investissement (dotation du fonds d'aide, portage d'outil immobilier, co-financement d'études...) et budget de fonctionnement (communication / évènementiel, temps agent / ingénierie interne, AMO / ingénierie externe)</p>
Plan de financement	<p>Financements non identifiés à ce stade.</p> <p>Possibilités de co-financement publics (Etat, Région, Europe) et privés (MEDEF/CPME, EDF 1R1T, ...)</p> <p>Typologies de financements : plan de relance, fonds européens, appels à projets.</p>
Calendrier	<p>Calendrier prévisionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fin 2021 : restitution des études et validation communautaire - 1er Semestre 2022 : AMO en faveur de la mise en œuvre de la nouvelle offre de services - 2nd Semestre 2022 : Consultations MOE pour la réalisation du programme quartier des affaires et des savoirs - Fin 2023 : Ouverture du pôle de ressources partenarial en faveur de l'innovation

Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre d'évènements annuels de sensibilisation / détection de projets innovants ou à potentiel d'innovation sur la CCPA</p> <p>Nombre de dossiers de candidatures au dispositif d'aide indirecte (nouveau format) et taux de prescription partenarial</p> <p>Nombre d'entreprises bénéficiaires de l'aide indirecte (nouveau format) et taux de couplage avec d'autres dispositifs d'aides à l'innovation</p> <p>Nombre de créations d'entreprises innovantes sur la CCPA</p> <p>Part des projets innovants financés accompagnés par un prestataire sur le territoire de la CCPA (vs projets accompagnés hors CCPA)</p> <p>Nombre d'entreprises (ré-)orientées vers des dispositifs partenaires (de soutien à l'innovation)</p>
--	--

Orientation stratégique n°3-2	Consolider l'écosystème industriel et les entreprises à haut potentiel : services aux entreprises, emploi, formation, innovation, numérique
Action n°42	Grand carénage du CNPE du Bugey
Maître d'ouvrage	EDF
	Entreprise
Description de l'action	<p>Le Grand Carénage a pour objectif de poursuivre l'exploitation des centrales nucléaires françaises au-delà de 40 ans, en toute sûreté et sécurité.</p> <p>Pour les réacteurs de puissance 900 MW, comme ceux de la centrale nucléaire du Bugey, le Grand Carénage est en grande partie lié aux 4èmes visites décennales des unités de production. Ces visites décennales intègrent une réévaluation et un réexamen de sûreté, puis la réalisation des modifications nécessaires.</p> <p>A la centrale du Bugey, les 4èmes visites décennales ont été programmées entre 2020 et 2024 pour les 4 unités de production.</p> <p>Pour la centrale du Bugey, ce programme représente un investissement de plus de 2 milliards d'euros et occasionne des pics d'activités au cours desquels le nombre d'intervenants peut être doublé (plus de 4000 salariés et prestataires simultanément).</p> <p>La centrale du Bugey a lancé, en novembre 2017, avec les services de l'Etat, une instance de concertation et de coordination du Grand Carénage, ainsi que deux groupes de travail.</p> <p>L'un des groupes est dédié à l'emploi, la formation et l'insertion piloté par la DIRECCTE ; l'autre consacré à l'accompagnement des entreprises prestataires en termes de visibilité des marchés et de conditions d'accueil des salariés, piloté par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain. Ils sont composés d'une trentaine d'acteurs de l'Ain et de l'Isère (Communautés de communes, départements, Région, CCI, DIRECCTE, Pôle emploi, maires de proximité)</p> <p>Le travail de ces instances à donner lieu à certains nombres d'action concrètes et de résultats : Sécurisation de l'accès à la centrale avec l'aménagement d'un rond-point à l'entrée du site, la création d'une continuité cyclable entre Saint-Vulbas et Loyettes, la création de la plateforme Ecobiz, donnant aux entreprises locales la visibilité sur les marchés du Grand Carénage, un travail de communication qui a permis une augmentation significative des hébergeurs inscrits sur la plateforme de référencement, expérimentation de collocation dans le parc social, création de lignes de co-voiturage et de hubs de mobilité, création d'une nouvelle offre de restauration sur site, un travail commun réalisé par Pôle Emploi, la Région et la centrale, a abouti à l'embauche de 350 à 370 salariés en 2020 pour les entreprises prestataires...</p>
Partenaires	Collectivités territoriales de l'Ain et de l'Isère (communes, Communauté de communes de la Plaine de l'Ain, Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, Département 01 et 38, Région ...)
	Etat
	EDF
	Filière nucléaire

Coût prévisionnel	/
Plan de financement	/
Calendrier	2020-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de marchés attribués aux entreprises locales; création d'emplois liés aux travaux du grand carénage

Orientation stratégique n°3-2	Consolider l'écosystème industriel et les entreprises à haut potentiel : services aux entreprises, emploi, formation, innovation, numérique
Action n°43	Requalification d'une friche industrielle à Briord - entreprise ROSET SA
Maître d'ouvrage	ROSET
	Entreprise
Description de l'action	<p>L'entreprise familiale ROSET SA, dont le siège est à Briord, est spécialisée dans la fabrication de sièges et de meubles de luxe et emploie plus de 800 salariés.</p> <p>Dirigée par une nouvelle (et cinquième) génération, elle a su conquérir les marchés étrangers (plus de 65% de son CA à l'export) avec pour ligne stratégique l'innovation, la technologie et le haut de gamme. Elle participe à équilibrer la balance commerciale de la France avec la Chine, premier client à l'international.</p> <p>L'entreprise a vu récemment ses commandes exploser, et a dû pour accompagner sa croissance, investir massivement dans l'outil productif, pour lequel elle a été bénéficié d'une aide de l'Etat dans le cadre du plan de relance.</p> <p>Parallèlement, afin de répondre à ses besoins en compétences (100 postes non pourvus) et afin d'anticiper les départs en retraite, l'entreprise a créé cette année sa propre école de formation interne, avec le soutien de la Région Auvergne Rhône-Alpes.</p> <p>Depuis plusieurs mois, la CCPA accompagne l'entreprise dans un projet de requalification d'une friche industrielle située sur un terrain de 14 000 m², en entrée de la commune de Montagnieu. Un dossier de demande de subvention a d'ailleurs été déposé par l'entreprise dans le cadre du "fonds friche" du plan de relance de l'Etat.</p> <p>Ce projet vise à relocaliser l'école de formation (temporairement installée au siège) mais aussi à créer un atelier de recyclage et de réparation des sièges et meubles, un magasin d'usine et un espace muséographique. Ce projet répond à plusieurs enjeux pour notre territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en termes de requalification urbaine et de valorisation de l'entrée de village de la commune de Montagnieu - en termes d'image pour le territoire puisque le magasin d'usine et l'espace muséographique (mettant en avant les pièces iconiques de Roset) devrait attirer des visiteurs de tous horizons - de sobriété foncière. Le projet industriel se reconstruit sur une friche industrielle de 6000 m², il n'amputera ainsi aucune réserve foncière et répond à l'objectif de zéro artificialisation nette des sols. - avec l'école l'entreprise répond à un enjeu de transmission des savoirs et des compétences sur des métiers d'excellence - en termes de création d'emplois dans le domaine du développement durable, avec la création de 15 nouveaux emplois liés à l'activité de recyclage et de surcyclage <p>Le développement de cette entreprise technologique, à fort coefficient de</p>

	main d'œuvre est particulièrement précieuse pour ce secteur géographique du Bugey, plus éloigné des axes de communication, en déficit d'emplois productifs et dont les habitants sont en proportion moins diplômés que ceux du Département ou de la Région.
Partenaires	Etat - Pôle emploi
	Région
	CCPA
Coût prévisionnel	2 289 000 euros HT (dont 870 000 euros consacrés à l'isolation du bâtiment de 3970m ²)
Plan de financement	Présentation du projet dans le cadre de l'Appel à projet Etat - Plan de relance - Fonds friche
Calendrier	PC accordé
Indicateurs d'évaluation proposés	Requalification d'une friche industrielle

Orientation stratégique n°3-2	Consolider l'écosystème industriel et les entreprises à haut potentiel : services aux entreprises, emploi, formation, innovation, numérique
Action n°44	Déploiement de l'action un jeune/un emploi
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>La CCPA soutient le dispositif 1 jeune 1 solution déployée par l'Etat et les partenaires de l'emploi.</p> <p>Ainsi, nous avons informé l'ensemble des communes des aides notamment le PEC (parcours emploi compétence) jeunes. D'ailleurs 4 communes ont prévu d'avoir recours à ce dispositif.</p> <p>La CCPA soutient la Mission Locale Jeunes sur le dispositif Garantie Jeune.</p> <p>Enfin, la CCPA a nommé un référent en son sein pour le dispositif 1 jeune 1 solution</p>
Partenaires	Mission Locale Jeunes
	Communes
Coût prévisionnel	non défini
Plan de financement	non défini
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de jeunes accompagnés</p> <p>Nombre de retour en formation/emploi</p>

Orientation stratégique n°3-2	Consolider l'écosystème industriel et les entreprises à haut potentiel : services aux entreprises, emploi, formation, innovation, numérique
Action n°45	Action ciblée pour les décrocheurs scolaires: "rebondir"
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain EPCI
Description de l'action	<p>Dans le cadre du dispositif 1 jeune 1 solution, la CCPA a initié un dispositif expérimental dédié aux jeunes Bac+ sans solution afin d'apporter une aide. Nommé Rebondir, ce dispositif est déployé par la Mission Locale Jeunes. Cela comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SAS (d'une semaine) Remobilisation « confiance en soi », - ateliers Club jeunes chercheurs : - Coaching emploi (contrat d'accompagnement renforcé vers l'emploi) - Bilan orientation (type « mini bilan de compétences ») <p>50 jeunes par an vont bénéficier de cet accompagnement</p>
Partenaires	<p>Mission Locale Jeunes</p> <p>S'engage à mener l'expérimentation Rebondir pour accompagner les Post Bac</p> <p>Projet en expérimentation</p> <p>Evaluation à la fin de l'année de test puis adaptation et déploiement</p>
Coût prévisionnel	25 000€ annuel pour un 0,5 ETP dédié au projet Rebondir pour l'année expérimentale
Plan de financement	Financement éventuel de la Région via le dispositif IPE pour développer l'action
Calendrier	Expérimentation sur l'année 2021 Adaptation et poursuite sur les années d'après
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de jeunes accompagnés</p> <p>Nombre de retour en formation/emploi à 3/6/12 mois</p>

Orientation stratégique n°3-2	Consolider l'écosystème industriel et les entreprises à haut potentiel : services aux entreprises, emploi, formation, innovation, numérique
Action n°46	Soutien au développement et au recours aux clauses sociales dans les marchés publics
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>La CCPA soutient financièrement le poste de Facilitatrice des clauses sociales depuis 3 ans. Basée à Ambérieu-en-Bugey, cette personne a pour mission de promouvoir l'inscription de clauses dans les marchés publics, de conseiller les entreprises et de mettre en relations les bénéficiaires et les offres d'emploi</p> <p>En 2020, malgré le Covid19, près de 13 000 heures d'insertion ont été réalisées. Ce sera près de 20 000 en 2021. Cela représente plus de 12 ETP</p> <p>Les chantiers prévus en 2022 concernent les travaux du lycée de la Plaine de l'Ain, des constructions de logements, des aménagements sur la ViaRhona, le déploiement de la fibre optique ...</p>
Partenaires	Communes et maître d'ouvrage
	partenaires de l'Insertion
Coût prévisionnel	68 000 € annuel (poste facilitatrice chargé + frais connexes)
Plan de financement	
	CCPA : 9000€ Autres EPCI Etat Financement fondation
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'heures d'insertion réalisée Nombre de bénéficiaires

Orientation stratégique n°3-2	Consolider l'écosystème industriel et les entreprises à haut potentiel : services aux entreprises, emploi, formation, innovation, numérique
Action n°47	Action ciblée d'immersion et de découverte des métiers recruteurs du territoire : projet "boussole"
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain EPCI
Description de l'action	L'objectif du projet est de découvrir les métiers en situation sur les plateaux techniques du territoire. Ouvert à tout type de public sur un format court (1 semaine d'accueil, 2 semaines de découverte métiers et 1 semaine de débrief et poursuite). Le but étant de détecter des appétences et de montrer la réalité des métiers. 8 métiers sont ciblés : opérateur logistique, employés libre service, fibre, réseaux télécom, technicien de maintenance, opérateur de production (ligne), métiers du sanitaire et du social (x2). Expérimentation avec 2 sessions par an pour 10-12 bénéficiaires à chaque fois
Partenaires	Pôle emploi, pôle de formations, DEETS, CD 01 Sourcer les publics ; accueillir les stagiaires avec un formateur pour faire découvrir les métiers Le projet est validé par l'ensemble des partenaires, Recherche d'un porteur administratif Portage du projet, dépôt des dossiers de subvention, animation du dispositif
Coût prévisionnel	Utilisation des plateaux techniques : 12 000€ / an Accompagnement du public : 15-20 000€ / an
Plan de financement	Plan d'investissement dans les compétences (PIC) Axe 3
Calendrier	Choix d'un prestataire porteur de projets : T4 2021 / T1 2022 Dépôts des dossiers de subventions et actions : courant 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de bénéficiaires par session Suites du dispositif (stage, PMSMP, formations, emploi ...)

Orientation stratégique n°3-2	Consolider l'écosystème industriel et les entreprises à haut potentiel : services aux entreprises, emploi, formation, innovation, numérique
Action n°48	Animation territorialisée emploi/formation
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain EPCI
Description de l'action	Ensemble d'actions de proximité et d'animation locale pour soutenir l'emploi 1) Les mardi de l'emploi : forums de l'emploi bi mensuels dans 9 communes de la CCPA avec des entreprises et des agences intérim 2) Nouveau Départ Remobilisation de jeunes Quartier Prioritaire par la mise en activité avec des chantiers éducatifs (20 jeunes par an depuis 7 ans) 3) Ariane (CIDFF) et Diane (DOALL) Accompagnement des femmes vers un retour à l'emploi (remobilisation, freins à l'emploi, ouverture métier)
Partenaires	MLJ, DOALL, CIDFF, Direccte, Entreprises et ETT Sourcer, mener les actions, recruter En cours Consolider chaque action afin de tendre vers un parcours à l'emploi
Coût prévisionnel	1) Lancement de l'expérimentation en 2021 avec un budget de 1000€ ; augmentation du budget communication en fonction des résultats 2) 20 000€ financés pour le moment en Politique de la Ville 3) 10 000€ Cofinancement CCPA et crédits d'Etat
Plan de financement	Financement via crédits CCPA, co-financement de l'action 2 via la Politique de la Ville, co-financement de l'action3 via DDEETS
Calendrier	1) forums bimensuels 2) 3 sessions de 3 semaines par an (mars / juin/octobre 3) tout au long de l'année
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de participants, taux de transformation en emploi et/ou reprise de formation

Orientation stratégique n°3-2	Consolider l'écosystème industriel et les entreprises à haut potentiel : services aux entreprises, emploi, formation, innovation, numérique
Action n°49	Observatoire des impacts territoriaux de la crise
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	Mobiliser l'Observatoire des impacts territoriaux de la crise (OITC) et faire bénéficier le territoire de la CCPA de son analyse et du suivi des données. Cet observatoire a été mis en place dans le cadre d'une collaboration avec l'AdCF, l'Institut pour la recherche de la Caisse des Dépôts, l'ADGCF et le CNAM. Développé par Olivier Portier (expert en analyse territoriale, cabinet OPC) et Vincent Pacini (chercheur au CNAM et consultant), le modèle créé a pour objectif d'analyser la situation économique des territoires en multipliant les approches et les regards et d'analyser l'exposition des territoires aux évolutions économiques, sociales, écologiques en fonction de l'orientation économique des territoires (industrielle, présentielle, touristique...)
Partenaires	ADCF
	Etat
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	
	A définir
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Orientation stratégique n°3-3	Favoriser l'implantation de pôles de formation et positionner la Plaine de l'Ain comme pôle ressource territorial
Action n°50	Soutien et accompagnement à la création de pôles de formation
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>Afin de favoriser l'adéquation entre offres et demandes d'emploi, la CCPA soutient le développement de pôle de formations. Cela se traduit par la réflexion concernant les projets d'Ecole de production (en lien avec des centres de formations de l'Ain), le soutien au projet d'Académie aéronautique porté par la Région, à l'accompagnement au déploiement de formations par des porteurs privés.</p> <p>Enfin, la CCPA suit la création du lycée de Meximieux et les formations qui y seront dispensées, et la création de nouveaux BTS au lycée professionnel A. Bérard à Ambérieu en Bugey</p>
Partenaires	Entreprises et associations d'entreprises (Club, Medef, CPME), Education Nationale, Pôle de formations
	Etre en veille et mutualiser les réflexions concernant l'offre de formations du territoire
	En discussion
	Définir un programme de formation et développer l'offre
Coût prévisionnel	/
Plan de financement	
	/
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	

Orientation stratégique n°3-3	Favoriser l'implantation de pôles de formation et positionner la Plaine de l'Ain comme pôle ressource territorial
Action n°51	Développement d'un pôle de formation sanitaire et social dans la Plaine de l'Ain
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	Afin de favoriser l'adéquation entre offres et demandes d'emploi, la CCPA accompagne le développement de St So formations. Les métiers du sanitaire et du social étant en tension, la CCPA soutient St So formations pour le déploiement de 5 nouvelles formations sur le territoire. Cela se traduit par la mise en relation avec l'hôpital d'Ambérieu et les structures employeuses du territoire, mais surtout par le partenariat concernant la création de locaux.
Partenaires	Secteur sanitaire et social, organisme de formation, Région, Etat
	Proposer des formations permettant d'accéder à un emploi du territoire
Coût prévisionnel	Création de locaux de formation sur Ambérieu-en-Bugey : 600 à 800 K €
Plan de financement	
	A définir
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Création des locaux de formation Remplissage des formations

Orientation stratégique n°3-3	Favoriser l'implantation de pôles de formation et positionner la Plaine de l'Ain comme pôle ressource territorial
Action n°52	Soutien et accompagnement à la création du Campus aéronautique - Création de logements pour les apprenants
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain EPCI
Description de l'action	<p>La Région Auvergne-Rhône-Alpes est aujourd'hui la troisième région de France dans le domaine de l'aéronautique. La filière représente plusieurs centaines d'entreprises et plusieurs dizaines de milliers d'emplois directs.</p> <p>Face à son fort potentiel de croissance, les entreprises de la filière doivent faire face à des enjeux et des problématiques majeurs : une concurrence toujours de plus en plus forte, une compétitivité logistique et organisationnelle, compétences et fidélisation des salariés.</p> <p>En réponse à ces défis, la Région et les acteurs régionaux, ont souhaité s'unir au sein d'une association, « l'académie aéronautique régionale » pour apporter une réponse adaptée aux besoins des industriels de la filière aéronautique et spatiale en région, représentée en particulier par le Cluster Aerospace, l'UIMM, Dassault Aviation, SAFRAN, HEXCEL, THALES...</p> <p>L'Académie s'est vu confier quatre missions principales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le développement de l'attractivité des métiers de la filière et l'orientation des publics sur les parcours de formation - La labellisation des formations existantes et le développement de nouvelles formations - L'obtention du renouvellement du label Campus des Métiers et des Qualifications du réseau existant en Auvergne et l'étendre aux organismes de la zone rhônalpine. - La concrétisation du projet de Campus aéronautique « dans les murs » sur la base aérienne d'Ambérieu-en-Bugey en complément du campus aéronautique d'Aulnat. <p>Concernant le projet de Campus aéronautique, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, partenaire du projet, devrait être mobilisée sur la question du logement des apprenants.</p> <p>En fonction des besoins recensés, si l'offre actuelle n'est pas en capacité d'absorber la demande, un projet de construction de logements étudiants pourrait être envisagé sur le futur quartier des affaires et des savoirs en Gare d'Ambérieu en Bugey.</p>
Partenaires	CCPA Académie aéronautique sur l'évaluation des besoins Les Bailleurs sociaux sur la réalisation des hébergements
Coût prévisionnel	nc
Plan de financement	nc
Calendrier	2020-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	nd

Orientation stratégique n°3-3	Favoriser l'implantation de pôles de formation et positionner la Plaine de l'Ain comme pôle ressource territorial
Action n°53	Soutien et accompagnement du Service Militaire Volontaire d'Ambérieu-en-Bugey
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>Avec l'appui initial de la CCPA lors de la sélection du site et son implantation à Ambérieu en Bugey, depuis janvier 2018, le SMV accueille plus de 100 jeunes par an. Réservé aux 18-25 ans peu ou pas diplômé, ce dispositif associe formation militaire (savoir-être), remise à niveau scolaire (savoirs), permis de conduire (mobilité) et formation professionnalisante sur les métiers en tension (savoir-faire).</p> <p>Actuellement les formations concernent les métiers de la logistique, de la sécurité, de la fibre, de l'aide à la personne et du TP.</p>
Partenaires	SPE
	Sourcing, définition des besoins de formations
	En cours
	Elargir les prescripteurs
	Consolider le sourcing
Coût prévisionnel	portage Armée
Plan de financement	/
Calendrier	2021-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	insertion professionnelle des jeunes

Orientation stratégique n° 3-4	Accompagner le développement touristique et les potentiels de développement (circuit court, alimentation locale...) comme ressources économiques locales
Action n°54	Extension/modernisation de l'Office du tourisme
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>L'office de tourisme communautaire, créé en 2017 lors de la prise de compétence "promotion du tourisme " par la CCPA et instauré en EPIC en 2018, accueille les visiteurs de la cité de Pérouges en amont de l'entrée de la Cité et propose des services comme des visites guidées. Or aujourd'hui, le lieu est exigu pour permettre d'accueillir dans de bonnes conditions et pour développer de nouveaux services (comme une boutique vitrine du territoire, des services numériques et vidéos, un lieu de détente, des offres de visites innovantes, ...).</p> <p>Ce nouveau local sera sur le cheminement des touristes et sera aussi en adéquation avec la stratégie de la commune de Pérouges et du GIP "Pérouges 2030".</p> <p>Actuellement, 350 000 personnes visitent annuellement la cité et trop peu s'adressent à l'office de tourisme. L'objectif est de faire rester les visiteurs plus longtemps à Pérouges mais également de les informer sur les activités alentours pour les faire consommer localement ou revenir.</p>
Partenaires	Commune de Pérouges; GIP Pérouges
	UDAP
	CD 01; Région
Coût prévisionnel	<p>2021 : mission de programmation en cours</p> <p>2022 : recrutement de la MOE + consultation et marché pour la maîtrise d'œuvre</p> <p>2023/2024 : travaux</p>
Plan de financement	A définir
Calendrier	<p>2021 : mission de programmation en cours</p> <p>2022 : recrutement de la MOE + consultation et marché pour la maîtrise d'œuvre</p> <p>2023/2024 : travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	fréquentation et demandes au sein de l'OT nouveaux services déployés et utilisation de ceux-ci

Orientation stratégique n°3-4	Accompagner le développement touristique et les potentiels de développement comme ressources économiques locales
Action n°55	Création d'une liaison pédestre entre la gare TER de Meximieux-Pérouges et la Cité de Pérouges
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
Description de l'action	<p>Dans le cadre du schéma d'aménagement communautaire des itinéraires de randonnée, le projet consiste à créer un itinéraire pédestre partant de la gare de Meximieux-Pérouges jusqu'à la cité médiévale de Pérouges, d'une longueur de 1.7 km, soit environ 25 minutes de ballade. Ce projet implique la mise en place d'une signalétique spécifique accompagnant l'itinéraire et l'aménagement d'une passerelle en bois au-dessus du cours d'eau le Longevent.</p> <p>Le tracé s'adresse aux visiteurs depuis la gare TER Meximieux-Pérouges qui bénéficie d'une bonne desserte depuis Lyon Part-Dieu notamment. Il propose également une étape pour les visiteurs en itinérance avec la ViaRhona, le Saint Jacques de Compostelle et le Saint François d'Assises. Il permet la découverte du centre-ville historique de Meximieux, son patrimoine bâti, son attractivité commerçante. Il chemine ensuite le long de la pente au travers des ruelles et des escaliers étroits puis rejoint l'étang de l'Aubépin, un espace paysager de loisirs et de détente, pour promeneurs et amateurs de pêche avant de rejoindre la cité médiévale par la porte du bas.</p>
Partenaires	<p>Communes de Meximieux et Pérouges</p> <p>Office du tourisme</p>
Coût prévisionnel	110 409€ HT
Plan de financement	DETR: 33 122 €
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	équipement créé; fréquentation touristique

Orientation stratégique n° 3-4	Accompagner le développement touristique et les potentiels de développement (circuit court, alimentation locale...) comme ressources économiques locales
Action n°56	Création du projet Verticales : aménagement à Torcieu (phase 1)
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain EPCI
Description de l'action	<p>Le projet Verticales a pour objectif de valoriser les activités de pleine nature, et notamment celles à sensation, dans la vallée de l'Albarine. Le projet de Torcieu est plus orienté vers les familles avec un site plus accessible, en longeant la falaise et la rivière.</p> <p>La phase 1, sur le site de Torcieu, consiste à organiser l'accueil du public en toute sécurité et de proposer un circuit de découverte du milieu karstique au départ du parking du stade de Torcieu. Un circuit sera aménagé jusqu'à la cascade du Pissoir en empruntant les sentiers de randonnée et sera jalonné de médias d'interprétation.</p> <p>Un espace dédié aux familles sera installé en amont de la cascade avec des espaces ludiques (de type structure d'escalade, structure spéléologie, agrès pour enfants). Le site héberge également des activités de pleine nature : spéléologie, parapente, pêche, randonnée.</p>
Partenaires	<p>commune de Torcieu</p> <p>Département de l'Ain pour le site ENS</p> <p>Conservatoire d'Espaces Naturels pour le site Natura 2000</p> <p>la LPO pour les chiroptères</p> <p>Comité départemental de spéléologie et les guides professionnels pour les activités karstiques</p> <p>Les associations sportives concernées par le site</p>
Coût prévisionnel	<p>Parkings : 93 100€</p> <p>Sentiers : 56 550€</p> <p>Passerelle : 15 000€</p> <p>Aire d'accueil et espace ludique : 65 800€</p> <p>Signalétique : 43 550€</p> <p>Parcours sportif : 26 000€</p>
Plan de financement	<p>Etat / FNADT Massif : 45 000€</p> <p>CD01 : 90 000€</p> <p>Région / CAR : 90 000€</p>
Calendrier	<p>hiver 2021/2022 : questions foncières</p> <p>2022 : travaux</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	nb de visiteurs sur site

Orientation stratégique n° 3-4	Accompagner le développement touristique et les potentiels de développement (circuit court, alimentation locale...) comme ressources économiques locales
Action n°57	Création du projet Verticales : aménagement à Chaley (phase 2)
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>Le projet Verticales a pour objectif de valoriser les activités de pleine nature, et notamment celles à sensation, dans la vallée de l'Albarine.</p> <p>Le projet sur le secteur de Chaley et du Plateau d'Hauteville consiste en l'organisation des flux de visiteurs sur les différents sites d'activités et des services d'accueil et développement de l'offre. Cela passe par des études préalables juridiques et de faisabilité, le site étant classé et bénéficiant de différentes réglementations environnementales.</p> <p>Plusieurs actions sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - organisation d'un site d'accueil à Chaley (stationnement et maison des guides - cf. fiche spécifique) - stationnement au moulin de Charabotte et sentier d'accès jusqu'au pied de la cascade - accès aux premiers tunnels après la cascade pour créer une boucle, en les sécurisant. - créer une passerelle-belvédère au-dessus de l'Albarine, en amont de la cascade - créer un pas dans le vide - créer des panneaux d'interprétation pour la médiation du patrimoine et la sensibilisation du site auprès des publics <p>Un plan de gestion de l'ENS a été validé en janvier 2020 pour coordonner les actions à engager et les partenaires concernés.</p>
Partenaires	Département de l'Ain - service biodiversité
	CEN Auvergne Rhône-Alpes
	SR3A
	LPO
	ONF
Coût prévisionnel	<p>A définir ; les dépenses prévues : études sur les tunnels AMO pour l'APD passerelles travaux sur les tunnels travaux sur le pas dans le vide travaux de parkings</p>

Plan de financement	Département de l'Ain : schéma nature Région : CAR FNADT : Contrat de massif du Jura
Calendrier	<p>été 2021 : définir les besoins pour l'étude sur les tunnels et échange avec le Département de l'Ain sur la répartition des missions sur cette étude (le service juridique du Département pourrait prendre en charge le volet « foncier » de l'étude). puis rédaction du CDC en septembre. Consultation sur la fin d'année 2021 et réalisation 1er trimestre 2022</p> <p>Eté 2021 : préparation d'un cahier des charges pour la consultation d'un programmeur pour la maison de Chaley + proposition à la mairie de Chaley pour validation avant consultation en septembre > demande de devis puis démarrage d'un travail en octobre/novembre (avec intégration des guides) pour résultats (projet + estimation des travaux) 1^{er} trimestre 2022</p> <ul style="list-style-type: none"> - En parallèle, travail sur une charte de bonne pratique pour les APN avec les guides (avec l'appui du service environnement du Département de l'Ain) - Automne 2021 : organisation du plan de gestion avec les différents partenaires environnementaux + Comité de site co-organisé avec le Département de l'Ain (fin d'année 2021). - 2e semestre 2022 : selon les résultats de l'étude juridique, rédaction d'un CDC et consultation pour recrutement d'une AMO sur les travaux à Charabotte + tunnels (voir pour 2 lots car ce ne sont pas les mêmes techniques) + dossiers environnementaux. Travail à effectuer en relation avec la DREAL. - 2023 : obtenir les accords de travaux avant de lancer la consultation de la maîtrise d'œuvre - 2024 : travaux.
Indicateurs d'évaluation proposés	nb de visiteurs à la cascade (prévoir un écompteur) nb de prestations effectuées par les guides

Orientation stratégique n° 3-4	Accompagner le développement touristique et les potentiels de développement (circuit court, alimentation locale...) comme ressources économiques locales
Action n°58	Création du projet Verticales : création d'une maison des guides
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>Le projet Verticales a pour objectif de valoriser les activités de pleine nature, et notamment celles à sensation, dans la vallée de l'Albarine.</p> <p>Afin de maîtriser le développement de la fréquentation et éviter la surutilisation des sites naturels, il est nécessaire de créer un lieu d'accueil qui permettra de gérer les réservations entre les différents utilisateurs du site, de mieux cadrer les périodes de fréquentation, de donner de l'information préventive et d'informer les visiteurs sur les points à voir sur le site et aux alentours.</p> <p>le projet consiste en l'aménagement d'une maison des guides avec un bureau d'accueil, un lieu de stockage du matériel, des sanitaires, douches et vestiaires, un bureau touristique mais également des services comme un lieu de petite restauration, un point épicerie-dépôt de pain, ... un hébergement est également à l'étude sur le site pour les randonneurs et pratiquants d'activités de pleine nature.</p> <p>un parking viendra compléter le projet pour faciliter les accès et ainsi désengorger le village et ses services comme le camping.</p>
Partenaires	commune de Chaley
	guides d'APN
Coût prévisionnel	programmiste AMOE maîtrise d'œuvre/travaux
Plan de financement	A définir
	Département de l'Ain : schéma nature Région : CAR FNADT : Contrat de massif du Jura
Calendrier	En 2022 : recrutement d'un AMO et d'une maîtrise d'œuvre pour Chaley / 2023 : démarrage des travaux sur la maison de Chaley
Indicateurs d'évaluation proposés	nombre de passages à la maison des guides

Orientation stratégique n° 3-4	Accompagner le développement touristique et les potentiels de développement (circuit court, alimentation locale...) comme ressources économiques locales
Action n°59	Accueil et aménagement des activités de pleine nature
Maître d'ouvrage	
	EPCI, communes, associations
Description de l'action	<p>Le territoire de la Plaine de l'Ain est très diversifié en matière de paysages et offre ainsi un terrain de jeu privilégié pour les activités de pleine nature de tout type (terrestre, aquatique, nautique, verticales et aérienne).</p> <p>Une offre existe déjà mais afin de l'adapter à une pratique plus complète et adaptée au tourisme, il est nécessaire de pourvoir à certains aménagements, en lien avec le PDESI (Plan départemental des espaces, sites et itinéraires) porté par le Département.</p> <p>Un travail sur le vélo, le VTT, le trail, l'escalade, ... est envisagé.</p> <p>Des services d'accueil comme le stationnement sera aussi nécessaire sur certains sites comme le Lac Bleu.</p>
Partenaires	commune des sites naturels
	Département de l'Ain : PDESI
	Comités départementaux
	AGESSEC
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	
	A définir
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	écocompteurs : fréquentation des sites

Orientation stratégique n° 3-4	Accompagner le développement touristique et les potentiels de développement (circuit court, alimentation locale...) comme ressources économiques locales
Action n°60	Aménagement global de la base de loisirs le Point vert
Maître d'ouvrage	CCPA/commune de Serrières de Briord/associations
Description de l'action	<p>Le site nautique de Serrières de Briord, le Point Vert, est à ce jour le seul lieu de baignade autorisé et surveillé de la Plaine de l'Ain, avec une organisation de services et d'activités à destination des habitants comme des touristes.</p> <p>Or, ce site nécessite d'être requalifié au niveau de l'accueil des publics et de certains services (camping, restauration, base nautique, ...). De plus, l'espace de baignade, dans le lit du Rhône, doit faire l'objet d'un curage lié à l'envasement afin de garantir une qualité de baignade.</p> <p>Enfin, le site sera aussi dès 2022 traversé par la boucle secondaire à la Viarhônga et apportera une nouvelle clientèle. De nouvelles activités pourraient être implantées en complément.</p> <p>Une étude a été confiée en octobre 2021 à l'ENTPE pour analyser ces problématiques.</p> <p>Le site devra faire l'objet d'une étude globale avant réaménagement.</p>
Partenaires	<p>Département de l'Ain</p> <p>CNR</p>
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir
Calendrier	Rendu de l'étude: 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Fréquentation en période de baignade.</p> <p>Taux d'occupation du camping.</p> <p>Nb de couverts effectués par le restaurant.</p> <p>Nb de locations de matériels par la base nautique et le canoë.</p> <p>Fréquentation sur le sentier de l'ENS.</p>

Orientation stratégique n° 3-4	Accompagner le développement touristique et les potentiels de développement (circuit court, alimentation locale...) comme ressources économiques locales
Action n°61	Développer l'hébergement accueil vélo
Maître d'ouvrage	entreprises/particuliers/communes
Description de l'action	<p>La Plaine de l'Ain à travers son schéma cyclable, l'Ain à Vélo et la Viarhônga, devient un territoire sollicité pour le cyclotourisme. Des demandes d'hébergements et de services en lien avec cette activité sont de plus en plus demandés (comme des hébergements à la nuitée, à proximité directe des itinéraires, avec un minimum de confort mais à tarif abordable).</p> <p>De plus, le label Accueil Vélo géré par l'office de tourisme pour la Plaine de l'Ain nécessite aussi des aménagements spécifiques pour les cyclistes (comme des lieux de stockage et de réparation pour les vélos).</p> <p>Enfin, le territoire est aussi peu doté en services de bien-être alors que cette offre répond à une demande en forte augmentation.</p>
Partenaires	Département de l'Ain
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	Département de l'Ain (appel à projet hébergement)
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Taux de fréquentation des cyclistes dans les hébergements Accueil Vélo

Orientation stratégique n°3-4	Accompagner le développement touristique et les potentiels de développement comme ressources économiques locales
Action n°62	Rénovation de chalets dans le camping municipal
Maître d'ouvrage	Commune de Chaley
Description de l'action	En secteur de moyenne montagne, Chaley est un village au cœur du Bugey qui développe des activités touristiques autour de la rivière de l'Albarine, de la cascade de la Charabotte, l'étang de pêche, la viaferrata, le canyoning et la randonnée. Le site sera le point de départ du projet d'ensemble dénommé "Verticales" de découverte du patrimoine naturel de ce secteur. La commune dispose d'un camping municipal avec des chalets. Le projet consiste en rénovation complète de deux chalets afin de maintenir une capacité d'hébergement.
Partenaires	
Coût prévisionnel	60 384 € HT
Plan de financement	DETR: 18 115 € Région Auvergne Rhône-Alpes
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	capacité d'hébergement; fréquentation touristique

Orientation stratégique n° 3-4	Accompagner le développement touristique et les potentiels de développement (circuit court, alimentation locale...) comme ressources économiques locales
Action n°63	Animer une démarche de stratégie alimentaire territoriale
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>La diversité naturelle du territoire permet une agriculture diversifiée avec la plaine céréalière qui prédomine mais également la présence des filières laitière, bovine, ovine, viticole sur le secteur Bugey et la pisciculture sur le secteur Dombes.... Des facteurs de vulnérabilité existent comme la déprise agricole sur certains secteurs, la sécheresse, la ressource en eau et l'augmentation des prix des matières premières qui impactent l'équilibre économique des exploitations. On note aussi un dynamisme des circuits courts avec le développement d'AMAP ou l'ouverture du point de vente agricole « le bocal » à Lagnieu/St Sorlin en Bugey.</p> <p>Le sujet des circuits courts et de l'alimentation locale sont des sujets émergents avec la volonté de soutenir la création de valeur ajoutée pour les exploitations, maintenir une agriculture de qualité, répondre aux attentes des consommateurs nombreux dans la Plaine de l'Ain et à proximité. Des partenariats sont en cours avec les territoires voisins sur ces sujets (Dombes, Agglo de Bourg, la Métropole). Afin de se structurer, la CCPA souhaite engager une animation spécifique et une démarche d'élaboration d'un projet d'alimentation locale (PAT).</p>
Partenaires	Etat; DRAAF
	Chambre d'agriculture
	Communes
	EPCI voisins
Coût prévisionnel	A définir
Plan de financement	A définir; Plan de relance AAP Programme national pour l'alimentation
Calendrier	Etat des lieux des cantines scolaires : réalisé; Animation: démarrage en novembre 2021; Réponse AAP: 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	A définir

Orientation stratégique n° 4-1	Amplifier la rénovation énergétique, la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie
Action n°64	Soutien aux communes pour leurs projets de transition énergétique
Maître d'ouvrage	CCPA
Description de l'action	Le recensement des projets de mandat des communes de la CCPA a montré un nombre significatif de projets relevant de la transition énergétique, notamment vis-à-vis du patrimoine communal : réhabilitations énergétiques importantes, changement de modes de chauffage, mini-réseaux de chaleur... Il est apparu aussi que les plus petites communes étaient assez démunies en conseils techniques et financiers pour ces projets. Le projet IMPACTe (Initiative Mutualisée pour Accélérer la Transition énergétique) vise à grouper des communes par typologie de projet et suivre collectivement leur avancée avec un apport d'ingénierie technique et financière approprié.
Partenaires	ALEC 01, ADEME, Communes
	Financement, suivi, animation de la démarche
	En préparation
	Les premiers projets recensés, une vingtaine, vont faire prochainement l'objet d'une petite étude de faisabilité par l'ALEC 01. Après validation, un appui technique mutualisé sera proposé, sous maîtrise d'ouvrage communautaire (principe de mutualisation)
Coût prévisionnel	Budget pour trois années : salaires et charges CCPA 15 k€ - Ingénierie 100 k€
Plan de financement	Financement ADEME convention d'objectif 50 k€ - autofinancement CCPA 65 k€
Calendrier	Pré-étude de faisabilité jusqu'en février 2022. Etudes et avant-projet avant fin 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de projets suivis - nombre de communes participantes - économie de CO2 réalisée par an

Orientation stratégique n°4-1	Amplifier la rénovation énergétique, la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie
Action n°65	Rénovation du gymnase de la Plaine de l'Ain à Ambérieu en Bugey (Tranche 2, volet thermique)
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain
Description de l'action	<p>Mis en service en 1986, le gymnase du lycée de la Plaine de l'Ain nécessite d'importants travaux de rénovation thermique. De plus, compte tenu de l'accroissement des effectifs du Lycée (construit initialement pour accueillir 1 300 élèves, le Lycée accueille désormais près de 2 000 élèves), le dimensionnement a dû être repensé afin de faire face aux besoins et de permettre jusqu'à l'organisation de six cours d'éducation physique et sportive en même temps. Hors temps scolaire, le site permet également de pratiquer de nombreuses pratiques sportives avec les clubs locaux (handball, volley, basket, badminton, gymnastique, tir à l'arc, Surface Artificiel d'Escalade et bloc). Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du programme global de réhabilitation du Lycée mené par la Région Auvergne Rhône-Alpes.</p> <p>Le programme de travaux du projet mené par la CCPA est scindé en deux parties : une partie extension (tranche 1) et la 2^e phase de rénovation du gymnase existant. Les travaux consistent dans un premier temps en la démolition des vestiaires existants, anciens et peu isolés, présentant des travaux de dépollution (amiante et plomb) en plus des travaux de déconstruction.</p> <p>Une fois la déconstruction terminée, l'ensemble de l'isolation de cet ancien gymnase sera repris, afin d'obtenir un bâtiment répondant aux normes RT2012 actuelles, et donc plus économe énergétiquement (de 4 cm de laine de verre à 21 cm). En effet, des tests d'étanchéité à l'air seront effectués et devraient permettre une très nette amélioration de la consommation d'énergie. Le système de chauffage sera remplacé par un système utilisant la géothermie. La seule face du gymnase existant non remise aux normes est la dalle. Seul le sol sportif est changé, mais la dalle béton reste la même. Pour finir, la rénovation prend aussi en compte la dimension acoustique de la salle, qui sera nettement améliorée par rapport à l'existant.</p>
Partenaires	Lycée de la Plaine de l'Ain
Coût prévisionnel	1 242 048€ HT
Plan de financement	DSIL: 150 000 € Auvergne Rhône-Alpes
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	équipement créé; économie d'énergie

Orientation stratégique n°4-1	Amplifier la rénovation énergétique, la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie
Action n°66	Travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de l'école
Maître d'ouvrage	Commune d'Ambronay
Description de l'action	Le projet consiste à améliorer la performance énergétique des bâtiments de l'école d'Ambronay, en réalisant des travaux de chauffage (remplacement de régulations, vannes trois voies et servomoteurs + accès à distance des régulations de chauffage) et de travaux électriques (remplacement de projecteurs et luminaires par des systèmes à Led).
Partenaires	
Coût prévisionnel	70 984 € HT
Plan de financement	DETR: 21 295 €
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	économie d'énergie

Orientation stratégique n°4-1	Amplifier la rénovation énergétique, la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie
Action n°67	Travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de l'école
Maître d'ouvrage	Commune d'Ambutrix
Description de l'action	<p>Le projet consiste à améliorer la performance énergétique des bâtiments de l'école d'Ambutrix afin de diminuer les effets de surchauffe d'avril à septembre, d'une part, de diminuer les consommations d'énergies, d'autre part, et aussi d'améliorer le confort d'utilisation des locaux pour les élèves.</p> <p>Les natures des travaux sont les suivantes : Isolation des combles, remplacement des menuiseries, isolation thermique des murs par l'extérieur, changement des luminaires, remplacement de la chaudière à gaz.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	439 803 € HT
Plan de financement	<p>DSIL: 150 000€</p> <p>Région Auvergne Rhône-Alpes; CD 01; Fonds de concours CCPA</p>
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	économie d'énergie; amélioration confort

Orientation stratégique n°4-1	Amplifier la rénovation énergétique, la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie
Action n°68	Rénovation énergétique espace d'accueil du gymnase
Maître d'ouvrage	Commune de Lagnieu
Description de l'action	Le projet consiste à améliorer la performance énergétique du gymnase communale construit en 1991. Il n'a pas connu d'aménagement visant à améliorer ses caractéristiques énergétiques autre que la mise en place d'un réseau de chauffage mutualisé avec la salle polyvalente (100 m de distance) en 1983. Il manque un lieu de convivialité autre que l'entrée publique dans laquelle le bar est installé. Le projet prévoit une reconfiguration de l'espace d'accueil avec la création d'une salle de 40 m ² , la mise en conformité pour accessibilité PMR (portes et sanitaires) et son isolation dans le même temps.
Partenaires	
Coût prévisionnel	236 686 € HT
Plan de financement	DETR: 94 674€ CD 01
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	économie d'énergie; amélioration confort

Orientation stratégique n°4-1	Amplifier la rénovation énergétique, la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie
Action n°69	Rénovation pour l'amélioration énergétique de l'école des Tournelles
Maître d'ouvrage	Commune de Lagnieu
Description de l'action	Le projet consiste à améliorer la performance énergétique des bâtiments de l'école des Tournelles à Lagnieu. Construite en 1990, elle accueille 4 classes, avec une toiture en verrière sur le hall/espace d'activité, (30 m ²) et de nombreuses portes (6 à double vantaux) et fenêtres (10) en PVC de 1ère génération. Le projet prévoit des travaux électriques dont l'installation de volets roulants et le remplacement des menuiseries.
Partenaires	
Coût prévisionnel	188 400€ HT
Plan de financement	DSIL: 75 360€ CD 01
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	économie d'énergie; amélioration confort

Orientation stratégique n°4	Accélérer la transition écologique
Action n°70	Installation de panneaux photovoltaïques à l'école des Charmettes
Maître d'ouvrage	Commune de Lagnieu
Description de l'action	Le projet consiste à installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école des Charmettes à Lagnieu, suite à la rénovation de sa couverture.
Partenaires	EDF et ENEDIS
Coût prévisionnel	60 311€ HT
Plan de financement	DETR: 24124€
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	économie d'énergie

Orientation stratégique n°4-1	Amplifier la rénovation énergétique, la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie
Action n°71	Amélioration de la performance énergétique de l'Espace Vaugelas
Maître d'ouvrage	Commune de Meximieux
Description de l'action	Le projet consiste à améliorer les performances énergétiques du bâtiment, réduire le bruit intérieur et augmenter le confort des utilisateurs. Les gains énergétiques sont une priorité compte tenu que l'installation existante fonctionne peu en pompe à chaleur mais beaucoup en appoint électrique. En période hivernale, il peut être à la fois difficile de chauffer correctement la salle, mais aussi, en période douce et par une forte fréquentation de personnes, l'apport calorifique humain est très difficile à gérer
Partenaires	Le bureau d'études B3E de Bourg en Bresse travaille sur la consultation à lancer prochainement afin de pouvoir: déposer tout le système actuel vétuste, créer un nouveau emplacement pour toute la partie technique des pompes à chaleur et groupes de ventilation et groupes froid, créer un nouveau circuit de distribution des fluides. Les dossiers techniques doivent prêts pour décembre 2021 et la consultation des entreprises se fera en janvier 2022. Les travaux seront réalisés en juin et juillet 2022 pour tenir compte du planning d'occupation de la salle. La ville de Meximieux a fait le choix de s'appuyer sur B3E, structure reconnue pour ces valeurs techniques.
Coût prévisionnel	309 647 € HT
Plan de financement	DSIL: 123 859 €
Calendrier	Etudes : 2021 ; Travaux : 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Débits d'airs, consommations d'énergies, questionnaire satisfactions des utilisateurs salle et utilisateurs scène, retour d'expérience du régisseur de la salle

Orientation stratégique n°4-1	Amplifier la rénovation énergétique, la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie
Action n°72	Mise en place panneaux photovoltaïques - Modernisation des velux à l'école communale de Charnoz sur Ain
Maître d'ouvrage	Commune de Charnoz sur Ain
Description de l'action	<p>Afin de lutter contre l'empreinte carbone, contribuer à la réduction des émissions de CO2, des rejets polluants et préserver des ressources naturelles, la commune souhaite mettre en place des panneaux photovoltaïques en autoconsommation. Cette solution permettra aussi, avec la production de cette électricité verte, de diminuer la facture énergétique pour la collectivité.</p> <p>Dans un but également pédagogique et pour faire comprendre l'importance d'utiliser des énergies renouvelables pour assurer la transition énergétique et maîtriser le changement climatique, le site choisi pour l'installation de ces panneaux est le toit de la salle de motricité de l'école communale. Le projet consiste à créer une centrale solaire photovoltaïque de 36 kWh en surimposition de toiture en autoconsommation. Et afin d'améliorer la ventilation naturelle du bâtiment et diminuer son réchauffement, le projet « solaire » sera associé avec le remplacement de l'ensemble des fenêtres de toit actuelles par des modèles Intégra solar GGU version tout confort équipés de store extérieur pare soleil MSL à énergie solaire avec toile semi-transparente permettant d'arrêter plus de 80% de la chaleur tout en laissant entrer la lumière.</p> <p>Le but de ces solutions est de permettre le rafraîchissement de l'école par des moyens naturels et éviter ainsi le recours à la mise en place de la climatisation.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	61 829€ HT
Plan de financement	DSIL: 18 549€ Région Auvergne Rhône-Alpes; CD 01
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	économie d'énergie; amélioration confort

Orientation stratégique n°4-1	Amplifier la rénovation énergétique, la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie
Action n°73	Rénovation et réhabilitation de la Mairie avec création d'espaces de travail, salle de travail et bureaux à vocation administrative avec amélioration de la performance énergétique (changement des portes et des fenêtres), rénovation et isolation de la toiture), finalisation de l'accessibilité entre parking et accueil Mairie.
Maître d'ouvrage	Commune de Conand
Description de l'action	Le projet consiste en la réhabilitation de la Mairie, la création de nouveaux espaces d'accueil et de travail et l'amélioration globale de la performance énergétique du bâtiment,
Partenaires	
Coût prévisionnel	196 042€ HT
Plan de financement	DETR: 98 021€
	Fonds de concours CCPA
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	économie d'énergie; amélioration de l'accueil du public

Orientation stratégique n°4-1	Amplifier la rénovation énergétique, la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie
Action n°74	Remplacement d'une chaudière à l'école
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Jean de Nioist
Description de l'action	Le projet consiste à remplacer l'ancien mode de chauffage de l'école de Saint Jean de Nioist par une installation de chauffage en granulé-bois plus écologique.
Partenaires	
Coût prévisionnel	40 755€ HT
Plan de financement	DETR: 20 377€ CD 01
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	économie d'énergie

Orientation stratégique n°4-1	Amplifier la rénovation énergétique, la production d'énergie renouvelable et les économies d'énergie
Action n°75	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire
Maître d'ouvrage	Commune de Villieu Loyes Mollon
Description de l'action	<p>S'agissant d'une rénovation d'un bâtiment existant, le projet de réhabilitation énergétique du bâtiment communal du groupe scolaire consiste en la réhabilitation énergétique en diminuant les déperditions énergétiques de ce bien par les travaux suivants qui porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le remplacement de l'ensemble des menuiseries, qui permettra la limitation des apports solaires en printemps-été avec le recours à des occultations de type brise-soleil orientables, - La mise en place d'un système de climatisation réversible y compris dépose du réseau de chauffage gaz existant et mise en place d'un système de gestion par zone, - La mise en place d'un système de traitement d'air pour la qualité de l'air dans les salles de classe, - La mise en place d'automates et d'une gestion décentralisée en lien avec l'utilisation effective du bâtiment, - Le relampage complet avec des ampoules LED, qui permettra d'améliorer le confort visuel et thermique durant les fortes chaleurs et ce, afin d'améliorer le confort thermique été et hiver des élèves et des enseignants et optimiser la consommation énergétique de ce bâtiment tout en améliorant le confort des utilisateurs, en réduisant fortement l'empreinte environnementale du bâtiment ainsi que son coût d'exploitation en travaillant sur les systèmes de chauffage-ventilation
Partenaires	
Coût prévisionnel	478 718 € HT
Plan de financement	DSIL: 150 000€ CD 01
Calendrier	2021-2022
Indicateurs d'évaluation proposés	économie d'énergie, amélioration du confort

Orientation stratégique n° 4-2	Optimiser la gestion des déchets et développer l'économie circulaire
Action n°76	Plan d'actions de modernisation (collecte, biodéchets, compostage collectif, expérimentations)
Maître d'ouvrage	Communautés de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>La CCPA a toujours porté une volonté d'être précurseur sur sa compétence historique qu'est la collecte des déchets, en instaurant la TieOM en 2013 et les extensions de consignes de tri en 2021 par exemple, tout en étant pro actif pour répondre à ses obligations réglementaires (AGEC notamment)</p> <p>Dans la continuité de cet esprit, la CCPA porte diverses actions visant à moderniser le service de collecte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Optimisation de la collecte des déchets avec un focus particulier sur la sécurité (marches arrières, limitation de gabarits, suppression de la collecte bilatérale) en veillant à adapter la fréquence de collecte avec le service attendu par les usagers au regard du taux de présentation des bacs Ordures Ménagères Résiduelles => Economies envisagées : 27 000 euros de carburant - Conteneurisation de la collecte sélective des emballages légers - Etudes sur le tri à la source des bio déchets (estimation des tonnages et modalités de collecte) avec des solutions techniques adaptées aux conditions de production (habitat individuel ou collectif...) - Diverses expérimentations de réductions des déchets : projets de composteurs collectifs, animation sur la réduction des déchets à la source, application smart phone pour favoriser la gestion des déchets pour l'utilisateur <p>Ces différentes actions portent sur l'ensemble des 53 communes regroupant près de 78 000 habitants. Pour mémoire en 2020, les tonnages collectés étaient les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - OMR : 14 794 tonnes soit 188 kg / hab - CS : 4197 tonnes soit 52,3 kg / hab - Verre : 3090 tonnes soit 35,7 kg / hab
Partenaires	Communes de la CCPA : soutiennent les projets et sont vecteurs de concertation avec les habitants
	Bailleurs / syndics pour l'habitat collectif : sont incontournables et demandeurs de solutions adaptées

	<p>ADEME : apporte son soutien via les appels à projets sur l'expertise et les financements qui en découlent</p> <p>Région AURA : apporte son soutien via les appels à projets et les financements qui en découlent</p> <p>Unis cité (jeunes en service civique sur la question de l'animation et de la prévention des déchets)</p> <p>CITEO (outils de communication)</p> <p>L'ensemble des partenaires seront mobilisés en fonction de l'avancement des différents volets de la modernisation de la collecte</p>
Coût prévisionnel	<p>- Optimisation de la collecte des déchets : 37 500 euros liés à la presta d'accompagnement par BE extérieur (INV)</p> <p>Outils de com : budget de 20 000 euros</p> <p>- Conteneurisation de la collecte sélective des emballages légers : 1 086 000 euros pour la conteneurisation de tous les foyers de la CCPA (amortis sur 7 ans au regard du cout de fournitures des sacs jaunes) à déployer sur 2/3 ans après une phase de tests avec des communes volontaires en 2022</p> <p>- Etudes sur le tri à la sources des bio déchets : estimation à 40 000 euros</p> <p>- Diverses expérimentations de réductions des déchets :</p> <p>* projets de composteurs collectifs = estimation à 10 000 euros de budget annuel</p> <p>* animation sur la réduction des déchets à la source = 0,5 ETP / an</p> <p>* Application smartphone = abonnement annuel 10 000 euros / an</p>
Plan de financement	<p>CRTE / COT</p> <p>Appel à projets région AURA sur les déchets (bacs jaunes)</p> <p>AAP ADEME (études bio déchets) en lien avec le CRTE et le COT</p> <p>CITEO : soutien à la communication pour l'appli smartphone + postes ambassadeur du tri</p> <p>+ RH : 3 ETP Unis cité sur l'animation et la prévention des déchets. (présence pdt 8 mois de nov à juin)</p>
Calendrier	<p>Optimisation de la collecte :</p> <p>Sécurisation des tournées en cours (aout à décembre 2021)</p> <p>déploiement des nouvelles tournées en T2 2022</p>

	<p>Conteneurisation de la collecte sélective :</p> <p>Test 3 communes : T4 2022</p> <p>Déploiement CCPA : T4 2023 à T4 2026 (suite RETEX sur communes test)</p> <p>Etudes sur le tri à la source des bio déchets : T3 2022</p> <p>Diverses expérimentations réduction à la source :</p> <ul style="list-style-type: none"> * projets de composteurs collectifs = 2023 suite études sur les bio déchets * animation sur la réduction des déchets à la source = à partir de décembre 2021 avec les services civiques * Application smartphone = T2 2022 en lien avec le déploiement des nouveaux circuits de collecte <p>Indiquez ici le calendrier prévisionnel du projet et de ses différentes étapes. Par exemple, faut-il une étude préalable ou un appel d'offres et le cas échéant quand sont-ils prévus ? Quelles sont les échéances prévues pour le lancement des travaux ? l'achèvement des travaux?</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Tonnage d'OMR à N+2 et N+3</p> <p>Tonnage de CS et de verre à N+2 et N+3</p> <p>Nombre de sites équipés de composteurs collectifs</p> <p>Nombre d'animations sur la réduction des déchets réalisées par les services civiques</p> <p>Nombre de kms de collecte après optimisation vs nbre de kms actuels</p> <p>Nombre de téléchargements et de connexions à l'application</p>

Orientation stratégique n° 4-2	Optimiser la gestion des déchets et développer l'économie circulaire
Action n°77	Plan d'actions en faveur de l'économie circulaire
Maître d'ouvrage	Communautés de communes de la Plaine de l'Ain
	EPCI
Description de l'action	<p>La CCPA porte déjà des projets visant à favoriser l'économie circulaire notamment avec l'ouverture de la Rénoverie à Ambérieu en 2019 et également via le soutien financier à la Corde Alliée, conciergerie engagée visant à favoriser les économies d'énergie et le "do it Yourself".</p> <p>La CCPA a également expérimenté un chantier de déconstruction exemplaire dans le cadre du démantèlement du camp des Fromentaux. (recyclage des matériaux in situ)</p> <p>Les déchets verts collectés sur les déchèterie sont également valorisés en circuit court auprès des acteurs locaux</p> <p>Dans cette dynamique la CCPA souhaite porter une réflexion sur une meilleure valorisation des déchets de chantiers sur son territoire via la création d'une matériauuthèque, préfiguration d'une déchèterie à destination des professionnels du BTP.</p> <p>Pour limiter les tonnages de déchets verts en déchèterie, la CCPA souhaite réaliser une étude pour le déploiement d'un service de broyage de végétaux à domicile ou sur les communes à destination des particuliers.</p> <p>La CCPA compte sur son territoire 7 déchèteries destinées aux particuliers mais également ouvertes aux professionnels.</p> <p>Aujourd'hui les déchets sont essentiellement valorisés (recyclage matière ou valorisation énergétique) mais non ré utilisés.</p> <p>Volumes collectés en déchèterie en 2020 :</p> <p>Déchets verts : 5 116 tonnes Métaux : 1 413 tonnes Bois : 1 219 tonnes Cartons : 1 330 tonnes Eléments d'ameublement : 1 717 tonnes Gravats : 5 162 Tonnes Encombrants : 10 017 Tonnes Plâtres : 656 Tonnes</p>
Partenaires	ORGANOM (étude sur encombrants et déchèterie pro)
	Marcel Poil (volonté d'ouvrir une decheterie pro privée à Ambérieu) et TRIALP
	Chambre des Métiers et de l'Artisanat + CCI + fédérations du bâtiment
	Artisans
	Communes comme relais d'informations

	<p>ADEME</p> <p>Région AURA (Plan régional de réduction des déchets)</p> <p>Filière à responsabilité élargie du producteur</p> <p>Autres EPCI voisins du territoire de la CCPA</p>
Coût prévisionnel	<p>Etude d'opportunité sur la création d'une matériauthèque : 40 000 euros</p> <p>Mise en œuvre d'une déchèterie : 2 à 4 millions d'euros</p> <p>Etude sur broyage de végétaux : 5000 euros (INV)</p> <p>modèle économique du broyage des végétaux :</p> <p>soit - Participation de la CCPA : prise en charge de la 1ere heure de broyage (FCT)</p> <p>soit - Contractualisation de la prestation auprès du prestataire (INV + FCT)</p> <p>soit - Achats de matériel mis à dispo des communes ou des particuliers avec mise à dispo du personne (INV + FCT)</p>
Plan de financement	A définir
Calendrier	<p>Etudes sur l'opportunité de la matériauthèque en 2022 en fonction de l'application de la création de la filière REP (à voir notamment les implications juridico financières)</p> <p>Etudes sur le broyage de végétaux en 2022</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Tonnage des déchets de chantier détournés de la déchèterie via la matériauthèque (baisse des volumes encombrants, gravats et plâtre)</p> <p>Tonnage des déchets verts sur les déchèteries en fonction du déploiement du broyage (attention indicateurs à nuancer en fonction de la météo qui peut avoir un impact fort sur les volumes de déchets produits)</p> <p>Estimation des volumes de déchets broyés</p>

Orientation stratégique n° 4-3	Agir pour la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles
Action n°78	Marathon de la biodiversité
Maître d'ouvrage	CCPA
Description de l'action	Le projet consiste à développer la biodiversité en créant 42 kilomètres de nouvelles haies de type agricole et en créant ou restaurant 42 mares. La création de haies permettra aussi de développer le stockage de carbone et d'initier des circuits courts de bois liés à leur futur entretien, sans parler des multiples fonctions des haies : rafraîchissement, protection contre le vent, lutte contre l'érosion des sols...
Partenaires	Agence de l'Eau, Département de l'Ain, FNE Ain, CEN Auvergne Rhône-Alpes, LPO, Chambre d'agriculture, Mission Haies
	Financement, suivi des chantiers, animations scolaires et grand public
	Marché attribué, premières plantations fin 2021
	Une trentaine de projets ont déjà été étudiés, la plupart donneront lieu à des travaux durant l'automne et l'hiver 2021-2022.
Coût prévisionnel	Budget pour trois années : salaires et charges CCPA 15 k€ - travaux 700 k€
Plan de financement	Financement Agence de l'Eau 460 k€ - Département 15 k€ - autofinancement CCPA 225 k€
Calendrier	Travaux réalisés entre fin 2021 et fin 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de kilomètres de haies réalisées - nombre de mares restaurées ou créées - Nombre de participants aux chantiers participatifs

Orientation stratégique n° 4-3	Agir pour la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles
Action n°79	Protection des berges de l'Ain
Maître d'ouvrage	CCPA - communes - SR3A
Description de l'action	Les berges de l'Ain constituent un espace attractif et connu régionalement, notamment lors des épisodes de forte chaleur. La sur fréquentation crée alors une menace forte pour cet espace naturel très sensible : déchets, feux et barbecue... accompagnée d'incivilités pouvant à tout moment dégénérer : phénomènes de bandes, alcool et stupéfiants, altercations... Des efforts importants ont été réalisés durant l'été 2021, avec un appui fort des services de l'Etat dont les forces de l'ordre. La météorologie n'a pas occasionnée de période de très forte sur fréquentation en 2021. Le projet vise à poursuivre les efforts importants et le dispositif lors des prochains étés. Le bilan a permis de mettre en évidence de nouvelles actions à mener : panneautage, actions de communication...La CCPA assure la collecte et le traitement des détritiques et déchets.
Partenaires	Préfecture, gendarmerie dont la réserve, communes, SR3A, OFB, ONF...
	Coordination des actions
	Chaque période estivale
	Première opération menée durant l'été 2021, souhait de poursuivre chaque été et notamment d'éprouver l'opération lors d'une période caniculaire.
Coût prévisionnel	Budget pour trois années : nettoyage et gestion des déchets 35 k€ - matériel, panneaux 30 k€ - aménagement de stationnements non chiffré à ce jour.
Plan de financement	A définir
Calendrier	étés 2022 à 2024 inclus
Indicateurs d'évaluation proposés	tonnage de déchets collectés et traités - nombre de verbalisations - satisfaction des élus et des riverains

Orientation stratégique n° 4-3	Agir pour la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles
Action n°80	Valorisation des sites Espaces Naturels Sensibles (ENS)
Maître d'ouvrage	CCPA/gestionnaires d'ENS/communes hébergeant un ENS
Description de l'action	<p>Le schéma des Espaces Naturels Sensibles est une compétence départementale et 5 sites sont labellisés Espaces Naturels Sensibles (Lac et Carrière de Cerin, Lac de Millieu, anciens méandres du Rhône, Carrières de Villebois et Vallée de l'Albarine).</p> <p>Ces sites font l'objet d'un plan de gestion qui est mis en œuvre par les gestionnaires, en l'occurrence le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes et la CCPA.</p> <p>L'objectif est de concilier la préservation des sites et des espèces avec l'ouverture et la médiation auprès des publics.</p> <p>Cela nécessite plusieurs types d'actions : la coordination des acteurs, le suivi des espèces, l'entretien régulier des sites, l'aménagement d'espaces pour l'accueil du public, des sites de médiation, le suivi de la fréquentation, ...</p>
Partenaires	Département de l'Ain CEN SR3A ONF LPO associations intervenant sur les sites ENS communes hébergeant l'ENS
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Département de l'Ain (plan nature) Agence de l'Eau CNR Commissariat de massif (FNADT)
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	taux de fréquentation des sites (écocompteurs du Département de l'Ain)

Orientation stratégique n° 4-3	Agir pour la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles
Action n°81	Interconnexion en Eau Potable des communes nord-ouest
Maître d'ouvrage	Communes de Saint Maurice de Rémens, Château-Gaillard et Leyment
	Communes
Description de l'action	La gestion de l'eau potable est en train de devenir l'une des plus importantes préoccupations de nos collectivités. Interconnecter les réseaux et les brancher à des approvisionnements relativement pérennes fait partie des thématiques de résilience à investir. La commune de Saint Maurice de Rémens a la possibilité de d'approvisionner à Chalamont via Gévrieux. Cette ressource est plus importante que les ressources locales. Les communes de Chateau Gaillard et Leyment pourraient via cette connexion bénéficier d'une redondance de leur approvisionnement notamment en automne lors que les nappes sont au plus bas. L'interconnexion entre Saint Maurice et Leyment nécessitent néanmoins un surpresseur
Partenaires	Communes de Saint Maurice de Rémens, Château-Gaillard et Leyment et CCPA
	Ces communes s'engagent à correctement évaluer leurs besoins et à financer une quote part de l'interconnexion.
Coût prévisionnel	1,36M€
Plan de financement	Les financements à mobiliser sont les suivants : Agence de l'eau, DSIL, CD01 en priorité et éventuellement la Région ou la CCPA
Calendrier	Automne 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

PREFECTURE DE L'AIN

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION
ECOLOGIQUE**

ANNEE 2021

ENTRE

La Préfète du département de l'Ain, Catherine Sarlandie de la Robertie

d'une part,

ET

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain représentée par son Président, Jean-Louis GUYADER

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de relance et de transition écologique de la Plaine de l'Ain et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

La liste des actions programmées pour l'année 2021 est présentée en annexe 1 de la présente convention.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	Plan de relance	DETR/DSIL	Volet territorial du CPER	Contrats spécifiques.	Autres (préciser)
		2 925 060€			

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Chazey sur Ain, le 07/12/2021

La Préfète de l'Ain



Le Président de la Communauté

de communes de la Plaine de l'Ain




N°	Localisation	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Descriptif	Orientation	Budget total prévisionnel (HT)	Calendrier Démarrage et Fin	Part MO (HT)	Co-financement sollicités par les MO				Fonds de concours CCPA	Autres			
									État (HT)						Conseil Départemental Ain	Région Auvergne-Rhône Alpes	Autre
									Plan de relances	DETR/DSIL	CPER volet territorial	Autre					
4	Tenay	Commune de Tenay	Rénovation urbaine - phase 1 (acquisition bâtiments et démolition)	Opération dans le cadre de l'OPAH renouvellement urbain: acquisition, démolition des bâtiments le long du linéaire de la rue de la gare (dont 3 bâtiments faisant l'objet d'un arrêté de péril) et 4 autres en très mauvais état), reconstruction/valorisation de nouveaux logements intégrés au site, aménagements des abords/espaces publics.	1- Organiser l'aménagement et accompagner les mutations de la Plaine de l'Ain	1 094 400 €	2021-2022	266 080 €	328 320 €	500 000 €							
10	Ambérieu en Bugey	Commune d'Ambérieu en Bugey	Création d'une voie verte Rue Alexandre Bérand	Création d'une voie verte permettant la connexion entre une piste communale existante et les pistes intercommunales	1- Organiser l'aménagement et accompagner les mutations de la Plaine de l'Ain	118 396 €	2021-2022	25 024 €	35 518 €				57 854 €				
16	Blyes	Commune de Blyes	Création d'un skate park	En complément des équipements scolaires nouvellement créés, création d'une offre sportive à destination des jeunes de la commune.	2- Créer les conditions favorables à l'accueil et l'ancrage de la population	329 192 €	2021-2022	70 058 €	65 102 €		130 205 €		63 827 €				
17	Blyes	Commune de Blyes	Extension et rénovation de la Mairie	Dans un contexte de croissance démographique de la commune, les locaux de la Mairie manquent de capacité afin de répondre aux besoins des habitants et des associations locales. Aussi le projet a pour but d'aménager les locaux de la Mairie afin de créer de nouveaux espaces et de rénover le bâtiment existant.	2- Créer les conditions favorables à l'accueil et l'ancrage de la population	320 500 €	2021-2022	192 300 €	128 200 €								
18	Douvens	Commune de Douvens	Extension de la cantine scolaire et création d'un cheminement sécurisé entre l'école et la cantine et garderie et création d'un préau dans l'enceinte de la cantine/garderie	Dans un contexte de croissance des effectifs scolaires (croissance de la population et scolarisation à partir de 3 ans), la capacité de la cantine scolaire est insuffisante. Le projet a pour but d'agrandir la cantine et de sécuriser son accès entre le bâtiment scolaire et le bâtiment de la cantine par des aménagements paysagers.	2- Créer les conditions favorables à l'accueil et l'ancrage de la population	273 290 €	2021-2022	76 120 €	81 987 €		112 049 €			8 600 €			
19	Faramans	Commune de Faramans	Extension et réfection de l'école communale avec création d'une garderie	Dans un contexte de croissance des effectifs scolaires, création pour ouverture d'une troisième classe et rénovation du bâtiment scolaire existant.	2- Créer les conditions favorables à l'accueil et l'ancrage de la population	582 692 €	2021-2022	220 481 €	174 808 €		100 000 €		87 403 €				
20	Lompnas	Commune de Lompnas	Construction d'une école et d'un moyen de chauffage commun à l'école, bâtiment Mairie/logement et la salle des fêtes	Dans un contexte de croissance des effectifs scolaires, de besoins d'adaptation pour l'accueil des enfants (surface de la classe, accueil des enfants en maternelle, cantine...) et de maintien de la classe unique, construction d'une nouvelle école et mutualisation d'un chauffage en granulés-bois avec le bâtiment Mairie, le logement attenant et la salle des fêtes (en remplacement de chauffage fioul et électrique).	2- Créer les conditions favorables à l'accueil et l'ancrage de la population	673 716 €	2021-2022	136 394 €	198 935 €		254 686 €		83 701 €				
21	Meximieux	Commune de Meximieux	Extension du centre de loisirs	Dans un contexte de croissance de la population et des enfants à accueillir, rénovation et extension du centre de loisirs	2- Créer les conditions favorables à l'accueil et l'ancrage de la population	1 142 720 €	2021-2022	429 722 €	228 544 €				183 242 €	301 212 €			
22	Sainte Julie	Commune de Sainte Julie	Construction d'un bâtiment scolaire et périscolaire	Dans un contexte de croissance des effectifs scolaires, construction d'un bâtiment scolaire, périscolaire afin d'accueillir les enfants	2- Créer les conditions favorables à l'accueil et l'ancrage de la population	1 288 095 €	2021-2022	644 048 €	644 047 €								
29	Chazey sur Ain	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	Mise en lumière du Château de Chazey sur Ain	Dans le cadre des travaux de restauration globale du Château, éclairage des façades et détails architecturaux, de la cour intérieure et du donjon. Connexions électriques pour accueil des spectateurs	2- Créer les conditions favorables à l'accueil et l'ancrage de la population	194 130 €	2021-2022	116 478 €	48 532 €				29 120 €				
33	Ambrognay	Commune d'Ambrognay	Amélioration de l'accueil: réfection complète des toilettes publiques	Au cœur du village dont l'accueil touristique se développe, le projet a pour but d'améliorer l'accueil du public. Travaux de second œuvre et nouveaux équipements	2- Créer les conditions favorables à l'accueil et l'ancrage de la population	45 237 €	2021-2022	31 666 €	13 571 €								

N°	Localisation	Maître d'ouvrage	Intitulé de l'opération	Descriptif	Orientation	Budgetaire prévisionnel (M€)	Calendrier Démarrage et Fin	Part MO (M€)	Co-financement sollicités par les MO				Fonds de concours CCPA	Autres	
									Plan de relance	Etat (BHT)	BE7R/DSIL	CFER voier territorial			Autre
55	Maximieux et Pérouges	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	Création d'une liaison piétonne entre la gare TER de Maximieux-Pérouges et la Cité de Pérouges	Connexion entre la gare TER de Maximieux/Pérouges jusqu'à la cité médiévale, en 25 mn à pied. Découverte centre Maximieux. Travaux de signalétique et d'aménagement	3- Conforter les filières et ressources économiques de la Plaine de l'Ain	110 429 €	2021-2022	77 287 €	39 122 €						
62	Chaley	Commune de Chaley	Rénovation de chalets dans le camping municipal	Rénovation de deux chalets situés dans le camping municipal à Chaley, village touristique: départ de randonnée, activité pêche, canyoning, waterata	3- Conforter les filières et ressources économiques de la Plaine de l'Ain	60 384 €	2021-2022	12 077 €	18 115 €		30 192 €				
65	Ambérieu en Bugey	Communauté de communes de la Plaine de l'Ain	Rénovation du gymnase de la Plaine de l'Ain à Ambérieu en Bugey (Tranche 2, volet thermique)	Travaux de rénovation énergétique, isolation, chauffage	4- Accélérer la transition écologique	1 242 048 €	2021-2022	732 048 €	150 000 €		360 000 €				
66	Ambroisy	Commune d'Ambroisy	Travaux d'amélioration énergétique (salle polyvalente, école maternelle, Marie)	Recherche de performance énergétique: travaux sur le chauffage (régulation, assistance à distance...) et l'éclairage en LED	4- Accélérer la transition écologique	70 984 €	2021-2022	49 689 €	21 298 €						
67	Amburix	Commune d'Amburix	Travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments de l'école	Recherche de performance énergétique: isolation, remplacement des menuiseries, luminaires, chauffage	4- Accélérer la transition écologique	439 803 €	2021-2022	87 444 €	150 000 €		73 886 €	70 000 €	58 473 €		
68	Lagnieu	Commune de Lagnieu	Rénovation énergétique de l'espace d'accueil du gymnase	Recherche de performance énergétique: reconfiguration de l'accueil et amélioration du confort énergétique	4- Accélérer la transition écologique	236 686 €	2021-2022	82 012 €	94 674 €			60 000 €			
69	Lagnieu	Commune de Lagnieu	Rénovation pour l'amélioration énergétique de l'école des Tournelles	Recherche de performance énergétique: travaux électriques, remplacement des menuiseries	4- Accélérer la transition écologique	188 400 €	2021-2022	93 040 €	75 360 €			20 000 €			
70	Lagnieu	Commune de Lagnieu	Installation de panneaux photovoltaïques à l'école des Charmettes	Après rénovation de la toiture, installation de panneaux photovoltaïques	4- Accélérer la transition écologique	60 311 €	2021-2022	36 187 €	24 124 €						
71	Maximieux	Commune de Maximieux	Amélioration de la performance énergétique de l'Espace Vaugelas	Recherche de performance énergétique, amélioration du confort et de l'acoustique: installation de pompes à chaleur, groupes de ventilation et froid	4- Accélérer la transition écologique	309 647 €	2021-2022	185 788 €	113 859 €						
72	Charnoz sur Ain	Commune de Charnoz sur Ain	Mise en place panneaux photovoltaïques - Modernisation des velds à l'école communale de Charnoz sur Ain	Installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation et remplacement des fenêtres de toit	4- Accélérer la transition écologique	61 829 €	2021-2022	12 366 €	18 549 €		18 549 €	12 366 €			
73	Conand	Commune de Conand	Rénovation et réhabilitation de la Mairie avec création d'espaces de travail, salle de travail et bureaux à vocation administrative avec amélioration de la performance énergétique (changement des portes et des fenêtres), rénovation et isolation de la toiture), finalisation de l'accessibilité entre parking et accueil Mairie.	Réhabilitation de la Mairie, création de nouveaux espaces d'accueil et de travail. Amélioration de la performance énergétique	4- Accélérer la transition écologique	196 042 €	2021-2022	49 000 €	98 021 €				49 000 €		
74	Saint Jean de Niois	Commune de Saint Jean de Niois	Remplacement d'une chaudière à l'école	Acquisition d'une chaudière à granulés bois	4- Accélérer la transition écologique	40 755 €	2021-2022	12 227 €	20 377 €			8 151 €			
75	Villeu Loyes Molon	Commune de Villeu Loyes Molon	Réhabilitation énergétique du groupe scolaire	Recherche de performance énergétique: chauffage/ventilation, climatisation réversible, menuiseries, éclairage par LED	4- Accélérer la transition écologique	478 718 €	2021-2022	191 487 €	150 000 €			95 744 €			
						958 884 €		962 023 €	0 €	292 560 €	0 €	50 000 €	71 355 €	47 539 €	0 €